

GRAND ANGLE n° 30

Bulletin statistique de l'Observatoire national
de la délinquance et des réponses pénales

Juillet 2012

ISSN : 1777-3296

Directeur de la publication : André-Michel VENTRE – Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ

NOMBRES ET PROFILS DES MIS EN CAUSE POUR CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS EN 2011¹

En 2011¹, environ 69% des mis en cause pour crimes et délits non routiers sont des hommes majeurs et 14,7% des hommes mineurs. Les femmes majeures représentent un peu plus de 13% des mis en cause et les femmes mineures 3,1%. Par rapport à 2006, la part des hommes mineurs au sein des mis en cause est en baisse alors qu'elle augmente pour les femmes majeures et les femmes mineures. Pour les hommes majeurs elle est stable

Mickaël SCHERR, *Chargé d'études statistiques à l'ONDRP*

Etienne PERRON-BAILLY, *Chargé d'études statistiques à l'ONDRP*

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) exploite des statistiques qui, le plus souvent, sont collectées par d'autres administrations. En matière de crimes et délits non routiers enregistrés, c'est la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) qui centralise les données collectées par l'ensemble des services de police et des unités de gendarmerie grâce à l'outil statistique appelé état 4001.

La DCPJ transmet chaque mois à l'Observatoire les statistiques provisoires sur les faits constatés, les faits élucidés et les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers et, chaque fin de semestre, ce sont les données consolidées formant la statistique annuelle de l'état 4001 qu'elle envoie à l'ONDRP.

Tous les mois depuis février 2006, et tous les ans depuis 2007, l'Observatoire assure la diffusion des données mensuelles et annuelles de l'état 4001 par l'intermédiaire de bulletins statistiques, d'article d'études ou de fiches thématiques.

En complément de ces publications, la question de la mise à disposition des données détaillées de l'état 4001 s'est posée à l'ONDRP. Pour les faits constatés à l'échelle départementale, l'Observatoire a lancé en 2009 une application en ligne, cartocrime.net, qui les rend accessibles. Elles sont aussi mises en forme dans un recueil statistique appelé « [Crimes et délits constatés par département](#) ».

En 2012, dès la fin du mois de janvier, les statistiques sur les faits constatés, les faits élucidés et les personnes mises en cause en 2011 ont été diffusées dans un ensemble de recueils appelés [tableaux de bord annuels](#) de l'ONDRP. Cela répondait à la volonté de rendre disponibles aussi rapidement que possible les données annuelles les plus récentes.

••• (1) Hors « Décembre Gendarmerie », voir « [Développements sur](#) ».



L'étude des statistiques sur les faits constatés en 2011 avait alors déjà été menée dans le cadre de la rédaction du [bulletin annuel](#) qui a été publié le 17 janvier 2012. Plus tard, au cours du premier semestre, lors de l'analyse détaillée des statistiques sur les faits élucidés et les personnes mises en cause, l'Observatoire a pris la mesure de l'impact d'un incident de collecte qui a concerné les données de décembre 2011 enregistrées par la gendarmerie nationale (*voir développements*).

Le lancement par la gendarmerie nationale d'une nouvelle application informatique, PULSAR, au 1^{er} janvier 2012 a été précédé d'une instruction demandant aux unités de clôturer la saisie de toutes les procédures ouvertes dans l'ancienne application, avant l'arrêt de celle-ci au 31 décembre 2011.

Cela s'est traduit par l'enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause, qui, en temps normal, auraient été comptabilisés en janvier 2012 et les mois suivants. En conséquence, les nombres de mis en cause en 2011 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes.

Dans le présent article, la comparaison est menée en excluant les statistiques du mois de décembre 2011 pour la gendarmerie. La partie « *Développements sur* » vérifie que cette analyse dite hors « *Décembre Gendarmerie* » permet de suivre les variations annuelles des nombres de mis en cause entre 2006 et 2011 dans de bonnes conditions.

À partir de juillet prochain, l'Observatoire va tenter d'estimer à partir des statistiques du premier semestre 2012, le nombre de mis en cause enregistrés par les gendarmes en décembre 2011 qui aurait dû l'être début 2012 si le processus de collecte n'avait pas été perturbé par le changement d'application informatique.

Cette démarche devra aboutir, au plus tard début 2013, car la solution de court terme proposée dans le présent « *Grand Angle* » ne pourra pas s'appliquer à 2012, année pour laquelle le mois perturbé n'est pas décembre mais janvier, et éventuellement les mois suivants.

La méthode hors « *Décembre Gendarmerie* » est donc provisoire. Après vérification, il est possible de considérer que les résultats qu'elle fournit sont très vraisemblablement proches de ceux qui auraient été obtenus en l'absence d'incident, et donc de ceux que la méthode définitive, qui sera recherchée à partir de juillet 2012, devrait permettre d'obtenir.

Le principal avantage de la méthode provisoire proposée par l'ONDRP est qu'elle permet de disposer, dès à présent, de données sur les mis en cause en 2011 d'une précision, certes relative, mais très supérieure aux statistiques annuelles brutes.

Tant qu'une méthode définitive ne sera pas établie, l'Observatoire s'appuiera, au sujet des mis en cause en 2011, sur les statistiques hors « *Décembre Gendarmerie* » traitées dans la présente étude.

André-Michel VENTRE
Directeur de l'Institut National des Hautes Études
de la Sécurité et de la Justice

Alain BAUER
Professeur de criminologie au CNAM
Président par intérim du Conseil d'orientation de
l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Sommaire

LES PERSONNES MISES EN CAUSE POUR ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (HORS VOL)	20
PERSONNES MISES EN CAUSE POUR ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES	26
PERSONNES MISES EN CAUSE POUR DES INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES	29
ZOOM SUR...	35
DÉVELOPPEMENTS SUR...	46
1. RAPPELS MÉTHODOLOGIQUES SUR LES FAITS CONSTATÉS, LES FAITS ÉLUCIDÉS ET LES PERSONNES MISES EN CAUSE PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE POUR CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS.....	46
2. PARTICULARITÉ DU NOMBRE DE PERSONNES MISES EN CAUSE PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE POUR CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS EN 2011 ET ADAPATION MÉTHODOLOGIQUE AFIN DE LE COMPARER À CEUX DES ANNÉES PRÉCÉDENTES	48
ANNEXES	60
1. DÉFINITIONS.....	60
2. TABLEAUX DÉTAILLÉS DE L'ACTIVITÉ D'ÉLUCIDATION ET DU PROFIL DES MIS EN CAUSE POUR CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS DE 2006 À 2011	61

Principaux enseignements

En 2011, 1 172 547 personnes ont été mises en cause pour crimes et délits non routiers par la police ou la gendarmerie en France métropolitaine d'après les données annuelles transmises à l'ONDRP par la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ).

L'ONDRP considère que ce nombre de mis en cause n'est pas comparable à celui des années précédentes en raison d'un événement ayant modifié les pratiques d'enregistrement des mis en cause en décembre 2011 (voir partie 2 du « Développements sur »).

D'après les informations dont dispose l'Observatoire, les personnes mises en cause par la gendarmerie nationale en décembre ont été comptabilisées différemment en 2011. Avant la mise en service au 1er janvier 2012 d'une nouvelle application informatique, appelée « Pulsar », il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, y compris celles qui auraient été enregistrées plus tardivement si la mise à jour n'avait pas eu lieu. Il en a résulté, selon l'ONDRP, un enregistrement anticipé de plusieurs dizaines de milliers de mis en cause.

Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP propose une méthode de comparaison consistant à exclure, pour chaque année de la période considérée, les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie.

*Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 dite **hors « Décembre Gendarmerie »** qui est comparable avec celle des années précédentes. L'ONDRP a vérifié que les variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » entre 2006 et 2010, soit sur la période non perturbée, sont proches, voire très proches des variations annuelles du nombre total de mis en cause. Elles en constituent aux yeux de l'ONDRP une estimation permettant d'analyser l'évolution du nombre et du profil*

des mis en cause entre 2006 et 2011 (Voir « Développements sur »).

En 2011, le nombre de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie »² a peu varié par rapport à 2010: - 0,1%, soit - 1 098 personnes mises en cause. Il s'élève à 1 106 388 personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers.

Sur la période 2006-2011 étudiée, on peut qualifier le niveau du nombre de mis en cause en 2011 d'« intermédiaire »: s'il est en hausse de 4,1% sur 5 ans, par rapport à 2009, il diminue de 2,7%.

En 2011, les mis en cause pour crimes et délits non routiers hors « Décembre Gendarmerie » sont composés de près de 765 000 hommes majeurs (69,1%), 162 548 hommes mineurs (14,7%) 145 120 femmes majeures (13,1%) et de 33 949 femmes mineures (3,1%).

Sur un an, la part des hommes mineurs au sein des mis en cause a baissé de 1,1, point (voir définitions) tandis que celle des hommes majeurs s'est accrue de 1 point. En 2010, 68,1% des mis en cause étaient des hommes majeurs et 15,8% des hommes mineurs. Pour les femmes mises en cause, entre 2010 et 2011, les parts ont peu varié: +0,1 point pour les majeures et égalité à 3,1% pour les mineures.

En 2006, les hommes majeurs représentaient 69,2% des mis en cause. En 2011, cette proportion revient presque à sa valeur d'il y a 5 ans (- 0,1 point). La part des femmes est quant à elle en hausse: elle est passée de 12,5% en 2006 à 13,1% pour les majeures mises en cause et de 2,6% à 3,1% pour les mineures. À l'inverse, sur 5 ans, elle a décliné de 1 point pour les hommes mineurs. En 2006, 15,7% des mis en cause étaient des hommes mineurs.

En 2011, 287 852 personnes ont été mises en cause pour **atteintes aux biens** hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre est en baisse de 5,1% par rapport à l'année précédente. Cette variation est proche de celle mesurée pour les faits élucidés d'atteintes aux biens: -5,6% entre 2010 et 2011.

D'un point de vue numérique, la baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011 s'explique très largement par celle des faits élucidés. Or, comme le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens connaît une baisse de moins de 2%, c'est plus précisément la baisse de la fréquence d'élucidation qui explique celle des mis en cause.

Parmi les personnes mises en cause pour atteintes aux biens en 2011, 55,5% sont des hommes majeurs, 26,0% des hommes mineurs, un peu plus de 12% des femmes majeures et 6,3% des femmes mineures.

En 2011, la baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens a concerné en premier lieu les hommes mineurs. En un an, leur nombre décroît de 10,5%. Cette variation contribue à plus de la moitié de la baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens.

Le nombre d'hommes majeurs et de femmes mineures diminue dans des proportions moindres: respectivement -3,4% et -3,9%. Le nombre de femmes majeures mises en cause pour atteintes aux biens est en faible baisse (-0,6%).

Les nombres de mis en cause pour **destructions et dégradations** ainsi que pour **vois liés aux véhicules à moteur** diminuent régulièrement entre 2006 et 2011, et ce pour chacune des catégories de mis en cause: globalement les baisses respectives sont supérieures à 20% sur cinq ans.

Pour ces deux types d'atteintes, les variations observées entre 2010 et 2011 sont les plus fortes de ces cinq dernières années. Elles s'établissent

•••• (2) Dans la suite des principaux enseignements, toutes les statistiques seront considérées « hors Décembre Gendarmerie ».

à -11,0% pour les destructions et dégradations et à -10,2% pour les vols liés aux véhicules à moteur sur un an.

En 2011, le nombre de mis en cause pour **vols avec violences** baisse de 4,9% par rapport à 2010. Cette variation s'explique pour près des deux tiers par la diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols violents sans armes. En 2011, 39,1% des mis en cause pour vols avec violences sont des hommes mineurs. En 2010, cette part était proche de 41%.

Pour les **vols sans violence** hors vols liés aux véhicules à moteur, le nombre de mis en cause pour est en baisse de 1,5% sur un an. Pour ces infractions entre 2010 et 2011, la part des hommes mineurs au sein des mis en cause diminue de -0,8 point alors que celle des hommes majeurs s'apprécie de 0,6 point. Elles se situent respectivement à 20,5% et à 53,8% en 2011.

La diminution de la part des hommes mineurs au sein des mis en cause pour vols sans violence hors vols liés aux véhicules à moteur résulte essentiellement d'une baisse du nombre de mis en cause pour cambriolages et vols à l'étalage.

Ainsi, en 2011, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens connaît une baisse sur un an pour les différents types de vols considérés ainsi que pour les destruction et dégradations. En conséquence, la part des hommes mineurs diminue de 1,6 point au sein des atteintes aux biens entre 2010 et 2011, alors que la part des hommes majeurs mis en cause augmente de 0,9 point et celle des femmes majeures de 0,5 point.

Ce phénomène a incité l'ONDRP à porter une attention particulière à l'évolution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011. Il s'agit notamment de déterminer dans quelle proportion l'évolution du nombre total (tout sexe et âge confondus) des mis en cause pour chaque catégorie d'atteintes est à l'origine de celle des hommes mineurs, ce que l'observatoire appelle l'effet volume (voir « Zoom sur »), et d'en déduire un effet restant dit de « structure » qui s'avère être spécifique aux hommes mineurs.

D'après les résultats obtenus en décomposant ainsi la variation des mis en cause en un effet attendu et un effet

spécifique, il apparaît que pour les vols liés aux véhicules à moteur ainsi que les destructions et dégradations, une part importante de la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause entre 2010 et 2011, environ 70%, résulte de l'« effet volume ». Cela signifie que pour ces infractions, la diminution du nombre de mineurs mis en cause a pour origine principale celle l'ensemble des mis en cause.

S'agissant des vols avec violences, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause en 2011 s'explique presque autant par une baisse spécifique de cette catégorie (*effet structure*), que par la baisse globale du nombre de mis en cause (*effet volume*).

En revanche, pour les cambriolages, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause s'explique à plus de 80% par un phénomène qui leur est spécifique. Plus précisément, c'est la diminution de leur part au sein des mis en cause pour cambriolages de résidences principales et secondaires (-3 points entre 2010 et 2011) qui entraîne celle du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour cambriolages.

En 2011, 227 996 personnes ont été mises en cause pour **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)**, hors « Décembre Gendarmerie ». Leur nombre a baissé de 2,0% par rapport à 2010.

La baisse du nombre de mis en cause pour 100 faits élucidés sur un an (-1,0 point) et du nombre de faits élucidés pour 100 faits constatés (-0,8 point), qui est une estimation de la fréquence d'élucidation, est à l'origine de cette diminution du nombre de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol).

En 2011, le nombre d'hommes mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) diminue de 2,6% sur un an tandis que celui des femmes augmente de 1,6%.

Avec une variation de -6,1% entre 2010 et 2011 du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols), leur part au sein des mis en cause baisse : elle passe de 15,9% en 2010 à 15,3% en 2011. Dans le même

temps, les proportions de chacune des autres catégories de mis en cause augmentent légèrement.

Entre 2010 et 2011, les mis en cause pour **violences physiques non crapuleuses** sont en baisse de 1,8%, toujours en raison d'une diminution du nombre d'hommes mis en cause (-1,4% pour les hommes majeurs et -7,1% pour les hommes mineurs) alors que pour les femmes, le nombre de mis en cause augmente (+1,9% pour les majeures et +1,4% pour les mineures).

Pour ces atteintes, la part des hommes mineurs décroît de près de 1 point sur un an : elle s'établit à 15% en 2011.

En 2011 pour les **menaces ou chantages** les parts des hommes majeurs et mineurs mis en cause évoluent à la baisse par rapport à 2010 (-0,3 point pour chacune des deux catégories). Les parts respectives des femmes majeures et mineures, quant à elles, augmentent (*respectivement +0,5 point et +0,2 point*).

Cette dernière année, alors que la baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) s'explique autant par une diminution de leur mise en cause pour violences physiques non crapuleuses que pour menaces ou chantages, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) est essentiellement concentrée sur les violences physiques non crapuleuses. Or, celle-ci est due pour près de 75% à ce que l'Observatoire appelle un effet de structure, soit à une baisse spécifique de la part des hommes mineurs au sein des mis en cause indépendamment de la variation d'ensemble des mis en cause (l'effet volume).

En 2011, 81 393 personnes ont été mises en cause pour **escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)**, hors « Décembre Gendarmerie ». Leur nombre augmente de 2,2% sur un an. Dans le même temps, le nombre de faits élucidés a diminué de -1,0% et les nombres de faits constatés de -1,2%. On rappelle que cette variation est liée à une évolution des « Pratiques d'enregistrement des escroqueries par

carte bancaire sur les escroqueries et infractions économiques et financières » (Voir *Méthodologie des tableaux de bord annuels*).

Le nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail suit une tendance inverse aux nombres de faits élucidés et constatés. En 2011, pour 100 faits élucidés, plus de personnes ont été mises en cause par rapport à 2010.

Les majeurs représentent la majorité des mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail en 2011: 67,8% d'hommes majeurs et 27,6% de femmes majeures.

Entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs au sein des mis en cause s'est accrue de 0,7 point pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail. Elle baisse de 0,7 point pour les femmes majeures. Or, entre 2006 et 2010, la proportion d'hommes majeurs parmi les mis en cause avait diminué de 1,9 point tandis que celle des femmes majeures augmentait de 1,7 point.

L'inclusion, au sein de l'index 106 (« autres infractions économiques et financières ») d'un nouveau délit, les ventes à la sauvette, a eu pour effet d'augmenter le nombre de mis en cause au sein de cet index. Cela a concerné tout particulièrement les hommes majeurs: leur part a augmenté de +8,5 points sur un an et atteint 81,7% en 2011 pour cet index 106.

Cette modification a par conséquent eu une répercussion à la hausse sur la part des hommes majeurs pour escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail. Elle a eu l'effet inverse sur la part des femmes majeures.

En 2011, le nombre de mis en cause pour **infractions révélées par l'action des services** atteint 364 596 individus hors « Décembre Gendarmerie ». Il a augmenté de 3,9 % sur un an. Or, pour leur part, les faits élucidés se sont élevés de 6,0 % entre 2010 et 2011 et les faits constatés de 6,4 %.

L'augmentation du nombre de mis en cause est plus faible en proportion que celle des faits élucidés. Cela signifie, que pour 100 faits élucidés, on compte moins de mis en cause en 2011 en comparaison à 2010.

Dans ce contexte de hausse du nombre de mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs augmente de 0,6 point pour atteindre 80,2% et celle des hommes mineurs baisse d'autant pour s'établir à 11,0%. Cette même année, les proportions de femmes mineures et majeures sont relativement stables (+/- 0,1 point): 7,8% pour les femmes majeures et 1,0% pour les femmes mineures.

Entre 2010 et 2011, la hausse de 8,5% des mis en cause pour **usages de stupéfiants** a contribué pour plus de moitié à l'augmentation du nombre de mis en cause pour l'ensemble des infractions révélées par l'action des services.

Or, pour ces infractions, la proportion d'hommes majeurs, soit 79,2 % en 2011, diminue de 1,2 point sur un an, et celle des hommes mineurs (13,2%) augmente de 1 point.

Pour les **infractions à la législation sur les étrangers (ILE)**, on observe le schéma inverse : la part des hommes majeurs au sein des mis en cause, soit 87,3 % en 2011, s'apprécie de 3,5 points sur un an, et celle des hommes mineurs (3,8%) est en baisse de près de moitié sur un an (-3,4 points). Les parts respectives des femmes majeures et mineures sont, quant à elles,

relativement stable (respectivement +0,0 point et -0,1 point).

La répartition des mis en cause pour ILE entre hommes majeurs et hommes mineurs varie fortement entre 2010 et 2011 car, après une année 2010 au cours de laquelle le nombre d'hommes mineurs mis en cause avait connu une augmentation très singulière, les valeurs mesurées en 2011 reviennent à des niveaux proches de ceux d'avant 2010. La singularité de 2010 a fait l'objet de l'encadré « Zoom sur » du *Grand Angle 26*³: « Les mis en cause pour infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers entre 2005 et 2010 ».

Ce qu'on peut présenter comme à un retour, en 2011, à la situation observée avant 2010, se traduit à court terme, entre 2010 et 2011, par une forte baisse en volume du nombre de mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers. Elle a un fort impact sur celle de l'ensemble des hommes mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services, et se répercute aussi plus largement à l'ensemble des mis en cause pour crimes et délits non routiers.

En dehors du cas particulier des infractions à la législation sur les étrangers, il apparaît que la baisse de la part des hommes mineurs au sein des mis en cause pour les principales catégories de crimes et délits non routiers a, selon le type d'infractions, des causes principales différentes: il peut s'agir d'une baisse en volume du nombre total de mis en cause comme pour les vols liés aux véhicules à moteur, d'une baisse bien spécifique de la proportion d'hommes mineurs au sein des mis en cause comme pour les cambriolages ou les violences physiques non crapuleuses, ou d'une combinaison des deux facteurs à parts presque égales comme pour les vols avec violences.

* * *

••• (3) http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/GA26.pdf

Avertissement : La lecture du présent article nécessite, au préalable, de définir la notion de « personnes mise en cause pour crimes et délits non routiers par la police ou la gendarmerie » et de « nombre de mis en cause hors Décembre Gendarmerie ». Ces deux concepts font l'objet des parties 1 et 2 du « Développements sur ».

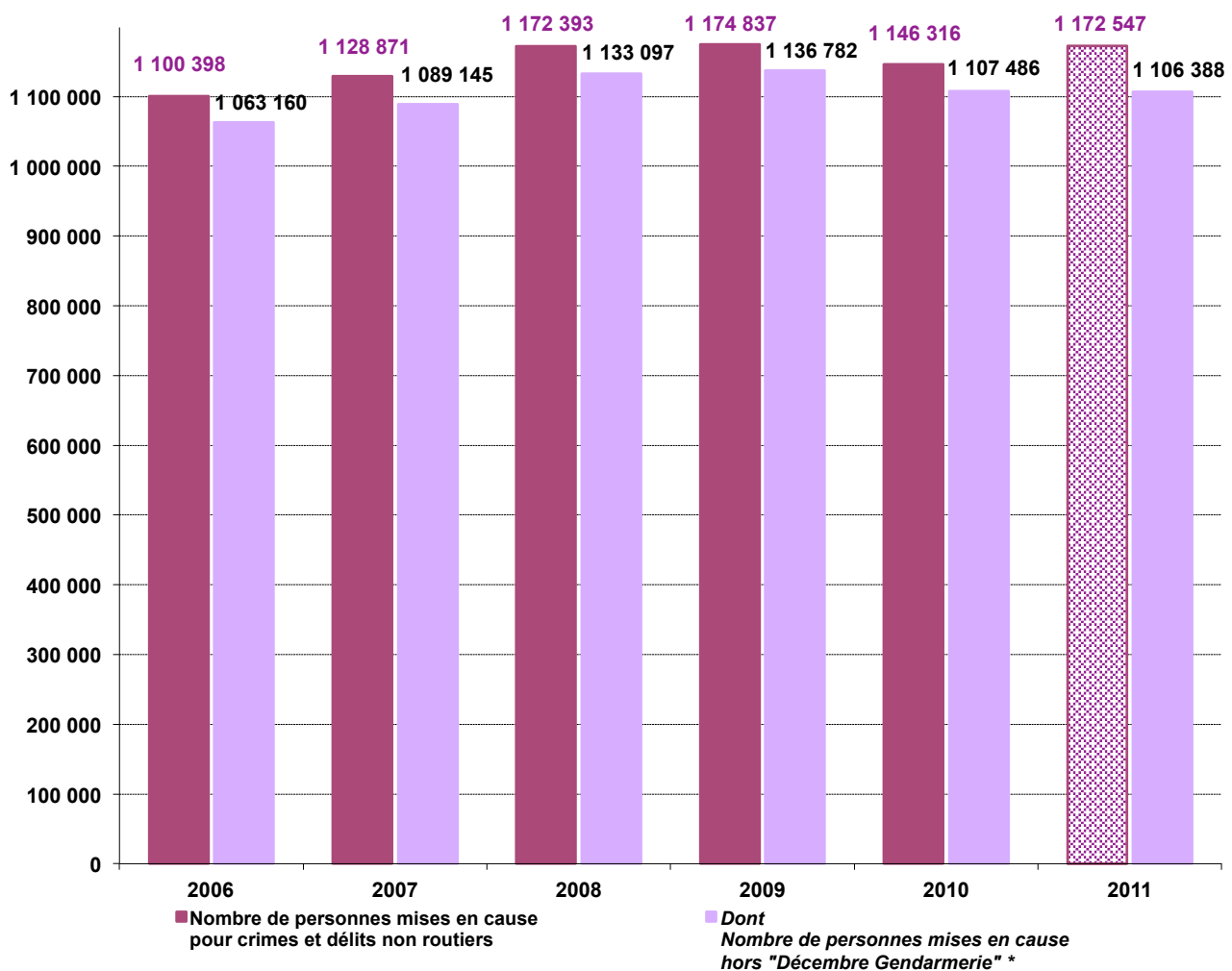
En 2011, 1 172 547 personnes ont été mises en cause pour crimes et délits non routiers par la police ou la gendarmerie en France métropolitaine (Graphique 1). On rappelle que la notion de mis en cause est d'une nature statistique et non juridique (voir « Définitions » en annexe 1 et partie 1 du « Développements sur »).

L'ONDRP considère que ce nombre de mis en cause n'est pas comparable à celui des années précédentes en raison de l'enregistrement, en décembre 2011, d'un surplus de personnes mises en cause par la gendarmerie nationale (voir partie 2 du « Développements sur »).

Il s'agit de mis en cause qui ont été comptabilisés en décembre 2011 d'une façon anticipée par rapport à la pratique

de la gendarmerie des années précédentes. Cela s'explique, d'après les explications de la gendarmerie nationale, par l'entrée en service au 1er janvier 2012 de la nouvelle application informatique de la gendarmerie appelée « Pulsar » (voir partie 2. Des Développements sur). Avant cette date, il a été demandé aux gendarmes de clôturer toutes les procédures figurant dans l'ancienne application, la « bureautique brigade 2000 ».

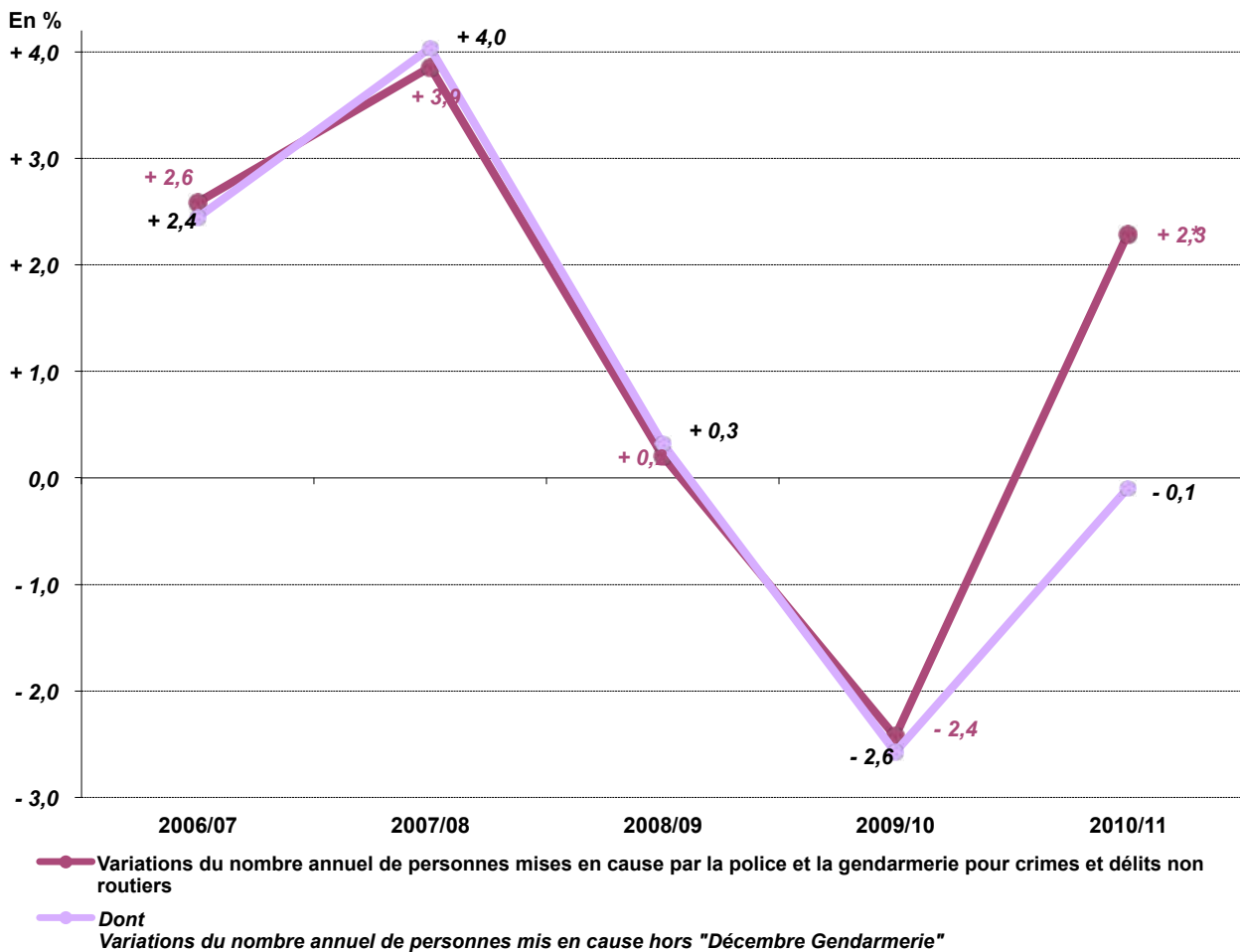
Graphique 1. Le nombre de personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011 en France métropolitaine avec et hors personnes mises en cause en décembre* par la gendarmerie (hors « Décembre Gendarmerie »*).



Source : État 4001 annuel, DCPI ; État 4001 mensuel, DCPI ; Traitements ONDRP

* Le nombre de personnes mises en cause par la police et la gendarmerie pour crimes et délits non routiers en 2011 n'est pas comparable à ceux des années précédentes (voir développements). L'ONDRP exclut les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie nationale pour obtenir un nombre comparable entre 2006 et 2011. On définit ainsi un nombre dit hors « Décembre Gendarmerie ».

Graphique 2. Variations annuelles du nombre de personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011 en France métropolitaine avec et hors personnes mises en cause en décembre* par la gendarmerie (hors «*Décembre Gendarmerie*»*)



Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP.

* Le taux de variations annuel entre 2010 et 2011 obtenu à partir du nombre de personnes mises en cause par la police et la gendarmerie pour crimes et délits non routiers en 2011 n'est pas exploitable (voir développements). Pour suivre l'évolution du nombre annuel de mis en cause, l'ONDRP exclut les personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie nationale. On définit ainsi des taux de variations annuelles dits hors «*Décembre Gendarmerie*».

Afin d'étudier l'évolution du nombre et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers entre 2006 et 2011, l'ONDRP se propose dans le présent d'exclure pour chaque année les mis en cause en décembre par la gendarmerie.

Cela permet de définir une statistique de mis en cause en 2011 hors «*Décembre Gendarmerie*» qui est comparable avec celle des années précédentes, sachant que les variations des nombres de mis en cause hors «*Décembre Gendarmerie*» entre 2006 et 2010 sont proches, voire très proches, des variations annuelles du nombre total de mis en cause (Graphique 2 et «*Développements sur*»).

Par exemple, 1 146 316 personnes ont été mises en cause en 2010 dont 1 107 489 hors «*Décembre Gendarmerie*», soit 96,6% de l'ensemble des mis en cause. Par rapport à 2009, le nombre de mis en cause a baissé de 2,4% en 2010 (soit -28 521 personnes). En excluant le mois de *Décembre Gendarmerie*, la variation est mesurée à -2,6% (soit -29 296 personnes).

La variation de +2,3% du nombre de mis en cause entre 2010 et 2011 (soit +26 231 personnes) n'est pas exploitable puisque le nombre de mis en cause en 2011 n'est pas comparable à celui de 2010. Lors du mois perturbé de décembre 2011, le nombre de mis en cause par les

gendarmes a dépassé 66 000 personnes, soit 27 329 de plus qu'en décembre 2010 (Tableau D4, «*Développement sur*»).

La variation annuelle qui aurait dû être observée, si le nombre de mis en cause 2011 n'avait pas été surévalué, est estimée en comparant les nombres de mis en cause 2010 et 2011, hors «*Décembre Gendarmerie*». Cette méthode d'estimation est considérée comme valide au regard des observations faites sur la période 2006-2010.

Une stabilité entre 2010 et 2011 du nombre de mis en cause (hors «*Décembre Gendarmerie*») qui masque des fortes disparités entre hommes majeurs et hommes mineurs

En 2011, le nombre de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » a peu varié par rapport à 2010: -0,1%, soit -1 098 personnes mises en cause (Tableau 1). Il s'élève à un peu plus de 1,1 millions de personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers.

Sur 5 ans, ce nombre est en hausse de 4,1% (soit +43 228 mis en cause). Dans un premier temps, il est passé de moins de 1 070 000 en 2006 à plus de 1 130 000 en 2008 à la suite de 2 augmentations annuelles consécutives: +2,4% entre 2006 et 2007 (soit +25 985 personnes mises en cause) et +4% entre 2007 et 2008 (soit +43 952 personnes).

La hausse du nombre de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » ralentit fortement en 2009: +0,3% par rapport à 2008 (soit +3 685 mis en cause).

Elle est suivie d'une baisse de 2,6 % l'année suivante (soit -29 296 personnes).

Cette diminution, qui a mis un terme à une période de croissance du nombre de mis en cause⁴, ne se confirme pas en 2011. Ainsi, le nombre de mis en cause en 2011 hors « Décembre Gendarmerie » se situe à un niveau intermédiaire sur la période étudiée: il est supérieur aux valeurs de 2006 et 2007 mais inférieur à celle de 2008 ou 2009.

Pour interpréter les variations de cette statistique, on doit s'interroger sur ce que l'ONDRP appelle l'activité d'« Éluclidation / Mise en cause » en faisant intervenir notamment la nature des crimes et délits pour lesquels les personnes sont mises en cause et le temps de travail consacré à cette activité. L'Observatoire a engagé en 2010 une réflexion à ce sujet qui a

fait l'objet d'un premier article à caractère méthodologique paru en octobre dernier (Voir « Résultats et Méthodes 11 »). Pour améliorer l'outil théorique défini par l'ONDRP (la pondération de l'activité d'« Éluclidation / Mise en cause »), il lui sera nécessaire de disposer de remontées d'expérience de terrain.

Dans le présent article, l'évolution du nombre de mis en cause, et, en amont, celle des nombres de faits constatés et de faits élucidés (voir définitions), interviennent comme éléments de contexte de l'étude du profil des mis en cause.

Entre 2009 et 2010, la baisse du nombre de mis en cause pour crimes et délits non routiers avait surtout concerné les hommes majeurs: -3,8%, soit -29 974 hommes majeurs mis en cause (hors « Décembre Gendarmerie »⁵).

Tableau 1. Le nombre de personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011 en France métropolitaine avec et hors personnes mises en cause en décembre* par la gendarmerie, soit hors « Décembre Gendarmerie »*.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation entre 2006 et 2011 (en volume et en %)
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers Hors « Décembre Gendarmerie »	1 063 160	1 089 145	1 133 097	1 136 782	1 107 486	1 106 388	-
Variations en volume	-	+ 25 985	+ 43 952	+ 3 685	- 29 296	- 1 098	+ 43 228
Variations en %	-	+ 2,4	+ 4,0	+ 0,3	- 2,6	- 0,1	+ 4,1
Hommes majeurs mis en cause	735 572	758 340	790 497	784 585	754 611	764 771	-
Variations en volume	-	+ 22 768	+ 32 157	- 5 912	- 29 974	+ 10 160	+ 29 199
Variations en %	-	+ 3,1	+ 4,2	- 0,7	- 3,8	+ 1,3	+ 4,0
Hommes mineurs mis en cause	167 333	168 978	171 601	175 342	175 063	162 548	-
Variations en volume	-	+ 1 645	+ 2 623	+ 3 741	- 279	- 12 515	- 4 785
Variations en %	-	+ 1,0	+ 1,6	+ 2,2	- 0,2	- 7,1	- 2,9
Femmes majeures mises en cause	132 970	134 130	141 793	144 319	143 562	145 120	-
Variations en volume	-	+ 1 160	+ 7 663	+ 2 526	- 757	+ 1 558	+ 12 150
Variations en %	-	+ 0,9	+ 5,7	+ 1,8	- 0,5	+ 1,1	+ 9,1
Femmes mineures mises en cause	27 285	27 697	29 206	32 536	34 250	33 949	-
Variations en volume	-	+ 412	+ 1 509	+ 3 330	+ 1 714	- 301	+ 6 664
Variations en %	-	+ 1,5	+ 5,4	+ 11,4	+ 5,3	- 0,9	+ 24,4

Champ: France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie ».

Source: État 4001 annuel, DCPJ; État 4001 mensuel, DCPJ; Traitements ONDRP.

•••(4) Voir Grand Angle 26, « Le nombre de personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers a diminué de 2,4% entre 2009 et 2010 », Octobre 2011.

(5) Par la suite, la mention hors « Décembre Gendarmerie » ne sera pas toujours citée explicitement par commodité rédactionnelle. Sauf mention contraire, toutes les statistiques sur les mis en cause présenter par la suite seront considérées hors « Décembre Gendarmerie ».

Dans le même temps, la variation a été faible pour les hommes mineurs (-0,2%, soit -279 hommes mineurs mis en cause) et les femmes majeures (-0,5%, soit -757 femmes majeures mises en cause) tandis que, toujours entre 2009 et 2010, le nombre de femmes mineures mises en cause augmentait de 5,3% (soit +1714 femmes mineures mises en cause).

En 2011 la variation stable sur un an du nombre total de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » est le résultat de tendances contrastées selon le profil des mis en cause.

Pour les femmes mises en cause, les évolutions entre 2010 et 2011 sont limitées à la fois en proportion et en volume: +1,1% pour les majeures (soit +1558 mises en cause) et -0,9% pour les mineures (soit -301 mises en cause).

Pour les hommes majeurs, l'augmentation de 1,3% de leur nombre hors « Décembre Gendarmerie » entre 2010 et 2011 correspond à 10160 mis en cause de plus sur un an. Cette variation n'apparaît pas à l'échelle de

l'ensemble des mis en cause car, en parallèle, le nombre d'hommes mineurs mis en cause a baissé de 7,1%, soit -12515 mis en cause entre 2010 et 2011.

Puisqu'on ne dispose pas, à l'heure actuelle, de statistiques de mis en cause exhaustives pour l'année 2011 qui soient comparables à celles des années précédentes, on ne peut pas commenter le nombre de mineurs mis en cause en niveau absolu, par exemple pour en déduire un nombre de mis en cause pour 1000 hommes mineurs (voir « Zoom sur » du Grand Angle 27). Cependant, on peut analyser les nombres 2011 hors « Décembre Gendarmerie » de façon relative, c'est-à-dire en comparaison des valeurs équivalentes mesurées pour les autres années.

La forte diminution observée en 2011 conduit le nombre d'hommes mineurs mis en cause à un niveau plus faible que ceux des cinq années précédentes: hors « Décembre Gendarmerie », 162548 hommes mineurs ont été mis en cause en 2011.

Entre 2006 et 2009, ce nombre était passé de 167333 à 175342 après avoir connu trois accroissements annuels consécutifs: +1% en 2007, +1,6% en 2008 et +2,2% en 2009. En 2010, il était à nouveau supérieur à 175000. En 4 ans, il s'était élevé de 4,6%, soit +7730 mineurs mis en cause entre 2006 et 2010.

Avec une baisse de plus de 12000 mis en cause en 2011, la tendance sur le moyen terme s'inverse: par rapport à 2006, le nombre d'hommes mineurs mis en cause en 2011 est en baisse de près de 3% (soit -4785 mis en cause).

La part des hommes mineurs au sein des mis en cause est inférieure à 15% en 2011, après une baisse de 1,1 point⁶ sur un an.

L'étude du profil des mis en cause s'effectue en rapportant, pour chaque catégorie de population, leur nombre au total des mis en cause ce qui permet de définir ce qu'on appelle leur « part au sein des mis en cause ». Cette grandeur s'exprime en % (Voir « Méthodologie des tableaux de bord annuels », page 13).

Tableau 2. Le nombre de personnes mises en cause par la police ou la gendarmerie pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011 en France métropolitaine avec et hors personnes mises en cause en décembre* par la gendarmerie (hors « Décembre Gendarmerie »*)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	Variation entre 2006 et 2011 (en point)
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers Hors « Décembre Gendarmerie » (en %)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-
Part des Hommes majeurs au sein des mis en cause (en %)	69,2	69,6	69,8	69,0	68,1	69,1	-
Variations en point	-	+ 0,4	+ 0,2	- 0,8	- 0,9	+ 1,0	- 0,1
Part des Hommes mineurs au sein des mis en cause (en %)	15,7	15,5	15,1	15,4	15,8	14,7	-
Variations en point	-	- 0,2	- 0,4	+ 0,3	+ 0,4	- 1,1	- 1,0
Part des Femmes majeures au sein des mis en cause (en %)	12,5	12,3	12,5	12,7	13,0	13,1	-
Variations en point	-	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,1	+ 0,6
Part des Femmes mineures au sein des mis en cause (en %)	2,6	2,5	2,6	2,9	3,1	3,1	-
Variations en point	-	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,2	- 0,0	+ 0,5

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie ».

Source : État 4001 annuel, DCPI ; État 4001 mensuel, DCPI ; Traitements ONDRP.

••••(6) Voir définitions.

En 2011, près de 765 000 hommes majeurs ont été mis en cause pour crimes et délits non routiers, ce qui représente 69,1% des 1 106 388 personnes mises en cause hors « Décembre Gendarmerie » (Tableau 2).

En 2006, cette proportion se situait déjà à un niveau voisin: 69,2%. Elle s'est appréciée de 0,6 point lors des deux années suivantes, lorsque le nombre d'hommes majeurs mis en cause est passé d'environ 735 500 en 2006 à plus de 790 000 en 2008, soit +7,5%. En 2008, 69,8% des mis en cause sont des hommes majeurs.

Puis, entre 2008 et 2010, leur nombre baisse de 4,5% (soit -35 886 majeurs mis en cause) alors que, pour les autres catégories de population, il s'accroît sur 2 ans. En conséquence, la part des hommes majeurs recule de près de 1,7 point et s'établit à 68,1% en 2010.

En 2011, elle revient à peu près à sa valeur de 2006, soit un peu plus de 69%, en raison de la hausse de 1,3% du nombre d'hommes majeurs mis en cause mais aussi de la forte baisse du nombre d'hommes mineurs. Sur un an, la part des hommes majeurs s'apprécie de 1 point alors que celle des hommes

mineurs diminue, passant de 15,7% en 2010 à 14,7% en 2011.

Or, de 2006 à 2010, la part des hommes mineurs au sein des mis en cause avait toujours été supérieure à 15%, avec un minimum de 15,1% en 2008. Récemment, elle avait été orientée à la hausse: +0,3 point en 2009 et +0,4 en 2010.

La part des hommes mineurs mis en cause entre 2010 et 2011 a baissé de 1,1 point pour atteindre 14,7%. Sur la période 2006/2010, une telle variation n'a pas été observée: en passant de 15,7% en 2006 à 15,1% en 2008, la baisse la plus élevée sur cette période était de 0,6 point. Celle de 2011 a donc été près de deux fois plus intense et deux fois plus rapide comparativement à la baisse maximum observée entre 2006 et 2010.

Ce phénomène a incité l'ONDRP à porter une attention particulière à l'évolution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011. Le « Zoom sur » propose d'isoler la part des variations dues à l'évolution de l'ensemble du nombre de mis en cause de celle propre aux hommes mineurs.

Il s'agit notamment de déterminer dans quelle proportion l'évolution globale du nombre de mis en cause, est à l'origine de celle des hommes mineurs (effet volume) et, a contrario, de déterminer la part de la variation propre à cette catégorie (effet structure).

Si pour les hommes mis en cause, la part des majeurs est stable entre 2006 et 2011 et celle des mineurs baisse, pour les femmes, elle a augmenté au cours des cinq dernières années: elle est passée de 12,5% en 2006 à 13,1% en 2011 pour les femmes majeures, soit +0,6 point et de 2,6% à 3,1% pour les femmes mineures, soit +0,5 point.

Alors que le nombre de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » a été en hausse de 4,1% entre 2006 et 2011, pour les femmes, la variation a été supérieure: +9,1% sur 5 ans pour les femmes majeures (soit +12 150 mises en cause) et +24,4% pour les femmes mineures (soit +6 664 mises en cause). Ces hausses supérieures à celles des hommes majeurs (+4% entre 2006 et 2011), de même que la baisse du nombre d'hommes mineurs, ont entraîné l'appréciation de la part des femmes au sein des mis en cause.

LES PERSONNES MISES EN CAUSE POUR ATTEINTES AUX BIENS

En 2011, 287 852 personnes ont été mises en cause pour atteintes aux biens (crimes et délits de types vols ou destructions, dégradations) hors « Décembre Gendarmerie » (Tableau 3). Par rapport à 2006, il est en baisse de 6,4%, soit -19 536 personnes mises en cause pour atteintes aux biens en 5 ans (Tableau A1).

L'essentiel de cette diminution est due à la variation observée entre 2010 et 2011 qui s'établit à -5,1%, soit -15 386 personnes mises en cause pour atteintes aux biens sur un an. Entre 2006 et 2010, la baisse avait été plus limitée: -1,4% (soit -4 150 mis en cause).

Jusqu'en 2010, l'ordre de grandeur du nombre de mis en cause hors

« Décembre Gendarmerie » avait été assez stable: pendant 5 années, il était compris entre un peu plus de 298 000 et un peu moins de 308 000. En 2011, le nombre de mis en cause, d'environ 288 000, est inférieur à ceux observés de 2006 à 2010.

Le nombre de faits élucidés pour atteintes aux biens avait, lui aussi, été relativement stable en ordre de grandeur entre 2006 et 2010, se situant, hors « Décembre Gendarmerie », entre 320 000 et moins de 329 000 faits élucidés par an. Il diminue lui aussi de plus de 5% entre 2010 et 2011: -5,6%, soit -17 980 faits élucidés. En 2011, le nombre de faits élucidés ne dépasse pas 305 000.

Ces évolutions à la baisse des nombres de faits élucidés et de personnes mises en cause sont, en proportion, plus accentuées entre 2010 et 2011 que celle du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens: sur un an, il varie de -1,8% (soit -39 189 faits constatés).

En 2010, le rapport entre le nombre de faits élucidés et celui des faits constatés s'établissait à 15,1%. Ce rapport qui se situait à 13,2% en 2006, s'appréciait alors de près de 2 points (voir définitions) en 4 ans. Cette variation était la conséquence d'une baisse de près de 14% des faits constatés entre 2006 et 2010 (soit -342 502 faits constatés) bien plus marquée que celles des faits élucidés (-1,7% en 4 ans, soit -5 613 faits élucidés).

Entre 2010 et 2011, un phénomène inverse se produit: en raison d'une plus forte diminution, lorsqu'elle est exprimée en proportion, du nombre de faits élucidés par rapport à celui des faits constatés, le rapport « élucidés / constatés » se réduit de 0,6 point sur un an. En 2011, il s'élève à 14,5%.

L'activité d' « Élucidation / Mise en cause » se traduit d'un point de vue statistique par deux enregistrements distincts: faits élucidés d'une part, suivant le principe que tout fait constaté pour lequel une personne au moins est mise en cause est comptabilisé comme « élucidé », personnes mises en cause d'autre part. Selon la nature de l'infraction, pour un fait élucidé, il peut y avoir plusieurs mis en cause tout comme pour un mis en cause, il peut y avoir plusieurs faits élucidés.

En 2010, pour 100 faits élucidés d'atteintes aux biens, 94 personnes ont été mises en cause. En 2011, ce ratio « Mis en cause/Faits élucidés » varie de + 0,5 point. Cela signifie qu'en 2011, à nombre de faits élucidés d'atteintes aux biens constant, le nombre de mis en cause est légèrement supérieur à 2010. Cela explique pourquoi la baisse entre 2010 et 2011 est, en proportion, plus importante pour les faits élucidés (-5,6%) que pour les mis en cause (-5,1%).

La baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011 s'explique très largement par celle des faits élucidés. Or, comme le nombre de faits constatés d'atteintes aux biens connaît une baisse de moins de 2%, c'est plus précisément la baisse de la fréquence d'élucidation qui explique celle des mis en cause.

Le nombre de mis en cause pour destructions et dégradations diminue entre 2010 et 2011 pour toutes les catégories de mise en cause

En 2011, 63 919 personnes ont été mises en cause pour « **destructions et dégradations** », hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre diminue régulièrement depuis 2006. Il était de 82 845 cette année-là et a baissé de -22,8%, soit -18 926 mis en cause sur cinq ans.

La variation la plus forte de ces cinq dernières années est celle observée entre 2010 et 2011. Elle est de -11,0%, soit -7 932 personnes mises en cause pour destructions et dégradations sur un an. Entre 2006 et 2010, la baisse la

Tableau 3. Nombre de faits constatés, de faits élucidés et de personnes mises en cause pour **Atteintes aux biens** en 2010 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2010	2011	Variation 2010/2011	
				En volume	En %
Atteintes aux biens	Faits constatés	2 138 008	2 098 819	- 39 189	- 1,8
	Faits élucidés	322 505	304 525	- 17 980	- 5,6
	Personnes mises en cause	303 238	287 852	- 15 386	- 5,1
Vols avec violences	Faits constatés	120 251	120 139	- 112	- 0,1
	Faits élucidés	16 829	16 236	- 593	- 3,5
	Personnes mises en cause	21 617	20 549	- 1 068	- 4,9
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Faits constatés	1 059 526	1 100 340	+ 40 814	+ 3,9
	Faits élucidés	172 098	167 680	- 4 418	- 2,6
	Personnes mises en cause	172 493	169 917	- 2 576	- 1,5
vols liés aux véhicules à moteur	Faits constatés	581 259	539 842	- 41 417	- 7,1
	Faits élucidés	49 475	44 706	- 4 769	- 9,6
	Personnes mises en cause	37 277	33 467	- 3 810	- 10,2
Destructions dégradations	Faits constatés	376 972	338 498	- 38 474	- 10,2
	Faits élucidés	84 103	75 903	- 8 200	- 9,7
	Personnes mises en cause	71 851	63 919	- 7 932	- 11,0

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau 4. Différenciation du nombre de mis en cause pour **Atteintes aux biens** par sexe et âge en 2010 et 2011 (hors «*Décembre Gendarmerie*»).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2010	2011	Variations 2010/2011	
				En volume	En %
Atteintes aux biens	Personnes mises en cause	303 238	287 852	- 15 386	- 5,1
	Hommes majeurs	165 576	159 898	- 5 678	- 3,4
	Hommes mineurs	83 598	74 829	- 8 769	- 10,5
	Femmes majeures	35 160	34 956	- 204	- 0,6
	Femmes mineures	18 904	18 169	- 735	- 3,9
Vols avec violences	Personnes mises en cause	21 617	20 549	- 1 068	- 4,9
	Hommes majeurs	10 854	10 617	- 237	- 2,2
	Hommes mineurs	8 822	8 032	- 790	- 9,0
	Femmes majeures	764	765	+ 1	+ 0,1
	Femmes mineures	1 177	1 135	- 42	- 3,6
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Personnes mises en cause	172 493	169 917	- 2 576	- 1,5
	Hommes majeurs	91 711	91 425	- 286	- 0,3
	Hommes mineurs	36 824	34 750	- 2 074	- 5,6
	Femmes majeures	28 835	28 890	+ 55	+ 0,2
	Femmes mineures	15 123	14 852	- 271	- 1,8
Vols liés aux véhicules à moteur	Personnes mises en cause	37 277	33 467	- 3 810	- 10,2
	Hommes majeurs	22 587	20 834	- 1 753	- 7,8
	Hommes mineurs	13 409	11 488	- 1 921	- 14,3
	Femmes majeures	874	793	- 81	- 9,3
	Femmes mineures	407	352	- 55	- 13,5
Destructions et dégradations	Personnes mises en cause	71 851	63 919	- 7 932	- 11,0
	Hommes majeurs	40 424	37 022	- 3 402	- 8,4
	Hommes mineurs	24 543	20 559	- 3 984	- 16,2
	Femmes majeures	4 687	4 508	- 179	- 3,8
	Femmes mineures	2 197	1 830	- 367	- 16,7

Champ : France métropolitaine hors «*Décembre Gendarmerie*»

Source : État 4001 annuel, DCPI ; État 4001 mensuel, DCPI ; Traitements ONDRP

plus importante avait été enregistrée l'année précédente : -6,4% (soit -4882 mis en cause) entre 2009 et 2010.

Jusqu'en 2010, le nombre de mis en cause hors «*Décembre Gendarmerie*» a diminué régulièrement : au cours des cinq années, il est passé de 82845 à 71851. En 2011, le nombre de mis en cause, inférieur à 64000 a subi une baisse plus importante que les années précédentes.

Le nombre de faits élucidés pour destructions et dégradations a également diminué régulièrement entre 2006 et 2011. La baisse du nombre de mis en cause a été d'un

ordre de grandeur comparable à celle des faits élucidés, -19,4% en 5 ans (soit -18228 faits élucidés). En 2011, il diminue de 9,7%, soit -8200 faits élucidés.

Ces évolutions à la baisse des nombres de faits élucidés et de personnes mises en cause entre 2010 et 2011 sont, en proportion, quasiment équivalentes à celle du nombre de faits constatés pour destructions et dégradations : sur un an, il varie de -10,2% (soit -38474 faits constatés).

En 2011, le rapport entre le nombre de faits élucidés et celui des faits constatés s'établit à 22,4%. Ce rapport qui se situait à 19,3% en 2006, s'est

apprécié de deux points (voir définitions) en 5 ans. C'est la conséquence d'une baisse de 22,9% en 4 ans des faits constatés entre 2006 et 2010 (soit -111806 faits constatés) plus marquée que celles des faits élucidés (-10,7% en 4 ans, soit -10088 faits élucidés).

En 2010, pour 100 faits élucidés de destructions et dégradations, plus de 85 personnes ont été mises en cause. En 2011, ce ratio «*Mis en cause / Faits élucidés*» diminue de -1,2 point. Cela signifie qu'en 2011, à nombre de faits élucidés de destructions et dégradations constant, le nombre de mis en cause est inférieur à 2010.

Cela explique pourquoi la baisse entre 2010 et 2011 est, en proportion, inférieure pour les faits élucidés (-9,7%) à celle des mis en cause (-11,0%).

Fait notable en 2011, le rapport «Élucidés / Constatés» n'augmente que très peu alors que la baisse du ratio «mis en cause / faits élucidés» s'est accélérée: +0,1 point pour le premier et -1,2 point pour le deuxième. Cette dernière année, la baisse du nombre de mis en cause est plus marquée que celle des faits élucidés et des faits constatés.

Cependant, la baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011 s'explique très largement par celle des faits constatés. Leur nombre connaît une baisse de plus de 10%, qui est répercutée en grande partie sur le nombre de faits élucidés, elle-même à l'origine de la quasi-totalité de la diminution des mis en cause.

Au regard des statistiques relatives aux atteintes de type «destructions et dégradations», issues des résultats issus des enquêtes annuelles «Cadre de vie et sécurité» l'ONDRP estime que la baisse des faits constatés est en partie due à une modification du mode d'enregistrement de certaines infractions qui étaient initialement considérées comme des délits et qui le sont dorénavant comme des contraventions⁷.

Les contraventions n'étant pas enregistrées dans l'état 4001, ce transfert a eu pour effet de réduire le champ couvert par l'état 4001 en matière de destructions et dégradations, aux actes les plus graves. Ce transfert s'est traduit par une baisse du nombre de faits constatés, de faits élucidés ainsi que de mis en cause pour les atteintes de type destructions et dégradations.

En 2011, parmi les 63919 personnes mises en cause pour destructions et dégradations, on dénombre 37022 hommes majeurs, 20559 hommes mineurs, 4508 femmes majeures ainsi que 1830 femmes mineures.

Avec 57,9% d'hommes majeurs et 32,2% de mineurs, les hommes constituent 90% des individus mis en cause pour destructions et

dégradations en 2011. Les proportions des femmes –majeures et mineures– s'établissent respectivement à 7,1% et 2,9%.

Le nombre de mis en cause pour destructions et dégradations est en baisse de 11,0% entre 2010 et 2011 (soit -7932 mis en cause) et de 22,8% de 2006 à 2011 (soit -18926 mis en cause) (Tableaux A2 et A3). Que ce soit lors de la dernière année d'observation, ou sur une période plus longue, cette baisse concerne chacune des catégories de sexe et d'âge des mis en cause.

Entre 2006 et 2010, la baisse s'expliquait essentiellement par une diminution du nombre d'hommes majeurs mis en cause: la diminution du nombre de mis en cause s'établit à -10994 personnes sur quatre ans, dont -8550 hommes majeurs, soit plus de 75% de la baisse.

En 2011 la baisse du nombre de mis en cause pour destructions et dégradations s'explique en premier lieu par celle des hommes mineurs (-3984 mis en cause) puis par celles des hommes majeurs (-3402 mis en cause).

Même si les baisses des nombres de femmes majeures et mineures sont plus faibles en volume (respectivement -179 et -367), le nombre de femmes mineures diminue fortement en taux.

Cette dernière année, la baisse du nombre de mis en cause mineurs, garçons et filles, s'est accélérée. Au cours de cette dernière année, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour destructions et dégradations atteint -16,2% et celle de femmes mineures -16,7%, alors que leurs nombres baissaient respectivement de -3,9% et -1,3% l'année précédente.

Il en est de même pour les mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteur

En 2011, 33467 personnes ont été mises en cause pour «vols liés aux véhicules à moteur», hors «Décembre Gendarmerie». Ce nombre est en

baisse régulière depuis 2006. Il est passé de 41958 en 2006 à 33467 en 2011 hors «Décembre Gendarmerie» (-8491 soit, -20,2%).

La variation la plus forte de ces cinq dernières années est celle observée entre 2010 et 2011. Elle est de -10,2%, soit -3810 personnes mises en cause pour vols liés aux véhicules à moteur sur un an.

Entre 2006 et 2010, la baisse la plus importante avait été enregistrée en 2008 (-4,5%, soit -1865 mis en cause). Le nombre de mis en cause hors «Décembre Gendarmerie» a diminué régulièrement entre 2006 et 2010, il est passé de 41958 à 37277. En 2011 il est inférieur à 33500, a subi une baisse plus importante que les années précédentes.

Le nombre de faits élucidés pour vols liés aux véhicules à moteur a également diminué régulièrement entre 2006 et 2011: -15,6% en 5 ans (soit -8294 faits élucidés). En 2011, la baisse du nombre de mis en cause a été d'un ordre de grandeur comparable à celle des faits élucidés. Il diminue de 9,6%, soit -4769 faits élucidés.

Ces évolutions à la baisse des nombres de faits élucidés et de personnes mises en cause entre 2010 et 2011 sont, en proportion, plus fortes que celles du nombre de faits constatés pour vols liés aux véhicules à moteur: sur un an, il varie de -7,1% (soit -41417 faits constatés).

Entre 2006 et 2010, le rapport «Élucidés / Constatés» s'est apprécié de 1,2 point: il est passé de 7,3% à 8,5%. La hausse de la valeur de ce rapport a pour origine une diminution plus modérée du nombre de faits élucidés (-6,7% en 4 ans, soit -3525 faits élucidés) que de faits constatés (-20,1% en 4 ans, soit -145776 faits constatés).

Entre 2010 et 2011, le rapport «Élucidés / Constatés» varie de -0,2 point pour atteindre 8,3% en 2011. La baisse de la valeur de ce ratio est la conséquence d'une baisse de près de 10% des faits élucidés (soit -4769 faits élucidés), plus marquée que celles des faits constatés (-7,1%, soit -41417 faits constatés).

•••(7) Voir Bulletin mensuel de mai 2012 : http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/bulletinmensuel/bm_mai_2012_s_dgpn.pdf

En 2010, pour 100 faits élucidés de vols liés aux véhicules à moteur, plus de 75 personnes ont été mises en cause. En 2011, ce ratio « Mis en cause / Faits élucidés » diminue de 0,4 point.

Cela signifie qu'en 2011, à nombre de faits élucidés de vols liés aux véhicules à moteur constant, le nombre de mis en cause est inférieur à 2010. Cela explique pourquoi la baisse des faits élucidés (-9,6%) est en 2011 inférieure à celle des mis en cause (-10,2%).

La baisse du nombre de mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteur entre 2010 et 2011 s'explique très largement par celle des faits constatés. Leur nombre connaît une variation de -7,1%, qui a engendré une baisse plus importante du nombre de faits élucidés, elle-même à l'origine d'une diminution plus marquée de celle des mis en cause.

En 2011, parmi les 33 467 personnes mises en cause pour vols liés aux véhicules à moteur, on dénombre 20 834 hommes majeurs, 11 488 hommes mineurs, 793 femmes majeures ainsi que 352 femmes mineures.

Cette dernière année, avec des parts qui s'établissent respectivement à 62,3% pour les hommes majeurs et 34,3% pour les hommes mineurs, les hommes constituent plus de 95% des individus mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteur en 2011. Les proportions des femmes –majeures et mineures– sont de 2,4% et de 1,1%.

Entre 2010 et 2011, le nombre de mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteur diminue de 10,2%. Que l'on considère la variation à court terme (entre 2010 et 2011) ou la variation sur 5 ans (de 2006 à 2011), cette baisse concerne chacune des catégories de sexe et d'âge des mis en cause.

En 2011, la baisse la plus importante, qu'elle soit calculée en taux ou en volume, est enregistrée pour les hommes mineurs. La diminution de leur nombre atteint -14,3%, soit -1 921 mis en cause.

Entre 2006 et 2011, la baisse la plus importante, calculée en taux, est également enregistrée pour les hommes mineurs mis en cause. Elle atteint -21,7%. Par contre, en volume,

avec une variation de -5 061 mis en cause, c'est le nombre d'hommes majeurs qui a le plus diminué.

À l'image des destructions et dégradations, la baisse du nombre de mis en cause pour vols liés aux véhicules à moteur en 2011, mais également sur cinq ans, concerne toutes les catégories de mis en cause, indépendamment de leur sexe ou de leur âge.

Que ce soit pour les destructions et dégradations ou pour les vols liés aux véhicules à moteur, les hommes mineurs sont la catégorie de mis en cause qui, en volume, a le plus diminué entre 2010 et 2011.

Diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols avec violences

En 2011, 20 549 personnes ont été mises en cause pour « vols avec violences », hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre a connu une baisse entre 2006 et 2008 (-2 451 soit, -11,1%), puis une hausse entre 2008 et 2010 (+1 948 soit, +9,9%). Il est de nouveau en baisse en 2011 : -4,9%, soit -1 068 personnes mises en cause pour vols liés aux véhicules à moteur sur un an.

Le nombre de faits élucidés de vols avec violences qui s'établissait à 17 669 en 2006, est de 16 236 en 2011. Il a suivi des variations sensiblement équivalentes à celles du nombre de mis en cause entre 2006 et 2011 : -12,5% entre 2006 et 2008, +8,8% entre 2008 et 2010. En 2011, la baisse est inférieure de 1,4 point à celle des mis en cause : -3,5% soit -593 faits élucidés.

En 2011, on dénombre 120 139 faits constatés pour vols avec violences alors qu'il s'établissait à 126 368 en 2006. Leur nombre est en baisse entre 2006 et 2008 (-16,3%), en hausse entre 2008 et 2010 (+13,7%). Au cours de cette dernière année, la quasi stabilité des faits constatés (-0,1%, soit -112 faits constatés) contraste avec la baisse des faits élucidés (-3,5%) ainsi que de celle des mis en cause : leur nombre diminue de -1 068, soit -4,9%.

Entre 2010 et 2011, le rapport « Élucidés / Constatés » s'est déprécié : il est passé de 14,0% à 13,5%. La diminution de la valeur de ce rapport

a pour origine une diminution plus importante du nombre de faits élucidés (-3,5%) que de faits constatés (-0,1%).

En 2011, les nombres de faits constatés de vols à main armée et vols avec armes blanches baissent respectivement de 7,3% et 6,1% (soit, pour ces deux atteintes cumulées, -1 014 faits constatés), alors que ceux de vols violents sans armes augmentent de 0,9% (soit, +902 faits constatés) (Tableau A4).

En volume, l'augmentation du nombre de faits constatés pour vols violents sans armes est compensée par les baisses respectives des nombres de faits constatés de vols à main armée cumulés à ceux de vols avec armes blanches. Il en résulte une baisse de -0,1% des faits constatés de vols avec violences.

En 2011, la légère baisse du ratio « faits élucidés / faits constatés » des vols avec violences (-0,5 point en un an pour atteindre 13,5% en 2011), contraste avec une diminution plus marquée du ratio « mis en cause / faits élucidés » (Le ratio qui s'établissait à 128,5 en 2010 est de 126,6 en 2011, soit -1,9 point). Elle est engendrée par une baisse plus prononcée du nombre de mis en cause que de faits élucidés : -3,5% pour les faits élucidés (soit -593 faits élucidés) et -4,9% pour les mis en cause (soit -1 068 mis en cause).

La baisse de 1,9 point du ratio « mis en cause / faits élucidés » en 2011 pour des vols avec violences résulte d'une hausse des ratios pour les vols à main armée et des vols avec armes blanches (en cumulé, -4,1 points en 2011), cumulées à une baisse du ratio pour les vols violents sans armes (elle est de -3,9 points en 2011) cette dernière infraction ayant davantage de poids au sein des vols avec violences.

La diminution du ratio « faits élucidés / faits constatés » des vols avec violences s'explique par des baisses plus accentuées des nombres de faits élucidés que de faits constatés pour les vols à main armée, les vols avec armes blanche ainsi que par des tendances inverses entre le nombre de faits élucidés et celui des faits constatés pour des vols violents sans armes (à la baisse pour le premier et à la hausse pour le deuxième).

Le nombre de mis en cause pour vols avec violences baisse pour chacune des atteintes qui composent les vols violents sans armes

en 2011, à savoir les vols à main armée, les vols avec armes blanches ainsi que les vols violents sans armes, mais pour les deux premières la baisse du nombre de mis en cause est moindre que celle des faits élucidés, alors que pour les vols violents sans armes elle est plus marquée.

Entre 2008 et 2010 le nombre de mis en cause pour vols avec violences hors « Décembre Gendarmerie » augmentait globalement de 9,9%. Au cours de ces deux années, les nombres de mineurs –filles et garçons– mis en cause pour ce type d'infraction, ont respectivement augmenté de 1 045 (soit +13,4%) et 532 (soit +82,5%) mis en cause (Tableaux A5 et A6).

En 2011, hormis la stabilité du nombre de femmes majeures mises en cause pour vols avec violences, chacune des trois autres catégories de mis en cause est en baisse.

Avec, une baisse de 9,0% qui équivaut à une diminution de leur nombre de 790 individus, **les hommes mineurs mis en cause pour vols avec violences constituent la catégorie qui a le plus diminué en taux et en volume.** Cette diminution résulte essentiellement celle enregistrée pour vols violents sans armes : -8,9% soit -660 individus.

Entre 2010 et 2011, les baisses respectives des nombres d'hommes majeurs (-237 mis en cause, soit -2,2%) et de femmes mineures (-42 mises en cause, soit -3,6%) mis en cause pour vols avec violences sont plus modérées que celles des hommes mineurs.

En 2011, la baisse du nombre de mis en cause pour vols avec violences est enregistrée pour chacune des catégories de mis en cause, à l'exception des femmes majeures. Cette diminution est essentiellement due à la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols violents sans armes.

Baisse du nombre de mis en cause pour des vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)

En 2011, 169 917 personnes ont été mises en cause pour vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur) hors « Décembre Gendarmerie ».

Alors que depuis 2007, leur nombre augmentait régulièrement (+13 449 mis en cause entre 2007 et 2010, soit +8,5%), en 2011, il diminue de 1,5%, soit -2 576 mis en cause.

Entre 2007 et 2010 le nombre de faits élucidés pour vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur) a augmenté de manière sensiblement équivalente au nombre de mis en cause : +7,4%, soit +11 912. En 2011, la baisse est inférieure de 1,1 point à celle des mis en cause : -2,6% soit -4 418 faits élucidés pour atteindre 167 680.

Etant donnée la baisse moins prononcée du nombre de mis en cause que de faits élucidés, la statistique d'activité d'« Élucidation / Mise en cause » des vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur) a suivi une tendance à la hausse sur un an. Le ratio qui s'établissait à 100,2 en 2010 est de 101,3 en 2011, soit +1,1 point.

En 2011, le rapport « Élucidés/ Constatés » pour des vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur) s'est déprécié : il est passé de 16,2% à 15,2%. La diminution de la valeur de ce rapport a pour origine des variations inverses entre les faits élucidés, en baisse, et les faits constatés, en hausse.

En 2011, la variation à la hausse du nombre de faits constatés de vols sans violence s'oppose aux tendances respectives du nombre de faits élucidés et du nombre de mis en cause : les faits constatés de vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur) ont augmenté de 3,9% par rapport à 2010 (soit +40 814 faits constatés pour atteindre 1 100 340), alors que les faits élucidés ont diminué de 2,6% et les personnes mises en cause de 1,5%.

En 2011, le rapport « Élucidés/ Constatés » pour des vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur) s'est déprécié : il est passé de 16,2% à 15,2%. La diminution de la valeur de ce rapport a pour origine des variations inverses entre les faits élucidés, en baisse, et les faits constatés, en hausse.

En 2011, les faits constatés de vols simples contre des particuliers et contre des établissements publics et privés augmentent tous deux de 3,9%, ceux de cambriolages de +5,3% (soit, pour ces trois atteintes cumulées, -41 768

faits constatés), alors que ceux de vols à l'étalage diminuent de 4,9% (soit, +3 386 faits constatés).

En 2011, la légère baisse du ratio « faits élucidés / faits constatés » des vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur) (-1 point en un an pour atteindre 15,2% en 2011), contraste avec une augmentation du ratio « mis en cause / faits élucidés » (Le ratio qui s'établissait à 100,2 en 2010 est de 101,3 en 2011, soit +1,1 point). Elle est la conséquence d'une baisse plus prononcée du nombre de faits élucidés que de mis en cause : -2,6% pour les faits élucidés (soit -4 418 faits élucidés) et -1,5% pour les mis en cause (soit -2 576 mis en cause).

La hausse du ratio « mis en cause / faits élucidés » en 2011 pour vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur) résulte d'une hausse des ratios pour vols simples contre des particuliers ainsi que les cambriolages (+4,3 points en 2011), cumulées à une baisse du ratio pour les vols à l'étalage (elle est de -0,2 points en 2011).

Hausse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols simples contre des particuliers

La hausse du nombre de mis en cause pour **vols simples contre des particuliers** de +3,0% (soit +1 417 mis en cause) est plus importante que celle des faits élucidés (+0,3%) et est légèrement en deçà de celle des faits constatés (+3,9%) (Tableau A7).

Il semble que la hausse des faits constatés pour vols simples contre les particuliers ait eu un impact à la marge sur le nombre de faits élucidés dont le nombre n'augmente que légèrement. Par contre le fait que le nombre de mis en cause augmente plus que le nombre de faits élucidés signifie que, en moyenne, davantage de personnes ont été mises en cause par fait élucidé pour ce type de vol, en comparaison à 2010.

En 2011, l'augmentation du nombre de personnes mises en cause pour des infractions de type « vols simples contre des particuliers » s'explique, en particulier par la hausse du nombre de femmes mineures mises en cause pour ce type d'infraction. La hausse du nombre de filles est supérieure à 21%

en 2011 (Tableaux A8 et A9). En volume, l'augmentation atteint +916 femmes mineures.

Les nombres d'hommes –majeurs et mineurs– mis en cause pour des infractions de type « vols simples contre des particuliers » augmentent respectivement de 1,2% et 2,8%, soit +285 et +338 mis en cause. Cette dernière année, seul le nombre de femmes majeures diminue pour ce type d'infraction (-1,6%, soit -122 mis en cause).

Sur l'ensemble de la période 2006/2011, le nombre de filles a quasiment doublé pour ce type d'infraction, puisqu'il est passé de 2666 en 2006 à 5200 en 2011, soit une augmentation de +95,0%, soit +2534 mises en cause. Sur cette période, les variations des autres catégories ont été moindres: le nombre d'hommes –majeurs et mineurs– mis en cause a diminué de -1,0% et le nombre de femmes majeures a augmenté de 1,8%.

Augmentation du nombre de mineurs mis en cause pour vols à la tire

En 2011, 5689 personnes ont été mises en cause pour vols à la tire hors « Décembre Gendarmerie ». Depuis 2007, leur nombre augmente régulièrement (+2208 soit +63,4% entre 2007 et 2011) (Tableau A10). En 2011, la hausse est de 15,9%, soit +780 mis en cause.

Entre 2010 et 2011, la variation du nombre de faits élucidés est sensiblement équivalente à celle du nombre de mis en cause: le nombre de faits élucidés pour vols à la tire est en hausse de 16,4% pour atteindre 4373 en 2011.

La variation à la hausse du nombre de faits constatés pour vols à la tire est inverse aux tendances respectives du nombre de faits élucidés et celle du nombre de mis en cause: les faits constatés pour cambriolages ont diminué de 0,4% par rapport à 2010 (soit -313 faits constatés pour atteindre 87626), alors que les faits élucidés et les personnes mises en cause sont en hausse.

La légère variation à la baisse du nombre de faits constatés de vols à la tire est inverse aux augmentations respectives des nombres de faits élucidés et de mis en cause. Cela signifie que, à nombre de faits constatés constant, davantage de faits ont été élucidés en 2011, en comparaison à 2010. Le nombre de mis en cause par faits élucidés est, lui, resté relativement constant.

En 2011, les 5689 personnes mises en cause pour vols à la tire se répartissent comme suit: 30,6% d'hommes majeurs, 27,2% d'hommes mineurs, 8,6% de femmes majeures et 33,6% de femmes mineures. Pour cette atteinte, les mineur(e)s représentent la majorité des mis en cause (Tableaux A11 et A12).

Cette dernière année, même si la hausse du nombre de personnes mises en cause pour vols à la tire concerne chacune des catégories, elle est davantage concentrée chez les mineurs: parmi les 780 personnes mises en causes pour vols à la tire supplémentaires en 2011, 651 personnes, soit près de 85% de l'ensemble, sont mineur(e)s.

Alors que de 2006 à 2010, la part des femmes mineures parmi les mis en cause pour vols à la tire augmentait à un rythme soutenu chaque année (globalement la hausse est de 20,8 points). Leur part est relativement stable en 2011: +0,3 points entre 2010 et 2011

Inversement aux filles, la part des hommes mineurs avait diminué régulièrement entre 2006 et 2010: globalement la baisse est de 4,8 points pour atteindre 24% en 2010. En 2011, c'est la part des hommes mineurs qui enregistre la plus forte hausse: +3,2 points entre 2010 et 2011.

Diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols simples contre des particuliers (hors vols à la tire)

En 2011, 42706 personnes ont été mises en cause pour **vols simples contre des particuliers (hors vols à la tire)** hors « Décembre Gendarmerie ». Entre 2006 et 2010, leur nombre oscillait entre 41000 et 42500 mis en cause. En

2011 il atteint 42706 individus après une hausse de 1,5% entre 2010 et 2011, soit 637 personnes supplémentaires.

En 2011, le nombre de faits élucidés pour vols simples contre des particuliers (hors vols à la tire) atteint 46740. Leur nombre est en baisse de 0,9%, soit -445 individus. Le nombre de faits constatés pour vols simples contre des particuliers a augmenté de 4,7% par rapport à 2010 (soit +22951 faits constatés pour atteindre 514504).

Les variations enregistrées pour les vols simples contre des particuliers dans leur ensemble, à la hausse pour les faits constatés, à la baisse pour les faits élucidés et à la hausse pour les mis en cause, sont le résultat de tendances inverses entre les vols simples contre des particuliers dans des locaux privés et celles contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics.

En 2011, Le nombre de mis en cause pour **vols simples contre des particuliers dans des locaux privés** diminue de -1,2% (soit -273 personnes). Cette baisse est proche de celle des faits élucidés (-0,9%). Le nombre de des faits constatés est en hausse (+1,9%).

La hausse du nombre de faits constatés pour vols simples contre des particuliers dans des locaux privés est inverse aux baisses respectives des nombres de faits élucidés et de mis en cause. Cela signifie que, à nombre de faits constatés constant, moins de faits ont été élucidés et moins de personnes ont été mises en cause en 2011, en comparaison à 2010.

En 2011, parmi les 22406 personnes mises en cause pour vols simples contre des particuliers dans des locaux privés, on dénombre 12784 hommes majeurs, 4167 hommes mineurs, 4516 femmes majeures ainsi que 939 femmes mineures.

Cette dernière année, avec des parts qui s'établissent respectivement à 57,1% pour les hommes majeurs et 20,2% pour les femmes majeures, les majeurs constituent plus de 77% des individus mis en cause pour vols simples contre des particuliers dans des locaux privés en 2011. Les proportions des mineur(e)s –hommes et femmes – sont de 18,6% et de 4,2%.

En 2011, seul le nombre d'hommes majeurs est en hausse. L'augmentation de leur nombre atteint +1,4%, soit +173 mis en cause. Le nombre de femmes majeurs et d'hommes mineurs sont en diminution: -4,7% pour les hommes mineurs, soit -207 mis en cause et -5,1% pour les femmes majeures. Le nombre de femmes mineures est constant.

Le nombre de mis en cause pour **vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics** augmente de +4,7% (soit +910 personnes) en 2011. Le nombre des faits élucidés est en baisse (-1,0%) et celui des faits constatés est en hausse (+6,4%).

La hausse du nombre de faits constatés pour vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics est inverse à la baisse du nombre de faits élucidés. Cela signifie que, à nombre de faits constatés constant, moins de faits ont été élucidés. Le nombre de mis en cause par faits élucidés est lui en hausse. Cela signifie que, à nombre de faits élucidés constant, davantage de personnes ont été mises en cause.

En 2011, parmi les 20300 personnes mises en cause pour vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics, on dénombre 8870 hommes majeurs, 6700 hommes mineurs, 2382 femmes majeures ainsi que 2348 femmes mineures.

La part des femmes mineures augmente régulièrement depuis 2007: elle était de 5,5% en 2007, elle est de 11,6% en 2011. En 2011, seule la part des femmes mineures est en hausse. Elle augmente de 2,8 point entre 2010 et 2011.

Cette dernière année, avec des parts qui s'établissent respectivement à 43,7% pour les hommes majeurs et 33,0% pour les hommes mineurs, les hommes constituent près de 77% des individus mis en cause pour vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics en 2011. La proportion des femmes majeures est de 11,7%.

Baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaire

En 2011, 36729 personnes ont été mises en cause pour cambriolages hors « Décembre Gendarmerie ». Alors que en 2009 et 2010, leur nombre augmentait (+1548 soit +4,7% en 2009 et +2667 soit +7,7% en 2010), en 2011, il diminue de 1,8%, soit -689 mis en cause (Tableau A13).

En 2011, la baisse du nombre de faits élucidés pour cambriolages est inférieure de 1,9 point à celle des mis en cause: -3,7% soit -1461 faits élucidés pour atteindre 38269.

La variation à la hausse du nombre de faits constatés pour cambriolages est inverse aux tendances respectives des nombres de faits élucidés et de mis en cause: les faits constatés pour cambriolages ont augmenté de 5,3% par rapport à 2010 (soit +16241 faits constatés pour atteindre 321051), alors que les faits élucidés et les personnes mises en cause ont diminué.

En 2011, la hausse du nombre de mis en cause pour **cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires** de +4,8% (soit +849 personnes) est supérieure à celle des faits élucidés (+2,7%). Elle est, par contre, bien moindre que celle des faits constatés (+15,6%).

Inversement, le nombre de mis en cause pour **cambriolages de locaux industriels, commerciaux, financiers ou d'autres lieux** diminue de -7,8% (soit -1538 personnes). Cette baisse est proche de celle des faits élucidés (-10,5%) ainsi que celle des faits constatés (-9,4%).

L'intensité de la hausse du nombre de faits constatés de cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires est partiellement masquée par la diminution des faits constatés des autres types de cambriolages.

Par contre, la hausse du nombre de faits élucidés et de mis en cause pour cambriolages de locaux d'habitations

principales et secondaires n'est visible qu'à ce niveau de détail car elle est intégralement compensée par une baisse plus intense du nombre de faits élucidés et de faits constatés des cambriolages de locaux industriels, commerciaux, financiers ou d'autres lieux.

Les variations inverses enregistrées pour les cambriolages dans leur ensemble, à la hausse pour les faits constatés et à la baisse pour les faits élucidés et les mis en cause, sont le résultat d'une hausse du nombre de faits constatés, élucidés et de personnes mises en cause pour les cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires et d'une baisse pour les cambriolages de locaux industriels, commerciaux, financiers ou d'autres lieux.

Il s'agit, dans un deuxième temps, d'étudier les évolutions des nombres de mis en cause par sexe et âge en distinguant les cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires des autres type de cambriolages.

S'agissant des cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires, le nombre de mis en cause est en hausse régulière depuis 2006. Il est passé de 14530 en 2006 à 18662 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie », soit +28,4% (+4132 mis en cause).

Cette dernière année, le nombre de personnes mises en cause pour cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires augmente alors que le nombre d'hommes mineurs est en baisse, de -5,8% (soit -310 mis en cause) (Tableaux A14 et A15).

En 2011, le nombre de personnes mises en cause pour cambriolages d'autres lieux (dont locaux industriels, commerciaux et financiers) diminue de 7,8%, soit -1538 mis en cause. Chacune des catégories de mis en cause diminue. En taux, la baisse la plus importante concerne les femmes mineures avec -15,9% et en volume elle concerne les hommes mineurs avec -789 mis en cause.

Dans un contexte de hausse générale du nombre de mis en cause pour cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires, en 2011, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour ce type d'infraction est en baisse.

Diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols à l'étalage

En 2011, les nombres de mis en cause pour vols à l'étalage et pour vols simples contre des établissements publics ou privés s'établissent respectivement à 59 916 et 20 802 individus hors « Décembre Gendarmerie » (Tableau A16).

Fait nouveau, cette dernière année le nombre de mis en cause pour vols à l'étalage diminue de 7,1 % (soit, - 4 577), alors que de 2006 à 2010, leur nombre augmentait régulièrement (cette hausse s'établit à 14,7 %, soit + 8 253 mis en cause).

La baisse du nombre de mis en cause pour vols à l'étalage enregistrée en 2011 est très proche de celle des faits élucidés (- 7,0 %). Elle est supérieure à celle des faits constatés (- 4,9 %).

En 2011, les nombres de mineurs -garçons et filles- mis en cause pour ce type d'infraction ont diminué respectivement de 1 365 et 1 369 individus, soit - 13,0 % et - 14,6 % (Tableaux A17 et A18). Les nombres de majeur(e)s sont également en baisse, avec - 1 749 (soit, - 6,2 %) pour les hommes et - 94 (soit, - 0,6 %) pour les femmes.

Entre 2006 et 2011, seules les mises en cause d'hommes mineurs pour vols à l'étalage diminuent. La baisse atteint - 18,9 %, soit - 2 128 mis en cause.

Inversement, le nombre de mis en cause pour vols simples contre des établissements publics ou privés est en hausse : en 2011 l'augmentation est de + 6,2 % (soit, + 1 404 personnes).

Cette hausse est proche de celle des faits élucidés (+ 5,8 %) et est plus accentuée que celle des faits constatés (+ 4,7 %). Cela signifie qu'à nombre de faits constatés constant, le nombre de faits élucidés et de mis en cause moyen est plus élevé en 2010 qu'en 2011.

En 2011, les nombres de majeurs - hommes et femmes- mis en cause ont augmenté respectivement de 808 et 234 individus, soit + 6,1 % et + 7,3 % (Tableaux A14 et A 15). Les nombres d'hommes mineurs sont également en

hausse, avec + 115 (soit, + 4,3 %). Par contre le nombre de femmes mineures mises en cause diminue de 4,3 %, soit 19 filles.

Entre 2010 et 2011, diminution de la part des hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens

En 2011, la baisse la plus importante du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens, qu'elle soit calculée en taux ou en volume, concerne les hommes mineurs. En un an, leur nombre décroît de 10,5% (Tableau 4), ce qui représente une diminution du nombre de mis en cause de 8769, soit plus des 55% de l'ensemble de la baisse des mis en cause.

Le nombre d'hommes majeurs et de femmes mineures sont également en baisse en 2011, dans des proportions moindres que les hommes mineurs (respectivement -3,4% et -3,9%) mais supérieures aux femmes majeures (-0,6%).

Il en résulte, dans un contexte de baisse du nombre de mis en cause pour atteintes aux biens, que la part des hommes mineurs baisse au profit des autres catégories. En 2011, la proportion d'hommes mineurs diminue de 1,6 point pour atteindre 26,0%. Cette dernière année, les proportions de femmes majeures et mineures augmentent respectivement de 0,5 et 0,1 point et celle des hommes majeurs de 0,9 point.

La baisse de la part des hommes mineurs est observée pour tous les sous indicateurs qui composent les atteintes aux biens. Cette baisse de la part des hommes mineurs entraîne le plus souvent une hausse de celle des hommes majeurs.

Ainsi, pour les **vols avec violences**, la part des hommes mineurs (39,1% en 2011) diminue de - 1,7 point par rapport à 2010. Les hommes majeurs, à 51,7% des mis en cause, voient leur part augmenter de +1,5 point. Les parts des femmes majeures et mineures sont plutôt stables (respectivement + 0,2 et + 0,1 point).

Au sein des vols avec violences, on remarque la baisse de la part des hommes mineurs mis en cause pour **vols avec armes blanches** de - 1,0 point, et qui s'élève à 33,9%, parallèlement à la hausse des parts des femmes majeures et mineures (respectivement +0,5 et +0,8 point), la part des femmes s'élevant à 6,7%.

En ce qui les **vols violents sans armes**, la part des hommes mineurs baisse de -2,1 points, et atteint 43,8%, alors que la part des hommes majeurs est en hausse de +2,2 points, à 45,5% en 2011.

Pour les **vols liés aux véhicules à moteur**, l'évolution est globalement similaire: baisse de la part des hommes mineurs (34,3% en 2011) de -1,6 point; hausse de la part des hommes majeurs (62,3% en 2011) de + 1,7 point; stagnation des parts des femmes majeures et mineures, qui cumulent 3,4% des mis en cause.

Pour les **destructions et dégradations**, la part des hommes mineurs (32,2% en 2011) est également en baisse de -2,0 points; les hommes majeurs voient leur part (57,9% en 2011) augmenter de +1,7 point. La part des femmes majeures, de 7,1%, est aussi en augmentation de + 0,5 point, celle des femmes mineures en baisse légère de - 0,2 point, à 2,9%.

L'évolution des parts respectives pour les **vols sans violences** (hors liés aux véhicules à moteur) suit globalement le même schéma, bien que ces variations soient moins prononcées que pour les autres sous-indicateurs. Ainsi, la part des hommes mineurs mis en cause diminue de -0,9 point pour atteindre 20,5%, et celle des hommes majeurs est en hausse de +0,6 point à 53,8%.

La part des hommes mineurs mis en cause pour **vols simples contre des particuliers** est globalement stable (-0,1 point, soit 25,7% des mis en cause), alors que les parts des hommes et femmes majeurs sont en baisse (respectivement -0,9 et -0,7 point). La part des femmes mineures est donc en hausse de +1,6 point, et atteint 10,7% des mis en cause.

Cette hausse de la part des femmes mineures est essentiellement due à la hausse pour vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics (+2,7 points), alors que toutes les autres catégories de mis en cause voient leurs parts baisser pour ce type d'infractions. Pour les vols simples contre particuliers dans des locaux privés, c'est la part des hommes majeurs qui augmente (+1,4 point) alors que les parts des autres catégories sont en baisse ou stable.

Le cas des vols à la tire est assez atypique, car on constate une hausse de la part des hommes mineurs mis en cause (+3,2 points) qui atteint 27,2%, et une baisse de celle des hommes majeurs (-3,8 points) à 30,6%.

Les mis en cause pour **cambrjolages** subissent aussi une modification de leur structure, puisque la part des hommes mineurs baisse de et s'élève à 27,1%, alors que celle des hommes majeurs s'apprécie (+1,6 point) à 65,7% des mis en cause.

La baisse de la part des hommes mineurs mis en cause est essentiellement due aux cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires, où la part des hommes mineurs diminue de -3,0 points pour s'établir à 27,2%. Toutes les autres catégories voient leur part augmenter, la hausse la plus forte étant pour les hommes majeurs avec +1,4 point.

Pour les cambriolages d'autres lieux, la part des hommes mineurs est aussi en baisse, de -1,9% et s'établit à 27,0%. De même, la part des hommes majeurs augmente de +2,1% pour atteindre 68,9%.

Les mis en cause pour **autres vols sans violences** voient la part des majeurs (hommes et femmes) augmenter (*respectivement +1,1 et +1,0 point*), alors que les parts des hommes et femmes mineurs diminuent (*respectivement -0,9 et -1,2 point*). Ceci s'explique par les variations des vols à l'étalage, qui rassemblent plus de 70% des mis en cause pour autres vols sans violences. Pour cet index d'infraction, les parts des hommes et femmes majeurs augmentent (*respectivement +0,4 et +1,8 point*) et les parts des hommes et femmes mineurs sont en baisse (*respectivement -1,0 et -1,2 point*).

L'année 2011 est marquée par une baisse plus accentuée du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour tous les types d'atteintes aux biens qui composent cet indicateur, à savoir, les vols avec ou sans violences, les vols liés aux véhicules à moteur ainsi que les destructions et dégradations.

Ce phénomène a incité l'ONDRP à porter une attention particulière à l'évolution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011. Le « Zoom sur » propose d'isoler la part des variations dues à l'évolution de

l'ensemble du nombre de mis en cause de celle propre aux hommes mineurs.

Il s'agit notamment de déterminer dans quelle proportion l'évolution globale du nombre de mis en cause, est à l'origine de celle des hommes mineurs (effet volume) et, a contrario, de déterminer la part de la variation propre à cette catégorie (effet structure).

D'après les résultats obtenus en distinguant ces deux effets :

Les vols liés aux véhicules à moteur ainsi que les destructions et dégradations se caractérisent, entre 2010 et 2011, par une part plutôt faible de la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause (*environ 30%*) expliquée par la diminution spécifique de cette catégorie.

S'agissant des vols avec violences, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause en 2011 s'explique presque autant par une baisse spécifique des hommes mineurs que par la baisse globale du nombre de mis en cause (*effet volume*).

Pour ce qui est des cambriolages, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause s'explique à hauteur de 81,5% par une baisse spécifique de leur nombre en 2011.

LES PERSONNES MISES EN CAUSE POUR ATTEINTES VOLONTAIRES À L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE (HORS VOL)

En 2011, un peu moins de 228000 personnes ont été mises en cause pour **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)** hors « Décembre Gendarmerie » (tableau 5). Ce nombre est en baisse par rapport à 2010 de -2,0% (-4661 mis en cause). Cette baisse est similaire à la variation observée entre 2009 et 2010, année pour laquelle le nombre de mis en cause était en baisse de -2,0% (-4848 mis en cause) (tableau A19).

Les faits élucidés sont également en baisse en 2011, mais dans une moindre mesure : -0,9%, soit -2412 faits élucidés. Ceci implique donc une baisse du ratio « mis en cause / fait élucidé », de -1,0 point, pour atteindre 90,3%.

Cette même année les faits constatés sont en faible augmentation : +0,2%, soit +633 faits constatés. Cette évolution, à la hausse, contraste singulièrement avec celle des faits élucidés et des mis en cause, ces

deux grandeurs voyant leur nombre baisser. L'effet sur le rapport « élucidés / constatés » est net : il baisse de 0,8 point, et s'établit à 74,2% en 2011.

La hausse des faits constatés d'une part et la baisse des faits élucidés et mis en cause d'autre part, est un phénomène qui avait déjà été observé en 2010.

Les deux dernières années apparaissent comme singulières car, pour la première fois depuis 2006, le nombre

de faits élucidés et de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol est en baisse: -2,7% entre 2009 et 2011 pour les faits élucidés (soit -6932 faits élucidés) et -4,0% pour les mis en cause (soit -9509 personnes). Or, dans le même temps, le nombre de faits constatés a augmenté de près de 1,1% (soit +3 737 faits constatés).

La baisse du nombre de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol s'explique en deux temps:

Entre 2009 et 2010, le rapport «élucidés / constatés» décroît: il est passé de 77,1% en 2009 à 75,0% en

2010, alors que le rapport «mis en cause/fait élucidé» n'a lui que très peu diminué (- 0,3 point entre 2009 et 2010). En 2010, c'est donc essentiellement la diminution du rapport «élucidés/ constatés» qui est à l'origine de la baisse du nombre de mis en cause.

En 2011, les éléments à l'origine de la baisse sont double. Ils relèvent à la fois de la baisse du rapport «élucidés/ constatés» et de celle du rapport «mis en cause/fait élucidé»: Entre 2010 et 2011, le rapport «élucidés / constatés» décroît de 0,8 point pour atteindre 74,2 et Le rapport «mis en cause / fait élucidé» baisse de 1 point

pour atteindre 90,3%. En 2011, c'est donc la diminution de la fréquence d'élucidation, ainsi que la baisse du rapport «mis en cause/fait élucidé» qui a engendré une baisse du nombre de mis en cause.

La recherche des causes de la baisse de plus de 9500 mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) entre 2009 et 2011 conduit donc à s'interroger à la fois sur celle du rapport «élucidés / constatés» entre 2009 et 2011 et celle du rapport «mis en cause / fait élucidé» entre 2010 et 2011 par type d'infractions.

Tableau 5. Activité d'élucidation des **Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)** en 2010 et 2011 (hors «Décembre Gendarmerie»).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2010	2011	Variation 2010/2011	
				En volume	En %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	Faits constatés	339 549	340 182	+ 633	+ 0,2
	Faits élucidés	254 772	252 360	- 2 412	- 0,9
	Personnes mises en cause	232 657	227 996	- 4 661	- 2,0
Dont					
Violences physiques non crapuleuses	Faits constatés	236 352	236 847	+ 495	+ 0,2
	Faits élucidés	183 394	181 920	- 1 474	- 0,8
	Personnes mises en cause	178 860	175 655	- 3 205	- 1,8
Violences sexuelles	Faits constatés	22 367	23 136	+ 769	+ 3,4
	Faits élucidés	16 569	16 569	0	0,0
	Personnes mises en cause	13 801	13 635	- 166	- 1,2
Menaces ou chantages	Faits constatés	80 677	80 053	- 624	- 0,8
	Faits élucidés	54 711	53 769	- 942	- 1,7
	Personnes mises en cause	39 855	38 581	- 1 274	- 3,2

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau 6. Différenciation du nombre de mis en cause pour **Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)** par sexe et âge en 2010 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2010	2011	Variation 2010/2011	
				En volume	En %
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	Personnes mises en cause	232 657	227 996	- 4 661	- 2,0
	Hommes majeurs	162 973	160 031	- 2 942	- 1,8
	Hommes mineurs	37 030	34 775	- 2 255	- 6,1
	Femmes majeures	24 720	25 137	+ 417	+ 1,7
	Femmes mineures	7 934	8 053	+ 119	+ 1,5
Dont					
Violences physiques non crapuleuses	Personnes mises en cause	178 860	175 655	- 3 205	- 1,8
	Hommes majeurs	123 361	121 694	- 1 667	- 1,4
	Hommes mineurs	28 405	26 386	- 2 019	- 7,1
	Femmes majeures	20 210	20 595	+ 385	+ 1,9
	Femmes mineures	6 884	6 980	+ 96	+ 1,4
Violences sexuelles	Personnes mises en cause	13 801	13 635	- 166	- 1,2
	Hommes majeurs	10 142	9 966	- 176	- 1,7
	Hommes mineurs	3 351	3 395	+ 44	+ 1,3
	Femmes majeures	189	183	- 6	- 3,2
	Femmes mineures	119	91	- 28	- 23,5
Menaces ou chantages	Personnes mises en cause	39 855	38 581	- 1 274	- 3,2
	Hommes majeurs	29 348	28 269	- 1 079	- 3,7
	Hommes mineurs	5 264	4 977	- 287	- 5,5
	Femmes majeures	4 313	4 353	+ 40	+ 0,9
	Femmes mineures	930	982	+ 52	+ 5,6

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour violences physiques non crapuleuses

On dénombre 175 655 mis en cause en 2011 pour **violences physiques non crapuleuses** hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre est en baisse de -1,8% par rapport à 2010 (soit -3 205 mis en cause).

Les faits élucidés de violences physiques non crapuleuses sont également en baisse, de -0,8 % (soit -1 474 faits élucidés). Cette baisse étant moins forte que celle des mis en cause, le rapport « mis en cause / fait élucidés » diminue, passant de 97,5 % à 96,6 %.

Les faits constatés de violences physiques non crapuleuses, sont en légère hausse depuis 2009 (+ 0,2 %, soit + 495 faits constatés) ; le rapport « élucidés / constatés » baisse donc cette année de -0,8 point par rapport à 2010.

On se référera, chaque fois que cela est pertinent, aux variations observées entre 2009 et 2011. En effet, comme cela a été signalé plus haut pour la totalité des atteintes volontaires à l'intégrité physique, l'année 2010 marque un retournement de tendance par rapport à 2009 et aux années précédentes : les mis en cause, les faits élucidés et les faits constatés augmentent entre 2006 et 2009, mais en 2010 et 2011 les mis en cause et les faits élucidés diminuent, et les faits constatés sont stable. Il semble légitime de considérer

cette variation comme un retournement de tendance et d'en déterminer l'origine.

Les mis en cause pour violences physiques non crapuleuses sont en forte baisse sur deux ans (-3,7%, soit -6 813 mis en cause) entre 2009 et 2011. Ils avaient vu leur nombre augmenter de + 18,1 % (soit +27 961 mis en cause) de 2006 à 2009.

Entre 2009 et 2011, les faits élucidés sont également en baisse (-2,4 %, soit -4 544 faits élucidés). Ceci implique une baisse du ratio « mis en cause / fait élucidés » (-1,3 point), dont la principale baisse a été observée entre 2010 et 2011 (-1,0 point).

Les faits constatés de violences physiques non crapuleuses sont en légère hausse depuis 2009 (+0,8% sur

deux ans, soit +1 782 faits constatés) (Tableau A22). Ceci entraîne alors une baisse du rapport «élucidés / constatés» de 1,5 point par rapport à 2009.

Les baisses respectives des ratios «élucidés/ constatés» et «mis en cause / fait élucidés» sont à l'origine de la baisse du nombre de mis en cause.

En 2011, 144 192 individus ont été mis en cause pour **coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus**. En 2011, le nombre de mis en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus a diminué de -1,8% (soit, -3 737 individus) et en 2010 de -2,5% (soit, -2 604 individus). Au total sur ces deux années, le nombre de mis en cause a baissé de 4,2% (soit -6 341 mis en cause).

Entre 2009 et 2011 le nombre de faits élucidés a diminué de 3,4% (soit -5 005 faits élucidés). Cette baisse, moins importante que celle des mis en cause, a impliqué une baisse du rapport «mis en cause / fait élucidé» de -0,8 point en deux ans, dont -0,7 point entre 2010 et 2011.

Les faits constatés de coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus sont en légère baisse entre 2009 et 2011: -0,4% sur deux ans, soit -797 faits constatés. Cette faible baisse, conjuguée à celle, plus forte, des faits élucidés, induit une diminution du rapport «élucidés / constatés» de 2,3 points en deux ans (-1,6 point en 2010 et -0,7 point en 2011).

En 2011, 15 682 personnes ont été mises en cause pour **violences à dépositaires de l'autorité** hors «Décembre Gendarmerie». Ils subissent une baisse de -5,8% entre 2010 et 2011 (soit -971 mis en cause). Cette baisse est consécutive à celle qui avait été constatée en 2010 (-0,5%).

Les faits élucidés sont également en baisse, de -2,1% (soit -524 faits élucidés). Le rapport «mis en cause / fait élucidé» diminue pour la seconde année consécutive (baisse de -1,0 point en 2010 et -2,5 points en 2011) et atteint ainsi son niveau le plus faible depuis 2006.

Fait nouveau en 2011, le nombre de faits constatés pour violences à dépositaires de l'autorité diminue légèrement (-0,6%, soit -161 faits

constatés). Cette baisse est inférieure à celle des faits élucidés, ce qui induit une diminution du rapport «élucidés / constatés», qui s'élève à 91,8%, niveau le plus faible depuis 2006.

Inversement, les mis en cause, les faits élucidés et les faits constatés de **violences, mauvais traitement et abandon d'enfants** sont en hausse régulière depuis 2006. En 2011, le nombre de mis en cause s'établit à 12 701 hors «Décembre Gendarmerie».

Néanmoins, malgré le fait que toutes ces grandeurs sont en hausse, depuis 2 ans on constate une baisse du rapport «mis en cause / fait élucidé» de -0,7 point, du fait de la hausse plus forte des faits élucidés par rapport aux mis en cause. Ce ratio atteint son niveau le plus faible depuis 2006.

De même, le ratio «élucidés / constatés» est en baisse de 4,4 points sur deux ans, notamment en raison de la forte hausse des faits constatés en 2010 (+5,9%). Ce ratio atteint son niveau le plus faible depuis 2006.

De la même manière, les mis en cause, les faits élucidés et les faits constatés pour **autres violences non crapuleuses** sont en hausse depuis 2010. Le nombre de mis en cause qui s'établissait à 2 895 en 2009, s'établit en 2011 à 3 080 hors «Décembre Gendarmerie».

Le rapport «mis en cause / fait élucidé» a vu sa valeur augmenter en 2010 (+3,5 points) et baisser en 2011 (-4,9 points). Cette baisse en 2011 est essentiellement due à l'appréciation du nombre de faits élucidés (+6,3%). Ce ratio atteint son niveau le plus faible depuis 2006.

Cependant, la hausse des faits constatés en 2010 et 2011 ayant été supérieure à celle des faits élucidés, le rapport «élucidés / constatés» est en baisse sur les deux dernières années (-2,6 points). Ce ratio atteint son niveau le plus faible depuis 2006.

La distinction de ces quatre sous indicateurs nous permet de déceler deux tendances inverses qui sont à l'origine des variations contradictoires pour les violences physiques non crapuleuses en 2011, à la hausse pour les faits constatés, à la baisse pour les faits élucidés ainsi que pour les mis en cause :

Hausse du nombre de fait constatés, élucidés et de personnes mises en cause pour des violences, mauvais traitements et abandon d'enfants et des autres violences non crapuleuses. Baisse du nombre de fait constatés, élucidés et de personnes mises en cause pour les coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus ainsi que des violences à dépositaires de l'autorité.

En dépit de ces évolutions contradictoires, on retrouve dans chaque sous indicateur détaillé ici une constante: les rapports «faits élucidés / faits constatés» et «mis en cause / fait élucidé» sont en baisse sur les deux dernières années (à l'exception du ratio «mis en cause / fait élucidé» pour les autres violences physiques non crapuleuses en 2010).

On peut donc imputer la baisse du nombre de mis en cause depuis 2010 à deux effets distincts: elle est liée d'une part à la diminution du nombre de mis en cause par fait élucidé et d'autre part à la baisse du nombre de fait élucidés due à la dégradation du rapport «élucidés / constatés».

Alors qu'en 2010, la baisse du nombre de mis en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus provenait essentiellement de celle du nombre d'hommes majeurs, en 2011, elle résulte à la fois de la baisse du nombre d'hommes majeurs et mineurs mis en cause.

Cette dernière année, en volume, la baisse du nombre d'hommes mineurs pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus est quasiment équivalente à celle des hommes majeurs (-1 459 hommes majeurs et -1 351 hommes mineurs) (Tableaux A23 et A 24), en taux, elle lui est supérieure de 5 points (-1,4% pour les hommes majeurs et -6,4% pour les hommes mineurs).

En 2011, la baisse du nombre de mis en cause pour violences à dépositaires de l'autorité provient exclusivement de la baisse du nombre d'hommes et pour l'essentiel, de celle des mineurs. En taux ou en volume, la baisse du nombre d'hommes mineurs est supérieure à celle des hommes majeurs (-332 hommes majeurs soit -2,9% et -659 hommes mineurs soit -18,7%).

Cette dernière année, l'ensemble des catégories de mis en cause pour violences, mauvais traitements et abandon d'enfants sont à la hausse.

Les femmes mineures constituent la catégorie qui à le plus augmenté en taux et en volume (+11,5% soit +125 femmes). Les mis en cause pour autres violences physiques non crapuleuses sont en très légère hausse (+1,5% soit +46 mis en cause).

Entre 2009 et 2011, la baisse du nombre d'hommes mis en cause pour violences physiques non crapuleuses résulte d'une baisse de leur mise en cause pour coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus, ainsi que pour violences à dépositaires de l'autorité. En 2011, un fait remarquable est que la baisse du nombre de mis en cause pour ces deux infractions concerne davantage les hommes mineurs.

S'agissant de la hausse des mis en cause pour violences, mauvais traitements et abandon d'enfants ainsi que des autres violences physiques non crapuleuses, leur faible augmentation, en volume, n'a qu'un impact marginal sur le total des mis en cause pour violences physiques non crapuleuses.

Diminution du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour violences sexuelles

En 2011, on dénombre 13 635 mis en cause pour **violences sexuelles** hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre est en baisse par rapport à 2010, de -1,2% (soit -166 mis en cause). Depuis 2006, le nombre de mis en cause n'a pas subi de très forte variation, il a augmenté entre 2006 et 2008 (où il a atteint 14 315), puis diminué jusqu'en 2011, où il atteint son niveau le plus faible de la période considérée.

Le nombre de faits élucidés est de 16 569 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie », exactement comme en 2010. Cette stagnation, conjuguée à la baisse du nombre de mis en cause, indique que moins de mis en cause l'ont été par fait élucidé, donc une baisse du rapport « mis en cause / fait élucidés » de -1,0 point.

Les faits constatés de violences sexuelles sont en hausse en 2011, de +3,4% (+769 faits constatés). Cette évolution étant bien supérieure à celle des faits élucidés, le rapport « élucidés / constatés » se déprécie (-2,5 points).

Depuis 2009, ce ratio a diminué de 5,2 points (Tableau A25).

Ce niveau de détail est insuffisant pour étudier les violences sexuelles. L'augmentation du nombre de faits constatés ne concorde pas avec la stagnation du nombre de faits élucidés, ni de la diminution du nombre de mis en cause. La distinction des agressions sexuelles sur majeurs de celles sur mineurs nous permettra de mettre en évidence des variations inverses.

En 2011, le nombre de mis en cause pour **violences sexuelles sur des majeurs** s'élève à 5 313 hors « Décembre Gendarmerie », en hausse par rapport à 2010 de +4,3% (soit +221 mis en cause). C'est le niveau de mis en cause le plus élevé depuis 2006.

Le nombre de fait élucidés est également en hausse, de +7,6% (soit +448 faits élucidés), et atteint 6 325 faits élucidés, valeur la plus élevée depuis 2006. Cette hausse étant plus importante que celle des faits élucidés, le ratio « mis en cause / fait élucidé » diminue de -2,6 points, pour atteindre 84,0%.

Les faits constatés de violences sexuelles sur majeurs sont aussi en hausse, de +10,1% (soit +937 faits constatés). Leur nombre est de 10 174 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie ». Le ratio « élucidés / constatés » est en baisse, de -1,5 point. Une baisse de ce rapport avait déjà été enregistrée en 2010, de -2,2 points. Sa valeur en 2011 (62,2%) est donc la plus faible depuis 2006.

Inversement à l'évolution des agressions sexuelles sur majeurs, les grandeurs relatives aux **agressions sexuelles sur mineurs** sont en baisse. Le nombre de mis en cause atteint 8 322 en 2011, en baisse par rapport à 2010 de -4,4% (soit -387 mis en cause).

Les faits élucidés d'agressions sexuelles sur mineurs sont également en baisse, mais dans une moindre mesure que les mis en cause (-4,2%, soit -448 faits élucidés). Ceci implique une dépréciation du rapport « mis en cause / fait élucidé » de -0,2 point.

De même, les faits constatés sont en baisse, mais d'une moindre intensité que les faits élucidés: -1,3% soit -168 faits constatés. Le ratio « élucidés / constatés » est donc en baisse de -2,4

points. Depuis 2009, ce rapport est en baisse de 5,9 points depuis 2009.

Les variations inverses enregistrées pour les violences sexuelles dans leur ensemble entre 2010 et 2011, à la hausse pour les faits constatés, en stagnation pour les faits élucidés et à la baisse pour les mis en cause, sont le résultat d'une hausse, du nombre de fait constatés, élucidés et de personnes mises en cause pour des agressions sexuelles sur des majeur(e)s et d'une baisse des agressions sexuelles sur des mineur(e)s.

On retrouve néanmoins une cohérence entre ces deux ensembles d'infractions, puisque les rapports « élucidés / constatés » et « mis en cause / fait élucidé » sont en baisse pour ces deux agrégats.

En tout état de cause, la distinction des agressions sexuelles sur des majeur(e)s de celles sur des mineur(e)s, pour laquelle les variations convergent, apparaît être un niveau d'agrégation homogène pour étudier les mis en cause pour violences sexuelles par sexe et âge.

Avec un total 274 mises en cause pour des violences sexuelles sur majeur(e)s ou mineur(e)s en 2011 hors « Décembre Gendarmerie », les femmes sont marginales (Tableaux A26 et A 27). Les hommes constituent dès lors, près de 98% des mis en cause pour ce type d'infraction.

La hausse du nombre de mis en cause pour des violences sexuelles sur des majeur(e)s provient exclusivement de celle des hommes majeurs. En effet, entre 2010 et 2011, les hommes majeurs constitue la seule catégorie de mis en cause qui a augmenté pour des agressions sexuelles sur des majeur(e)s: +5,2%, soit 248 individus supplémentaires. Inversement, les autres catégories de mis en cause ont légèrement diminué.

La baisse du nombre de mis en cause pour des violences sexuelles sur des mineur(e)s provient quasiment exclusivement de celle des hommes majeurs. En 2011, ils constituent la principale catégorie de mis en cause qui a diminué pour des agressions sexuelles sur des mineur(e)s: -7,9%, soit -424 individus.

Concernant les violences sexuelles sur majeurs ou mineurs, ce sont essentiellement

les hommes majeurs qui sont à l'origine des variations du nombre de mis en cause. Il en résulte une baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour violence sexuelles, elle-même à l'origine de la baisse du total des mis en cause pour violences sexuelles.

Baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour menaces et chantages

En 2011, le nombre de mis en cause pour **menaces et chantages** est de 38 581 hors « Décembre Gendarmerie », en baisse par rapport à 2010 de 3,2% (soit -1 274 mis en cause). La variation des mis en cause pour menaces et chantages depuis 2006 est similaire à celle de la totalité des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique : en hausse de 2006 à 2009, puis en baisse jusqu'en 2011.

Les faits élucidés de menaces et chantages sont également en baisse, mais dans une moindre mesure : -1,7% soit -942 faits élucidés. Ceci implique une baisse du ratio « mis en cause / fait élucidé » de -1,1 point, qui s'élève à 71,8% en 2011, son niveau le plus faible depuis 2006.

Les faits constatés sont pour leur part en faible baisse : -0,8%, soit -624 faits constatés. Le rapport « élucidés/ constatés » est donc également en baisse, de -0,6 point, et comme pour le précédent ratio, sa valeur est la plus faible depuis 2006.

Malgré le fait que la diminution du nombre de faits constatés est moindre que la diminution du nombre de faits élucidés ainsi que de celle du nombre de mis en cause, les tendances convergent. Il s'agit donc, dans un deuxième temps de distinguer les mis en cause par sexe et âge.

La baisse du nombre de mis en cause provient exclusivement de celle des hommes. En effet, entre 2010 et 2011, le nombre d'hommes mis en cause pour menaces ou chantages a diminué : -3,7% pour les hommes majeurs et -5,5% pour les hommes mineurs. En volume, la baisse du nombre d'hommes est constituée de 1 079 majeurs et 287 mineurs hors « Décembre Gendarmerie ».

Inversement, le nombre de femmes mises en cause pour ce type d'infraction augmente : +0,9% pour les femmes majeures et +5,6% pour les femmes mineures. En volume, la hausse du nombre de femmes est constituée de 40 majeures et 52 mineures.

A l'instar des violences physiques non crapuleuses, la baisse du nombre de mis en cause pour menaces et chantages observée en 2011 concerne exclusivement les hommes. Par contre, à la différence des violences physiques non crapuleuses, atteinte pour laquelle la baisse provient en majorité des hommes mineurs, s'agissant des menaces et chantages, la baisse, en volume, provient essentiellement des hommes majeurs.

En 2011, diminution de la part des hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)

Entre 2009 et 2011, le nombre de mis en cause pour **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)** a diminué de 4,0%. Ces deux dernières années sont caractérisées par une diminution du nombre d'hommes –mineurs et majeurs– mis en cause : -4,4% soit -7 430 hommes majeurs mis en cause, -8,2% soit -3 117 hommes mineurs mis en cause (Tableau 6) (Tableaux A20 et A21). Inversement, le nombre de femmes –majeures et mineures – a augmenté de 3,2% entre 2009 et 2011, soit 1 038 femmes supplémentaires.

De 2006 à 2011, le nombre de personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) augmente, quel que soit le sexe ou l'âge des individus. Entre 2006 et 2011, le nombre de majeur(e)s mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) a augmenté 16 585 individus et le nombre de mineur(e)s de 4 146 hors « Décembre Gendarmerie ». Tous sexes et âges confondus, la hausse du nombre de mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) est de +10,0% sur 5 ans, soit +20 731 individus supplémentaires.

Au regard de la différenciation des individus mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) par âge ou par sexe, il apparaît que la baisse du nombre de mis en cause, enregistrée depuis 2010 provient exclusivement de celle des hommes. Il apparaît également que deux atteintes en particulier, les violences physiques non crapuleuses et les menaces ou chantages, sont à l'origine de la baisse plus globale des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol). La faiblesse des volumes relatifs aux variations des mis en cause pour violences sexuelles n'ont qu'un impact marginal sur l'évolution des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol).

En 2010, ce sont les hommes majeurs qui sont à l'origine de la quasi intégralité de la baisse des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol). L'évolution à la baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) provient essentiellement de la baisse de leur mise en cause pour violences physiques non crapuleuses.

Avec une variation de -6,1% entre 2010 et 2011, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) représente la catégorie qui a le plus diminué en taux. En volume la hausse représente 2 255 individus de moins en un an, volume proche de celle du nombre d'hommes majeurs (-2 942, soit -1,8% en 2011).

Il en résulte une baisse de la part des hommes mineurs. Entre 2010 et 2011, la proportion d'hommes mineurs diminue de 0,7 point pour atteindre 15,3%. Dans le même temps, les proportions de chacune des autres catégories de mis en cause augmentent légèrement.

Les parts des différentes catégories sont fortement influencées par leurs parts au sein des **violences physiques non crapuleuses**, qui représentent en 2011 77% des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol). Pour ce sous-indicateur, la part des hommes mineurs est en baisse de -0,9 point, pour atteindre 15,0% des mis en cause en 2011, alors que les parts des autres catégories de mis en cause sont toutes en hausse.

L'index des coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus regroupe 82% des mis en cause au sein des violences physiques non crapuleuses en 2011. Pour cet index, la part des hommes mineurs est en baisse de -0,7 point (elle est de 13,6% en 2011) et les parts des autres catégories sont en faible hausse.

Pour les violences à dépositaires de l'autorité, la part des hommes mineurs est aussi en baisse, de -2,9 points (pour atteindre 18,3% des mis en cause en 2011) alors que la part des hommes majeurs est en hausse significative (+2,2 points pour atteindre 72,0% des mis en cause en 2011).

En ce qui concerne les violences, mauvais traitement et abandons d'enfants, la part des hommes mineurs baisse de -0,6 point pour atteindre 29,4%, et la part des femmes mineures est en hausse de 0,8 point (elle est de 9,6% des mis en cause en 2011).

Pour les autres violences physiques non crapuleuses, la part des hommes

mineurs est également en baisse (-1,0 point) et atteint 6,2%, et c'est la part des femmes majeures qui augmente le plus (+0,7 point), à 11,9%.

Dans le cas des **violences sexuelles**, la part des hommes mineurs s'apprécie de +0,6 point. Les parts des autres catégories restent stables ou sont en faible baisse.

Cette augmentation de la part des hommes mineurs s'explique notamment par les violences sexuelles sur mineurs, où leur part s'apprécie de +2,3 points, pour atteindre 38,3% des mis en cause. En parallèle, la part des hommes majeurs diminue (-2,2 points). En 2011, ils représentent 59,2% des mis en cause pour violences sexuelles sur mineurs.

Les parts des mis en cause pour **menaces et chantages** restent assez stables, même si on note une légère baisse de la part des hommes majeurs et mineurs (respectivement -0,4 et -0,3 point), et une légère hausse de celles

des femmes majeures et mineures (respectivement +0,5 et +0,2 point).

Cette dernière année, alors que la baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) s'explique autant par une diminution de leur mise en cause pour violences physiques non crapuleuses que pour menaces ou chantages, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol) est essentiellement concentrée sur les violences physiques non crapuleuses.

La distinction des deux effets, effet de structure et effet volume, nous enseigne que la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour menaces et chantages s'explique à hauteur de 58,6% par la variation de l'ensemble des mis en cause alors que pour les violences physiques non crapuleuses, elle n'explique que 25,2% de la baisse. Les 74,8% restant étant dues à une baisse spécifique de cette catégorie.

PERSONNES MISES EN CAUSE POUR ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Le nombre de mis en cause pour **escroqueries et infractions économiques et financières** s'établit à 81 393 en 2011, « hors Décembre Gendarmerie » (Tableau 7). Il avait été en forte augmentation entre 2006 et 2009, passant de 74 734 mis en cause à 83 005 (+11,1%) (Tableau A28). En 2010, le nombre de mis en cause est en baisse (-4,0%), et en hausse en 2011 (+2,2%, soit +1 736 mis en cause).

Les faits élucidés sont en baisse entre 2010 et 2011 (-1,0%, soit -1 558 faits). La baisse du nombre de faits élucidés conjuguée à la hausse des mis en cause aboutit à une appréciation du rapport « mis en cause / faits élucidés », qui passe de 49,4 à 50,9 mis en cause pour 100 faits élucidés (+1,5 point). Notons que le rapport « mis en cause / faits élucidés » est en hausse chaque année depuis 2006.

Les faits constatés d'escroqueries et infractions économiques et financières sont en recul en 2011 par rapport à l'année précédente, puisqu'on en dénombre 4 045 de moins (soit -1,2%). Entre 2010 et 2011, la variation des faits élucidés est quasiment similaire en taux (-1,0%). Il en résulte un rapport « faits élucidés / faits constatés » constant entre ces deux années (il ne s'apprécie que de 0,1 point).

Il s'agira de déterminer les raisons pour lesquelles le rapport « mis en cause / faits élucidés » augmente, puisque c'est la modification de ce ratio qui est à l'origine de la hausse du nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières.

Il est, à ce stade, impossible d'expliquer les raisons de la baisse des faits constatés et élucidés d'une part, et de la hausse des mis en cause d'autre part. Comme cela a été fait pour les types d'atteintes traités précédemment, il s'agira d'étudier des sous-ensembles à l'origine de ces variations.

Baisse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées

Les mis en cause pour **escroqueries et infractions assimilées** sont en baisse, de -1 613 mis en cause (-2,4%), leur nombre passant de 67 275 en 2010 à 65 662 en 2011 hors « Décembre Gendarmerie ».

L'évolution de 2006 à 2010 entre les mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées est similaire à celle des escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail). Pour les escroqueries et infractions assimilées, le nombre de mis en cause est en hausse de 2006 à 2009 (+14,1% en 3 ans, soit +8 706 mis en cause), suivie d'une baisse en 2010 (-4,4%, soit -3 080 mis en cause).

En 2011 le nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions

Tableau 7. Activité d'élucidation des **Escroqueries et infractions économique et financières** en 2010 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2010	2011	Var° 2010/2011	
				En volume	En %
Escroqueries et infractions économiques et financières	Faits constatés	330 669	326 624	- 4 045	- 1,2
	Faits élucidés	161 377	159 819	- 1 558	- 1,0
	Personnes mises en cause	79 657	81 393	+ 1 736	+ 2,2
Escroqueries et infractions assimilées	Faits constatés	319 918	312 837	- 7 081	- 2,2
	Faits élucidés	147 632	142 989	- 4 643	- 3,1
	Personnes mises en cause	67 275	65 662	- 1 613	- 2,4
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Faits constatés	10 751	13 787	+ 3 036	+ 28,2
	Faits élucidés	13 745	16 830	+ 3 085	+ 22,4
	Personnes mises en cause	12 382	15 731	+ 3 349	+ 27,0

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau 8. Différenciation du nombre de mis en cause pour **Escroqueries et infractions économique et financières** par sexe et âge en 2010 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2010	2011	Var° 2010/2011	
				En volume	En %
Escroqueries et infractions économiques et financières	Personnes mises en cause	79 657	81 393	+ 1 736	+ 2,2
	Hommes majeurs	53 478	55 168	+ 1 690	+ 3,2
	Hommes mineurs	2 575	2 437	- 138	- 5,4
	Femmes majeures	22 454	22 461	+ 7	+ 0,0
	Femmes mineures	1 150	1 327	+ 177	+ 15,4
Escroqueries et infractions assimilées	Personnes mises en cause	67 275	65 662	- 1 613	- 2,4
	Hommes majeurs	43 551	42 358	- 1 193	- 2,7
	Hommes mineurs	2 387	2 172	- 215	- 9,0
	Femmes majeures	20 195	19 836	- 359	- 1,8
	Femmes mineures	1 142	1 296	+ 154	+ 13,5
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Personnes mises en cause	12 382	15 731	+ 3 349	+ 27,0
	Hommes majeurs	9 927	12 810	+ 2 883	+ 29,0
	Hommes mineurs	188	265	+ 77	+ 41,0
	Femmes majeures	2 259	2 625	+ 366	+ 16,2
	Femmes mineures	8	31	+ 23	+ 287,5

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

assimilées (-2,4%, soit -1613 mis en cause) suit pour la première fois depuis 2006 une tendance divergente de celle des escroqueries et infractions économiques et financières (+2,2% soit +1736 mis en cause).

Les faits élucidés d'escroqueries et infractions assimilées sont en baisse depuis 2008: ils sont passés de 163015 à 142989 (-12,3%, soit -20026 faits élucidés). Entre 2010 et 2011, ils baissent de -3,1% (soit -4643 faits élucidés). Ainsi le rapport « mis en cause / faits élucidés » est assez stable entre 2010 et 2011 puisqu'il s'apprécie de 0,3 point.

En 2011, 312837 faits constatés d'escroqueries et infractions assimilées ont été enregistrées hors « Décembre Gendarmerie ». Ce nombre subi un recul important par rapport à 2010 où l'on dénombrait 319918 faits constatés (soit -2,2%, -7081 faits constatés).

Il résulte de cette baisse une diminution des faits élucidés, de -4643 faits. La baisse, en taux, des faits élucidés est cependant plus importante que pour les faits constatés (-3,1%), ce qui implique une légère baisse du rapport « élucidés / constatés » de -0,4 point.

En 2011, la diminution du nombre de faits constatés d'escroqueries et infractions assimilées a eu un impact à la baisse sur le nombre de mis en cause. Cette répercussion s'est faite via une légère baisse du rapport « élucidés / constatés » et une constance du rapport « mis en cause / fait élucidé ».

Les majeurs représentent la majorité des mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées (soit près de 95%). Les variations des nombres de mineurs mis en cause seront donc considérés comme marginales et n'ayant pas d'impact significatif sur le total des mis en cause pour ce type d'infractions.

Le nombre d'hommes majeurs mis en cause en 2011 est en forte baisse, il diminue de 2,7% (soit -1193 mis en cause), passant de 43551 à 42358 mis en cause hors « Décembre Gendarmerie ». La baisse des femmes majeures est moins marquée avec -1,8% (soit -359 mises en cause). Les femmes mineures constituent la seule catégorie de mis en cause en hausse, avec 154 mises en cause supplémentaires.

Les parts des mis en cause pour escroqueries et infractions assimilées

subissent des variations assez faibles: les parts des hommes majeurs et mineurs baissent légèrement, de -0,2 point chacune; les parts des femmes, majeures et mineures, sont en faible hausse, respectivement de +0,2 et +0,3 point (Tableaux A29 et A30).

Hausse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour infractions économiques et financières (hors droit du travail)

Le nombre de mis en cause pour infractions économiques et financières (hors droit du travail) est en hausse, dans de fortes proportions: +27% soit +3349 mis en cause (Tableau A31).

Cette hausse est extrêmement importante au regard de la situation des années précédentes: entre 2006 et 2010, le nombre de mis en cause pour ce type d'infraction a oscillé entre 13100 et 12300. Il est en baisse régulière chaque année sur cette période. En 2011, ce nombre atteint 15731.

Les faits élucidés sont également en hausse: +22,4%, soit +3085 faits élucidés. Cette hausse étant toutefois plus faible que celle des mis en cause, le rapport « mis en cause / faits élucidés » s'apprécie de 3,4 points (93,5% en 2011).

Le nombre de faits constatés d'infractions économiques et financières (hors droit du travail) est en hausse en 2011, de +28,2% (soit +3036 faits constatés) pour s'établir à 13787 hors « Décembre Gendarmerie ». Cette hausse des faits constatés est suivie d'une hausse plus faible des faits élucidés: +22,4%. Le rapport « faits élucidés / faits constatés » diminue donc, passant de 127,8 à 122,1.

De la même façon que pour les escroqueries et infractions assimilées, la hausse des mis en cause pour infractions économiques et financières sont dues pour l'essentiel aux majeurs, qui représentent plus de 98% des mis en cause. Les hommes majeurs voient ainsi leur nombre augmenter de 29% (soit +2883 mis en cause), et les femmes majeures de +16,2% (soit +366 mises en cause). Il importe de préciser l'origine de ces hausses, qui sont inédites depuis 2006.

Cette hausse des mis en cause pour infractions économiques et financières (hors droit du travail) a pour origine principale un index d'infractions, le 106^e (« autres délits économiques et financiers »). Ainsi le nombre de faits constatés a plus que doublé (+103,8%, soit +2690 faits constatés), les faits élucidés sont en hausse de plus de 60% (+2156 faits élucidés) et le nombre de mis en cause est presque doublé (+96,8%, soit +2863 mis en cause) (Tableaux A32 et A33).

La quasi-totalité de la hausse du nombre de mis en cause pour des infractions économiques et financières provient d'un seul index. Cette hausse est probablement due à la infraction de vente à la sauvette depuis mai 2011. Dès lors, les faits de vente à la sauvette sont comptabilisés comme des délits, alors qu'auparavant, ils n'entraient pas dans le champ de l'état 4001, puisqu'ils étaient considérés comme des contraventions.

L'inclusion, au sein de l'index 106 d'un nouveau délit, les ventes à la sauvette, a eu pour effet d'augmenter le nombre de mis en cause au sein de cet index. Depuis cet ajout, en 2011, la part des hommes majeurs au sein de cet index a augmenté de 8,5 point pour atteindre 81,7%. Les parts des mineurs ont très peu bougé, mais la part des femmes majeures a fortement baissée dans cet index 106, passant de 23,8% à 15,3%.

Cette modification a, par conséquent, également eu une répercussion à la hausse sur la part des hommes majeurs pour infractions économiques et financières (hors droit du travail) et, à un niveau encore plus aggloméré, sur la part des hommes majeurs pour escroqueries et infractions économiques et financières. Cette modification a eu l'effet inverse sur la part des femmes majeures mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières.

Hausse de la part des hommes majeurs parmi les mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)

Les majeurs représentent la majorité des mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (plus de 95% en 2011) (Tableau 8). Les variations des nombres de mineurs

mis en cause, minoritaires pour ce type d'infractions, n'ont que peu d'impact sur le total des mis en cause. Par conséquent, ce sont les évolutions respectives des hommes et des femmes majeur(e)s qui retiendront notre attention.

Le nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières résulte de deux tendances opposées. D'une part, une baisse du nombre de mis en cause pour les escroqueries et infractions assimilées et d'autre part, une augmentation du nombre de mis en cause pour infractions économiques et financières.

L'intensité de la hausse du nombre de mis en cause pour infractions économiques et financières étant plus forte que la baisse du nombre de mis en cause pour infractions économiques et financières, il en résulte une hausse du nombre de mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières.

En 2011, la hausse la plus importante, en volume, pour escroqueries et infractions économiques et financières, concerne les hommes majeurs. En un an, leur nombre croît de 3,2%, ce qui représente une augmentation du nombre de mis en cause de 1690, soit la quasi-totalité de la hausse de l'ensemble des mis en cause (Elle atteint +1736 individus mis en cause en 2011). Avec +7 personnes mises en cause en 2011, le nombre de femmes majeures mises en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières est quant à lui stable.

Fait nouveau en 2011, la part des hommes majeurs augmente pour **escroqueries et infractions économiques et financières** et baisse pour les femmes majeures, alors que de 2006 à 2010, la part des hommes

majeurs diminuait chaque année, au profit d'une augmentation de la part des femmes majeures: Entre 2006 et 2010, la proportion d'hommes majeurs a diminué globalement de 1,9 point et augmente, en 2011 de 0,6 point pour atteindre 67,8%. Entre 2006 et 2010 la part des femmes majeures a augmenté de 1,7 point, elle diminue de 0,6 point en 2011 pour atteindre 27,6%.

Pour les **escroqueries et infractions assimilées**, la part des hommes majeurs diminue assez faiblement (-0,2 point, soit 64,5% des mis en cause), et celle des femmes majeures augmente de façon symétrique (+0,2 point, soit 30,2% des mis en cause).

S'agissant des **infractions économiques et financières**, les parts des majeurs varient plus fortement: la part des hommes majeurs est en hausse de +1,3 point (soit 81,4% des mis en cause), et celle des femmes majeures diminue de -1,6 point (soit 16,7% des mis en cause).

Ces variations s'expliquent notamment par un index d'infractions, les «autres infractions économiques et financières». En effet, entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs, pour cet index, s'est appréciée de +8,5 points pour s'établir à 81,7% (contre 73,2% en 2010). Inversement, la part des femmes mises en cause s'est dépréciée de -8,5 points, passant de 23,8% en 2010 à 15,3% en 2011.

Il est probable que le fait que la vente à la sauvette soit considérée comme un délit depuis mai 2011 ait eu un impact à la hausse sur le nombre de mis en cause, en particulier les hommes majeurs.

Malgré la sous représentation des hommes mineurs au sein des mis en cause pour cet indicateur, l'évolution est assez similaire à

celle des hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens et atteintes volontaires à l'intégrité physique (effet de structure à la baisse).

La diminution du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour **escroqueries et infractions économiques et financières** résulte de deux tendances qui s'opposent: l'effet volume à la hausse (+56 mis en cause) et l'effet structure à la baisse (-194 mis en cause).

Les **escroqueries et infractions assimilées** voient leur nombre d'hommes mineurs mis en cause baisser (-215 mis en cause). Cette variation est due en majeure partie à la baisse de la part des hommes mineurs au sein des mis en cause (73,4% de la baisse totale), une baisse spécifique concentrée sur les hommes mineurs, ne touchant pas les autres catégories de mis en cause.

Le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour les **infractions économiques et financières** est plus élevé en 2011 qu'en 2010, notamment en raison de l'index 106 (Autres délits économiques et financiers) dans lequel on compte depuis mai 2011 les faits de vente à la sauvette. La hausse des hommes mineurs mis en cause provient pour les deux tiers de l'effet volume (+51 mis en cause) et pour un tiers de l'effet structure (+26 mis en cause).

L'étude des effets de volume et de structure à moyen terme révèle que l'effet de structure pour la totalité des escroqueries et infractions économiques et financières est le plus fort observé sur la période. Bien que les hommes mineurs représentent une part faible des mis en cause pour cet indicateur, leur part est donc en baisse du fait de l'effet de structure à la baisse.

PERSONNES MISES EN CAUSE POUR DES INFRACTIONS RÉVÉLÉES PAR L'ACTION DES SERVICES

Le nombre de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services s'établit à 364 596 individus en 2011 hors «Décembre Gendarmerie» (Tableau 9). Ce nombre est en augmentation de +3,9%, soit +13 544 mis

en cause entre 2010 et 2011. Cette hausse intervient après deux années consécutives de baisse, ce qui permet de retrouver un nombre de mis en cause proche de celui de 2009 (Tableau A34).

Entre 2006 et 2008, le nombre de mis en cause était passé de 328 811 à 376 887 (soit +14,6% en deux ans), avant de connaître une baisse jusqu'en 2010, année pour laquelle il s'établissait à 351 052 (soit -6,9% en deux ans). L'année

2011 marque donc un retour de la tendance haussière, puisque le nombre de mis en cause s'apprécie de +3,9%.

Les faits élucidés sont en hausse de +6% (+21 157 faits élucidés) par rapport à 2010, et les mis en cause augmentent moins que les faits élucidés (+3,9%, soit +13 544 mis en cause). Il y a donc un déficit d'environ 6000 mis en cause en 2011 par rapport à 2010, le rapport « mis en cause / faits élucidés » se déprécie, il perd 2 points en passant de 99,5% à 97,5%.

D'autre part, le nombre de faits constatés d'infractions révélées par l'action des services est en forte hausse en 2011 par rapport à 2010 : +6,4%, soit +22 539 faits constatés. Leur nombre passe ainsi de 351 867 à 374 406 en un an hors « Décembre Gendarmerie ». Le nombre de faits élucidés est en

hausse de +6,0%, soit +21 157, et s'élève en 2011 à 374 130 faits. Ces hausses étant quasiment équivalentes, tant en volume qu'en taux, le rapport « faits élucidés / faits constatés » reste relativement stable, passant de 100,3% à 99,9%.

Le principal élément d'explication de la hausse des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services est à rechercher dans les sous indicateurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants et les infractions à la législation sur les étrangers. Il est particulièrement intéressant de noter la hausse plus mesurée des mis en cause par rapport à celle des faits élucidés et donc la baisse du rapport « mis en cause / faits élucidés ». Nous fournirons deux éléments d'explication concernant cette hausse plus faible du nombre de mis en cause en 2011 par rapport aux faits élucidés.

Baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers

À l'image de ce qui se produit pour la globalité des infractions révélées par l'action des services, le nombre de mis en cause pour infractions à la législation des étrangers est en hausse en 2011, mais dans des proportions bien plus faibles que les faits constatés et élucidés.

Le nombre de mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers augmente de +1,9% soit +1 740 mis en cause en 2011. Mais cette hausse du nombre total de mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers résulte de tendance différentes selon les catégories de mis en cause (Tableau A37).

Tableau 9. Activité d'élucidation des Infractions révélées par l'action des services en 2010 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2010	2011	Var° 2010/2011	
				En volume	En %
Infractions révélées par l'action des services	Faits constatés	351 867	374 406	+ 22 539	+ 6,4
	Faits élucidés	352 973	374 130	+ 21 157	+ 6,0
	Personnes mises en cause	351 052	364 596	+ 13 544	+ 3,9
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Faits constatés	168 296	179 901	+ 11 605	+ 6,9
	Faits élucidés	167 873	179 282	+ 11 409	+ 6,8
	Personnes mises en cause	171 186	179 724	+ 8 538	+ 5,0
Infractions à la législation sur les étrangers	Faits constatés	85 389	92 531	+ 7 142	+ 8,4
	Faits élucidés	85 156	92 003	+ 6 847	+ 8,0
	Personnes mises en cause	92 379	94 119	+ 1 740	+ 1,9
Recels	Faits constatés	35 449	35 272	- 177	- 0,5
	Faits élucidés	36 557	35 802	- 755	- 2,1
	Personnes mises en cause	36 377	36 026	- 351	- 1,0
Port ou détention d'armes prohibées	Faits constatés	31 913	33 744	+ 1 831	+ 5,7
	Faits élucidés	31 930	33 684	+ 1 754	+ 5,5
	Personnes mises en cause	24 879	26 458	+ 1 579	+ 6,3
Autres infractions révélées par l'action des services	Faits constatés	30 820	32 958	+ 2 138	+ 6,9
	Faits élucidés	31 457	33 359	+ 1 902	+ 6,0
	Personnes mises en cause	26 231	28 269	+ 2 038	+ 7,8
Infractions révélées par l'action des services "hors ILE"	Faits constatés	266 478	281 875	+ 15 397	+ 5,8
	Faits élucidés	267 817	282 127	+ 14 310	+ 5,3
	Personnes mises en cause	258 673	270 477	+ 11 804	+ 4,6

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

À moyen terme, le nombre de ces mis en cause subit des variations assez fortes depuis 2006 (année où il s'élève à 97 809). Il augmente fortement en 2007 (+13,3%) et en 2008 (+7,3%) et passe largement au dessus de la barre de 100 000 mis en cause cette année là. Les deux années suivantes sont marquées par deux fortes baisses, -13,2% en 2009 et -10,5% en 2010.

L'augmentation du nombre d'hommes mineurs mis en cause est

particulièrement importante en 2010: +86,7% (soit +3 100 mis en cause) (Tableaux A38 et A39). Alors que les hommes mineurs ne représentaient qu'une faible part des mis en cause entre 2007 et 2009 (3,5% maximum), leur part passe en 2010 à plus de 7%.

La baisse de -3,4 points de la part des hommes mineurs en 2011, apparait comme un retour à la normale, si on compare l'année 2011 et les années précédentes à 2010. En effet, l'année

2010 avait été particulièrement atypique pour les hommes mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers.

L'année 2010 présentant un nombre d'hommes mineurs mis en cause très élevé (6 676 mis en cause), on peut considérer que 2011 marque un retour à la normale, avec 3 596 mis en cause, soit 3,8% du total des mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers.

Tableau 10. Différenciation du nombre de mis en cause pour Infractions révélées par l'action des services par sexe et âge en 2010 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »)

Personnes mises en cause par sexes et âges		2010	2011	Var° 2010/2011	
				En volume	En %
Infractions révélées par l'action des services	Personnes mises en cause	351 052	364 596	+ 13 544	+ 3,9
	Hommes majeurs	279 329	292 470	+ 13 141	+ 4,7
	Hommes mineurs	40 766	40 223	- 543	- 1,3
	Femmes majeures	27 687	28 265	+ 578	+ 2,1
	Femmes mineures	3 270	3 638	+ 368	+ 11,3
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Personnes mises en cause	171 186	179 724	+ 8 538	+ 5,0
	Hommes majeurs	137 269	142 143	+ 4 874	+ 3,6
	Hommes mineurs	20 408	23 444	+ 3 036	+ 14,9
	Femmes majeures	11 617	11 802	+ 185	+ 1,6
	Femmes mineures	1 892	2 335	+ 443	+ 23,4
Infractions à la législation sur les étrangers	Personnes mises en cause	92 379	94 119	+ 1 740	+ 1,9
	Hommes majeurs	77 441	82 183	+ 4 742	+ 6,1
	Hommes mineurs	6 676	3 596	- 3 080	- 46,1
	Femmes majeures	7 894	8 032	+ 138	+ 1,7
	Femmes mineures	368	308	- 60	- 16,3
Recels	Personnes mises en cause	36 377	36 026	- 351	- 1,0
	Hommes majeurs	23 377	23 469	+ 92	+ 0,4
	Hommes mineurs	8 997	8 708	- 289	- 3,2
	Femmes majeures	3 219	3 052	- 167	- 5,2
	Femmes mineures	784	797	+ 13	+ 1,7
Port ou détention d'armes prohibées	Personnes mises en cause	24 879	26 458	+ 1 579	+ 6,3
	Hommes majeurs	19 505	21 148	+ 1 643	+ 8,4
	Hommes mineurs	4 447	4 223	- 224	- 5,0
	Femmes majeures	740	938	+ 198	+ 26,8
	Femmes mineures	187	149	- 38	- 20,3
Autres infractions révélées par l'action des services	Personnes mises en cause	26 231	28 269	+ 2 038	+ 7,8
	Hommes majeurs	21 737	23 527	+ 1 790	+ 8,2
	Hommes mineurs	238	252	+ 14	+ 5,9
	Femmes majeures	4 217	4 441	+ 224	+ 5,3
	Femmes mineures	39	49	+ 10	+ 25,6
Infractions révélées par l'action des services hors ILE	Personnes mises en cause	258 673	270 477	+ 11 804	+ 4,6
	Hommes majeurs	201 888	210 287	+ 8 399	+ 4,2
	Hommes mineurs	34 090	36 627	+ 2 537	+ 7,4
	Femmes majeures	19 793	20 233	+ 440	+ 2,2
	Femmes mineures	2 902	3 330	+ 428	+ 14,7

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Il y a donc une baisse de 3080 hommes mineurs mis en cause (-46,1%) pour infractions à la législation sur les étrangers en 2011, dont on peut légitimement considérer qu'elle n'est que l'effet mécanique d'une année 2010 bien trop élevée par rapport à la normale.

On pourra trouver plus de détails sur les raisons de cette hausse atypique en 2010 du nombre d'hommes mineurs mis en cause dans le « Zoom sur » du Grand Angle 26 : « Les mis en cause pour infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers entre 2005 et 2010 »⁸.

Pour les autres catégories de mis en cause, les évolutions sont bien moins fortes en taux. Les hommes majeurs voient leur nombre augmenter (+6,1% soit +4742 mis en cause). Les femmes majeures restent à peu près au même niveau que l'année précédente (+1,7%, soit +138 mises en cause) et la part des filles mineures est marginale (308 mises en cause, 0,3% des mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers).

Étant donné la situation atypique de 2010, la projection de la part des hommes mineurs mis en cause cette année là sur l'année 2011 serait difficilement interprétable. Afin d'éviter toute confusion, elle ne sera pas calculée pour cette atteinte. On peut cependant affirmer que les hommes majeurs mis en cause restent largement majoritaire pour les infractions à la législation sur les étrangers : en 2011, 87,3% sont des hommes majeurs.

Le nombre de faits élucidés est en forte hausse (+8,0%, soit +6847 faits élucidés). Comme cela a été précisé auparavant, le nombre de mis en cause augmente de façon bien moins prononcée (+1,9%). Ainsi le rapport « mis en cause / faits élucidés » se déprécie, de 108,5 en 2010 à 102,3 en 2011.

Entre 2010 et 2011, le nombre de faits constatés d'infractions à la législation sur les étrangers augmente de +8,4% (soit +7142 faits constatés). Cette dernière année, les faits élucidés augmentent dans des proportions semblables : (+8,0%). De ce fait, le rapport « faits élucidés / faits constatés » pour les

infractions à la législation sur les étrangers est quasiment stable en 2011 (il passe de 99,7 à 99,4).

Une partie du déficit du nombre de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services est donc expliquée par ce retour à la normale pour les hommes mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers. Mais il reste une partie de la baisse du rapport « mis en cause / faits élucidés » que nous ne sommes toujours pas en mesure d'expliquer.

Forte augmentation du nombre d'hommes mis en cause pour usage de stupéfiants

L'anomalie détectée pour les hommes mineurs en 2010 nous a poussés à nous intéresser à la variation des infractions révélées par l'action des services « hors ILE⁹ ». Ceci est justifié par le caractère atypique de l'évolution des mis en cause en 2010, cette transformation permet d'étudier les mis en cause sans le caractère fortement atypique de l'année 2010 pour les hommes mineurs.

Le nombre global de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services hors ILE augmente de +4,8%, soit +11804 mis en cause. L'analyse des faits élucidés (+5,3%, soit +14310 faits élucidés), nous permet de dire que le ratio « mis en cause / faits élucidés » est toujours à la baisse : 96,6% en 2010 contre 95,9% en 2011.

Les faits constatés d'infractions révélées par l'action des services « hors ILE » subissent une hausse (+5,8%, soit +15397 fait constatés), comparable à celle des faits élucidés ; ainsi, le rapport « élucidés / constatés » reste plutôt stable, passant de 100,5% à 100,1%.

L'analyse des infractions à la législation sur les stupéfiants permet d'expliquer la baisse du rapport « mis en cause / faits élucidés ». En effet, le schéma d'évolution des faits constatés, élucidés et des mis en cause par rapport à 2010 est similaire à celui évoqué plus haut pour la totalité des

infractions révélées par l'action des services : +6,9% pour les faits constatés (+11605 faits), +6,8% pour les faits élucidés (+11409 faits), et l'évolution du nombre de mis en cause est légèrement inférieure à celle des faits élucidés : +5,0% soit +8538 mis en cause.

On retrouve donc bien ici une stabilité du rapport « élucidés / constatés » (-0,1 point), et une baisse du rapport « mis en cause / faits élucidés » (-1,7 point).

L'origine de la baisse du ratio « mis en cause / faits élucidés » est à rechercher dans les index 55 et 56 : l'index 55 « Trafic et revente sans usages de stupéfiants » est stable en ce qui concerne les faits constatés (+0,9%, soit +49 faits), les faits élucidés (+0,1%, +3 faits) (Tableau A40), mais les mis en cause sont en baisse (-7,2%, soit -845 mis en cause). Le nombre de mis en cause par fait élucidé diminue : en 2010, on comptait quasiment 2 mis en cause pour un fait élucidé (1,98), et en 2011 on n'en compte plus que 1,83.

De la même façon pour l'index 56, « Usage-revente de stupéfiants », les nombres de faits constatés et élucidés sont tous deux en baisse de -4,9%, alors que les mis en cause baissent de -11,4% (-2197 mis en cause). Ici encore le rapport « mis en cause / faits élucidés » diminue, passant de 112,8% en 2010 à 105,2% en 2011.

S'agissant des trafics et reventes sans usages ainsi que pour les usages-reventes de stupéfiants, la baisse du nombre de mis en cause ne concorde pas avec l'évolution des faits élucidés. Cela signifie que pour ces infractions, en 2011, moins de personnes ont été mises en cause par procédure, ce qui se traduit par une baisse pour ces index des rapports « mis en cause / faits élucidés ».

Pour ces deux index le nombre de mis en cause est en baisse en 2011. Leur deux baisses respectives n'ont qu'un impact modéré sur le nombre total de mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants, car l'index qui pèse le plus cette catégorie d'infractions est l'index 57 : « Usages de stupéfiants ».

S'agissant des usages de stupéfiants, le rapport « faits élucidés / faits

•••• (8) http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/GA26.pdf

(9) ILE : Infractions à la Législation sur les Etrangers

constatés» reste stable (99,8% en 2010 et 99,6% en 2011) et le rapport « mis en cause / faits élucidés » également (96,7% en 2010 et 97,0% en 2011). Les nombres de faits constatés, élucidés et mis en cause sont très proches puisqu'ils augmentent respectivement de +8,3%, +8,2% et +8,5%. Suite à cette augmentation, le nombre de mis en cause pour usage de stupéfiant atteint 145 680 mis en cause en 2011, alors qu'il était de 134 230 l'année précédente.

Ce qui retient l'attention, en 2011, c'est l'augmentation du nombre de mis en cause pour usage de stupéfiants. La quasi intégralité de l'augmentation du nombre de mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants s'explique par celle observée pour usage de stupéfiants.

S'agissant de la répartition des mis en cause par sexe et âge, c'est également les variations observées pour cet index qui ont largement déterminé celles observées pour l'ensemble des infractions à la législation sur les stupéfiants.

En 2011, l'ensemble des catégories de mis en cause pour **usages de stupéfiants** enregistre une hausse. En volume, la hausse la plus importante est enregistrée pour les hommes majeurs (+7 482 mis en cause), viennent ensuite les hommes mineurs (+2 884 mis en cause) (Tableaux A41 et A42).

Les hommes majeurs représentent la majorité des mis en cause pour usages de stupéfiants (79,2% en 2011). Néanmoins, leur part au sein des mis en cause pour cet index n'a jamais été aussi faible depuis 2006: c'est la première fois qu'elle passe sous le seuil des 80%.

Inversement, les hommes mineurs mis en cause pour usages de stupéfiants n'ont pas eu une part aussi élevée depuis 2006: ils représentent 13,2% des mis en cause.

Deuxième fait notable cette dernière année, on enregistre une baisse du nombre de mis en cause pour **usage-revente** de stupéfiants de -2 197 individus. Cette baisse provient, pour l'essentiel, de la baisse du nombre d'hommes majeurs (soit, -2 030 mis en cause).

S'agissant des Trafics et reventes sans usage de stupéfiant ainsi que des autres infractions à la législation sur les stupéfiants, l'évolution des volumes de mis en cause n'ont qu'un impact modéré sur le total des mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants.

En 2011, la hausse du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants résulte d'une hausse importante de leur mise en cause pour usages de stupéfiants (+7 482 mis en cause), et d'une baisse mesurée de leur mise en cause pour usage-revente de stupéfiants (-2 030 mis en cause).

S'agissant des hommes mineurs, la hausse de leur nombre pour infractions à la législation sur les stupéfiants provient, comme pour les hommes majeurs d'une hausse de leur mise en cause pour usages de stupéfiants. Par contre, à la différence des hommes majeurs, elle n'est pas compensée par la baisse des hommes mineurs mis en cause pour un autre type d'infraction liée aux stupéfiants.

Augmentation du nombre d'hommes majeurs mis en cause pour les autres infractions révélées par l'action des services

Dans cette partie, on traitera des mis en cause pour recels, port ou détention d'armes prohibées et des autres infractions révélées par l'action des services (comprenant les infractions à la législation du travail, faux documents administratifs, et autres infractions)

Les **recels** voient leur nombre de mis en cause diminuer légèrement (-0,1%, soit -351 mis en cause). Chaque année depuis 2006 ce nombre est en baisse: il était de 40 520 en 2006 contre 36 026 en 2011 (-11,1%, soit -4 494 mis en cause en 5 ans).

Les faits élucidés de recels sont également en baisse en 2011 mais dans une plus forte mesure, de -2,1%. Le rapport « mis en cause / faits élucidés » s'apprécie donc, passant de 99,5%, à 100,6%.

En revanche, la baisse des faits constatés est de plus faible ampleur

(-0,5%, soit -177 faits constatés), ce qui induit une diminution du rapport « élucidés / constatés » de -1,6 point.

Les nombres d'hommes majeurs et femmes mineurs sont en faible hausse, et ceux des hommes mineurs et femmes majeures en faible baisse. Ceci implique une stabilité de la structure des mis en cause pour recels.

Pour les infractions de **port ou détention d'armes prohibées**, le nombre de mis en cause s'élève à 26 458, en forte hausse par rapport à 2010 de +6,3%, soit +1 579 mis en cause. C'est d'ailleurs sa valeur la plus élevée depuis 2006 (19 936 mis en cause); ce nombre est en hausse de +32,7% sur la période.

Le nombre de faits élucidés augmente un peu moins fortement en taux (+5,5%, soit +1 754 faits élucidés) le rapport « mis en cause / faits élucidés » accusant une légère hausse (+0,6 point).

La hausse des faits constatés (+5,7%, soit +1 831 faits constatés) est proche de celle des faits élucidés: le rapport « élucidés / constatés » reste stable (il passe de 100,1% à 99,8%).

Les évolutions des nombres de mis en cause sont très différentes entre majeurs et mineurs: les hommes et femmes majeurs sont en hausse (respectivement +8,4% et +26,8%) et les hommes et femmes mineurs sont en baisse (respectivement -5,0% et -20,3%). La part des majeurs s'apprécie donc de façon significative (+2,1 points).

Hausse de la part des hommes majeurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services

En 2011, le nombre de mis en cause pour **infractions révélées par l'action des services** a augmenté de 3,9%. En volume, la hausse la plus importante du nombre de mis en cause pour ce type d'infractions concerne les hommes majeurs (Tableau 10). En un an leur nombre a crû de +13 141 mis en cause, soit la quasi-totalité de l'augmentation de +13 544 mis en cause, tous sexe et âge confondus.

Cette dernière année, les femmes – mineures et majeures – mises en cause pour infractions révélées par l'action des services sont également à la hausse: +578 pour les majeures et +368 pour les mineures. Avec -543 mis en cause, seuls les hommes mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services sont en baisse.

Dans un contexte de hausse du nombre de mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services, entre 2010 et 2011, la part des hommes majeurs augmente de 0,6 point pour atteindre 80,2% et celle des hommes mineurs baisse d'autant pour atteindre 11,0%. Dans le même temps, les proportions de femmes mineures et majeures sont relativement stables (+/-0,1 point).

Une atteinte en particulier, les usages de stupéfiants, est à l'origine de la majorité de la hausse du nombre de mis en cause pour infractions révélées par l'action des services: Avec une variation de +7482 individus entre 2010 et 2011, le nombre d'hommes majeurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services, représente la catégorie qui a la plus augmenté, en volume. La hausse du nombre d'hommes mineurs atteint +17,6% en 2011, soit +2884 mis en cause; cette hausse pour les hommes mineurs étant supérieure en taux à celle des hommes majeurs.

Il en résulte une baisse de la part des hommes majeurs au profit des hommes mineurs. Entre 2010 et 2011, la proportion d'hommes majeurs mis en cause pour usages de stupéfiants diminue de 1,2 point pour atteindre 79,2% et celle des hommes mineurs augmente de 1 point pour atteindre 13,2%. Dans le même temps, les

proportions des femmes –majeures et mineures– mises en cause varient peu.

Il apparaît qu'une atteinte en particulier, les usages de stupéfiants, est à l'origine de l'essentiel de la hausse, plus globale, de celle des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services. Par contre, cette atteinte, qui représente 40,0% des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2011, n'est, pas à l'origine de l'augmentation de la part des hommes majeurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services.

En effet, la part des hommes majeurs est en baisse en 2011 pour usage de stupéfiants, la hausse de leur part au sein des infractions révélées par l'action des services est à rechercher pour d'autres infractions.

En 2011 ce sont, en particulier, pour les infractions à la législation sur les étrangers que les parts des mis en cause évoluent à la hausse pour les hommes majeurs (+3,5 points) et à la baisse pour les hommes mineurs (-3,4 points). Les parts respectives des femmes majeures et mineures sont, quant à elles, relativement stable (respectivement +0,0 point et -0,1 point).

Les évolutions importantes des parts respectives des hommes mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers, à la hausse pour les majeurs, à la baisse pour les mineurs sont dues à une année 2010 atypique pour laquelle le nombre d'hommes mineurs mis en cause était anormalement élevé. Les raisons de cette année atypique sont expliquées, en détail, dans le «Zoom sur» du Grand Angle 26¹⁰: «Les mis en cause pour infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers entre 2005 et 2010».

Pour les infractions de Recels, la part des hommes mineurs mis en cause

diminue de -0,6 point pour atteindre 24,2% des mis en cause. Inversement, la part des hommes majeurs s'apprécie de 0,9 point, à 65,1 %.

Pour les faits de port ou détention d'armes prohibées, la part des mineurs est en baisse: celle des femmes mineures est en recul de -0,2 point et atteint 0,6% des mis en cause, et celle des hommes mineurs de -1,9 point à 16,0%. Les parts des majeurs, au contraire, s'apprécient: +0,6 point pour les femmes (soit 3,5% des mis en cause) et +1,5 point pour les hommes (soit 79,9% des mis en cause).

En tout état de cause, la baisse importante du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour infraction à la législation sur les étrangers, entre 2010 et 2011, s'est répercutée sur la structure de l'ensemble des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services.

Pour les infractions à la législation sur les étrangers, où l'effet de structure est particulièrement fort (-3206 mis en cause) et l'effet volume assez faible, mais en sens inverse (+126 mis en cause), on a une illustration quantitative de la baisse de la part des hommes mineurs.

Il faut noter que, parmi les regroupements d'infractions étudiés dans ce Grand Angle, c'est seulement pour les infractions à la législation sur les stupéfiants que l'effet structure pousse la part des hommes mineurs à la hausse. On a le même phénomène pour les infractions économiques et financières, mais où les hommes mineurs sont en faible nombre. Toutes les autres catégories d'infractions voient la part des hommes mineurs diminuer. La seule infraction qui pousse donc fortement à la hausse la part des hommes mineurs au sein des mis en cause sont les usages de stupéfiants.

* * *

••• (10) http://www.inhesj.fr/fichiers/ondrp/grand_angle/GA26.pdf

ZOOM SUR...

DÉCOMPOSITION DE L'ÉVOLUTION DES NOMBRES DE MIS EN CAUSE EN UN « EFFET VOLUME » ATTENDU SELON LES VARIATIONS OBSERVÉES POUR CHAQUE INFRACTION, ET UN « EFFET STRUCTURE » SPÉCIFIQUE À CHAQUE PROFIL DE MIS EN CAUSE

La lecture des variations des nombres de mis en cause par sexe et âge en 2011 révèle une différence notable entre l'évolution du nombre d'hommes mineurs mis en cause entre 2010 et 2011 et celle des autres catégories de mis en cause.

Entre 2010 et 2011, le nombre total de mis en cause est plutôt stable (-0,1%), alors que le nombre d'hommes mineurs mis en cause baisse fortement (-7,1%). L'ONDRP s'est alors interrogé sur la particularité des évolutions de leur nombre.

Il se propose de décomposer l'évolution en nombre des hommes mineurs mis en cause en deux étapes :

- une évolution attendue dépendant de celle du nombre total de mis en cause. Pour une infraction donnée, si le total des mis en cause est en baisse, on peut supposer que les nombres de mis en cause des différentes catégories (selon le sexe et l'âge) diminuera dans des proportions équivalentes, c'est ce qu'on appellera « l'effet volume » ;
- une variation liée à la situation particulière des hommes mineurs mis en cause. Une fois pris en compte l'effet sur la variation évoquée dans le premier point, il reste une part de l'évolution totale qu'il faut expliquer. Cette seconde variation est celle spécifique aux hommes mineurs, et elle influe notamment sur la part des hommes mineurs au sein des mis en cause pour une infraction ou un regroupement d'infractions donné, on l'appellera « effet structure ».

L'objectif de ce *Zoom sur...* sera d'isoler la part des variations dues à l'évolution de l'ensemble du nombre de mis en cause (« effet volume »), de celle propre aux hommes mineurs (« effet structure »).

À partir d'exemples chiffrés, nous détaillerons la démarche suivie par l'ONDRP pour obtenir la décomposition en ces deux effets. Nous verrons que cette méthode permet de déterminer leur contribution respective à la variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause.

L'impact des évolutions du nombre total de mis en cause sur une catégorie de mis en cause : différence entre « effet de volume » et « effet de structure »

En 2011, 32,2% des mis en cause pour destructions et dégradations sont des hommes mineurs. Entre 2010 et 2011, le nombre total de mis en cause pour ce type d'infractions diminue de 11,0% (Tableau Z1). Si les variations de chacune des catégories de mis en cause pour destructions et dégradations étaient identiques en proportion à celle de l'ensemble des mis en cause, le nombre d'hommes mineurs mis en cause devrait diminuer de 11,0%. Ce serait également le cas pour les hommes majeurs ainsi que les femmes – majeures et mineures. Ce premier effet sera dénommé par la suite « effet volume ». Ainsi, une baisse (respectivement une hausse) attendue pour le seul effet volume du nombre global de mis en cause devrait être la conséquence d'une baisse (respectivement une hausse) de chaque catégorie de mis en cause.

ZOOM SUR...

Entre 2010 et 2011, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause (-16,2%) a été plus forte que la baisse moyenne des mis en cause pour destructions et dégradations (-11,0%), ce qui fait qu'entre ces deux années, la part des hommes mineurs mis en cause pour ce type d'infraction a diminué de près de 2 points.

Un deuxième effet peut donc influencer sur les variations des mis en cause : la structure des mis en cause pour un type d'infraction. Dans l'exemple ci-dessous (Tableau Z2), la structure des mis en cause est modifiée : la part des mineurs diminue et celle des majeurs augmente de façon symétrique. Bien que toutes les catégories de mis en cause soient en baisse, ce sont celles qui baissent les plus en proportion, les hommes et femmes mineurs, ou en tout cas plus fortement que la variation l'ensemble des mis en cause, qui voient leur part diminuer.

Deux effets peuvent donc influencer sur la diminution des hommes mineurs : la baisse du nombre global de mis en cause pour une infraction ou un regroupement d'infraction, ou « effet volume » (car les variations d'une catégorie de population dépendent de la variation du total). Ainsi la variation de -11% des mis en cause pour destructions et dégradations résulte de baisses dans toutes les catégories de mis en cause ; mais ces variations peuvent être d'intensités différentes et donc modifier la structure des mis en cause au sein d'un type d'infraction, en faisant diminuer la part des hommes mineurs par exemple (« effet structure »).

Il n'est cependant pas acquis qu'une baisse du nombre global de mis en cause implique une baisse de chaque catégorie de mis en cause.

On peut donc dire qu'une part de la variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause est due à la variation du nombre total de mis en cause (effet volume des mis en cause), et à la variation particulière du nombre d'hommes mineurs qui modifie la part des hommes mineurs au sein des mis en cause pour une infraction donnée (effet structure des mis en cause).

Il est possible de fixer un des deux paramètres (volume total des mis en cause ou part de chaque catégorie) pour distinguer l'évolution en deux étapes. L'une de ces deux étapes (lorsqu'on fixe le paramètre des parts de chaque catégorie de mis en cause) est interprétée comme résultant de « l'effet volume », soit la variation attendue sans phénomène spécifique, à structure des mis en cause constante ; l'autre étape est vue comme la conséquence spécifique à la catégorie de mis en cause, qui se répercute sur la part observée des mis en cause, non expliquée par l'effet volume, que l'on appelle « effet structure ».

Tableau Z1. Nombre et variation des mis en cause (tous sexes et âges confondus) pour les atteintes aux biens entre 2010 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

	2010	2011
Atteintes aux biens	303 238	287 852
Variations annuelles	-	- 5,1%
Vols avec violences	21 617	20 549
Variations annuelles	-	- 4,9%
Vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur)	172 493	169 917
Variations annuelles	-	- 1,5%
Vols liés aux véhicules à moteur	37 277	33 467
Variations annuelles	-	- 10,2%
Destructions et dégradations	71 851	63 919
Variations annuelles	-	- 11,0%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau Z2. Nombre et proportion des mis en cause pour destructions et dégradations par sexe et âge en 2010 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

	2010	2011	Variation 2010/2011
Mis en cause pour Destructions et dégradations	71 851	63 919	- 11,0 %
Part au sein des mis en cause	100,0 %	100,0 %	
Hommes majeurs	40 424	37 022	- 8,4 %
Part au sein des mis en cause	56,3 %	57,9 %	
Hommes mineurs	24 543	20 559	- 16,2 %
Part au sein des mis en cause	34,2 %	32,2 %	
Femmes majeures	4 687	4 508	- 3,8 %
Part au sein des mis en cause	6,5 %	7,1 %	
Femmes mineures	2 197	1 830	- 16,7 %
Part au sein des mis en cause	3,1 %	2,9 %	

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ZOOM SUR...

Décomposition et mesure des effets de volume et de structure sur les hommes mineurs mis en cause

L'analyse des poids respectifs des effets de volume et de structure, nous a conduit à estimer quel aurait été le nombre d'hommes mineurs mis en cause si leur part était restée équivalente au sein des mis en cause entre 2010 et 2011.

Les différentes étapes du calcul présentées ici insistent sur le cas des hommes mineurs. Leur situation est assez atypique non seulement par rapport aux autres catégories de mis en cause (forte baisse des hommes mineurs), mais également par rapport à l'évolution de leur nombre au cours des années précédentes.

Chaque étape importante nécessaire à la décomposition entre effet de volume et de structure sera numérotée, reprise et illustrée dans le tableau ci-dessous.

Il s'agira dans un premier temps de neutraliser l'effet de structure, car la part des hommes mineurs à structure constante entre 2010 et 2011 est la même que celle de 2010 (c'est pour cette raison que l'on parle de « nombre attendu à structure constante »). Ainsi le seul effet qui influe sur ce niveau estimé de mis en cause est l'effet volume. Dans l'exemple ci-dessous, ce nombre estimé vaudra 34,2% (*part hommes mineurs 2010, voir tableau Z3*) de 63 919 mis en cause (nombre d'hommes mineurs en 2011).

$$\begin{aligned} & \text{Nombre d'hommes mineurs mis en cause attendu à structure constante en 2011} \\ & = \text{Part des hommes mineurs 2010} \times \text{Nombre total de mis en cause en 2011 (1)} \end{aligned}$$

$$\text{Soit dans notre cas: } 0,324 \times 63\,919 = 21\,834$$

Le nombre de mis en cause « débarrassé de l'effet de structure », attendu à part de mis en cause constante, sera donc de 21 834.

On peut alors déterminer trois grandeurs essentielles à notre analyse :

$$\begin{aligned} & \text{Variation observée des hommes mineurs mis en cause} \\ & = \text{Nombre d'hommes mineurs mis en cause observé en 2011} \\ & - \text{Nombre d'hommes mineurs mis en cause observé en 2010 (2)} \end{aligned}$$

Cette évolution réelle correspond à la variation annuelle usuellement calculée. Dans notre exemple elle vaudra : $\text{Variation observée} = 20\,559 - 24\,543 = -3\,984$

On calcule ensuite l'évolution due à la variation totale des mis en cause ou « effet volume » via l'estimation hors effet de structure :

$$\begin{aligned} & \text{Variation due à l'effet volume} \\ & = \text{Nombre d'hommes mineurs mis en cause attendu à structure constante en 2011} \\ & - \text{Nombre d'hommes mineurs mis en cause observé en 2010 (3)} \end{aligned}$$

$$\text{On aura ici une évolution due à l'effet volume de : } \text{effet volume} = 21\,834 - 24\,543 = -2\,709$$

Et comme on l'a dit plus tôt, la variation totale se décompose exactement en effet de volume d'une part et de structure d'autre part, soit :

$$\text{Variation observée} = \text{variation due à l'effet structure} + \text{variation due à l'effet volume}$$

Soit :

$$\text{Variation due à l'effet structure} = \text{variation observée} - \text{variation due à l'effet volume (4)}$$

Dans notre exemple, la variation spécifique aux hommes mineurs mis en cause ne dépendant pas de celle du total des mis en cause (effet structure) vaut :

$$\text{Variation due à l'effet structure} = -3\,984 - (-2\,709) = 2\,709 - 3\,984 = -1\,275$$

Et on peut alors calculer en parts la contribution de chaque effet à la variation totale : - 2 709 représente 68% de - 3 984 (effet volume), et - 1 275 représente 32% de - 3 984.

Ainsi, la baisse du nombre global de mis en cause, (effet volume) est à l'origine de 68% de la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause. Symétriquement, 32% de cette baisse est un phénomène spécifique aux hommes mineurs (effet structure) et a pour conséquence la baisse de la part des hommes mineurs au sein des mis en cause.

ZOOM SUR...

Tableau Z3. Nombres observés des mis en cause pour destructions et dégradations en 2010/2011 et décomposition de la variation de chaque catégorie en effet volume et structure (hors « Décembre Gendarmerie »).

		hommes mineurs	hommes majeurs	femmes mineures	femmes majeures
nombres observés	mis en cause 2010	24 543	40 424	2 197	4 687
	parts des mis en cause 2010	34,2 %	56,3 %	3,1 %	6,5 %
	mis en cause 2011	20 559	37 022	1 830	4 508
	parts des mis en cause 2011	32,2 %	57,9 %	2,9 %	7,1 %
	variation 2010/2011	-3 984	-3 402	-367	-179
décomposition effets volume / structure	nombre de mis en cause attendu à structure constante	21 834	35 961	1 954	4 170
	variation due à l'effet volume	-2 709	-4 463	-243	-517
	variation due à l'effet structure	-1 275	1 061	-124	338
	variation due à l'effet structure - spécifique aux hommes mineurs	32,0 %	-31,2 %	33,9 %	-189,1 %

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »
Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Dans cet exemple, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour destructions et dégradations est due à la fois à un effet volume et à un effet de structure à la baisse. Ce cas de figure n'est pas le seul possible, comme c'est visible dans le tableau ci-dessus. Dans le cas des hommes majeurs, l'effet volume des mis en cause est en baisse, alors que l'effet de structure est en hausse, ce qui indique une appréciation de la part des hommes majeurs au sein des mis en cause pour destructions et dégradations

Cette approche permet d'analyser la variation spécifique des hommes mineurs mis en cause, qui est la catégorie de mis en cause dont le nombre diminue le plus fortement entre 2010 et 2011, en distinguant la variation liée à un effet de volume et à effet de structure.

Dans un souci de clarté et de synthèse, nous présenterons des tableaux donnant les parts et valeurs de chaque effet pour les évolutions entre 2010 et 2011. Les effets à moyen terme (depuis 2007) sont disponibles en annexes et seront ici commentés de façon succincte.

Ils nous permettront de mettre en évidence la particularité de l'année 2011, année pour laquelle l'évolution du nombre d'hommes mineurs mis en cause est sensiblement différente de celle des années précédentes.

De plus, dans un souci de cohérence, les infractions ou regroupements d'infractions qui seront détaillés dans ce Zoom sont les mêmes que ceux commentés dans les résultats du présent Grand Angle.

Baisse spécifique du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens

S'agissant des variations du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour **atteintes aux biens** entre 2010 et 2011, la part expliquée par l'effet volume est quasiment équivalente à celle expliquée par l'effet structure: 48,4% de la baisse de 8769 hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens s'explique par la variation en volume du nombre de mis en cause et 51,6% par une modification de la structure des mis en cause (Tableau Z4).

À moyen terme (période 2006 / 2011), l'évolution du nombre d'hommes mineurs mis en cause présente bien une spécificité en 2011. Pour la totalité des atteintes aux biens, la plus forte variation est due à l'effet structure (-4527 mis en cause) depuis 2006 / 2007 (voir Tableaux A43 et A44). Ce constat est également valable pour tous les sous ensembles d'infractions détaillés ici.

ZOOM SUR...

En ce qui concerne les **destructions et dégradations** ainsi que les **vols liés aux véhicules à moteur** la situation est similaire. La baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause entre 2010 et 2011, pour ces deux types d'atteintes, s'explique à environ 70% par l'effet volume et 30% par la structure.

Ceci signifie que, pour ces deux atteintes, même si la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause entre 2010 et 2011 s'explique à la fois par l'effet de volume et l'effet de structure, elle s'explique davantage par la variation de l'ensemble des mis en cause que par une diminution spécifique du nombre d'hommes mineurs mis en cause.

Pour les destructions et dégradations, les effets de volume et de structure connaissent une baisse inédite sur la période: - 1 275 hommes mineurs mis en cause pour l'effet de structure entre 2010 et 2011 (*la baisse la plus forte jusqu'alors avait été enregistrée en 2008 avec -560*); - 2 709 hommes mineurs mis en cause pour l'effet de volume en 2011 (*la baisse la plus forte jusqu'alors avait été enregistrée en 2010 avec - 1 624*).

L'origine de la variation du nombre de mis en cause pour **vols avec violences** entre 2010 et 2011 est assez équilibrée entre effet volume et effet structure (*respectivement 55,2% et 44,8%*). La baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause est donc le résultat, pour ce type d'infraction, d'une baisse du nombre global de mis en cause qui implique une baisse d'une intensité proche du nombre d'hommes mineurs (- 436 mis en cause), et d'une baisse spécifique aux hommes mineurs (-354 mis en cause).

Les valeurs de l'effet de structure pour les vols liés aux véhicules à moteur et les vols avec violences sont proches de celles obtenues depuis 2007.

S'agissant des **vols sans violence** (hors vols liés aux véhicules à moteur), l'effet de structure est supérieur à l'effet volume: 73,5% pour le premier et 26,5% pour le deuxième. **Cela signifie que la baisse spécifique des hommes mineurs est davantage prononcée pour ce type d'infraction que pour les précédentes.**

Pour chacune de ces atteintes, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause s'explique à la fois par l'effet de volume et l'effet de structure. Une part variable de cette baisse s'explique par une diminution spécifique du nombre d'hommes mineurs mis en cause.

Dans la suite de cette analyse, nous portons notre attention sur la variation des vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur) car la part de la baisse spécifique des hommes mineurs (effet structure) est la plus forte, tant en part qu'en volume.

Tableau Z4. Variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens entre 2010 et 2011, dont effet volume et effet de structure (hors « Décembre Gendarmerie »).

	variation des hommes mineurs en valeur		variation des hommes mineurs en part	
	variation totale due à ...		variation totale due à ...	
	... l'effet volume	... l'effet structure	... l'effet volume	... l'effet structure
Atteintes aux biens	- 8 769		100,0%	
	- 4 242	- 4 527	48,4%	51,6%
Vols avec violences	- 790		100,0%	
	- 436	- 354	55,2%	44,8%
vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur)	- 2 074		100,0%	
	- 550	- 1 524	26,5%	73,5%
Vols liés aux véhicules à moteur	- 1 921		100,0%	
	- 1 371	- 550	71,3%	28,7%
Destructions et dégradations	- 3 984		100,0%	
	- 2 709	- 1 275	68,0%	32,0%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Baisse spécifique particulièrement marquée des hommes mineurs mis en cause pour cambriolages

Entre 2010 et 2011, près des trois quarts de la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour **vols sans violence** (hors vols liés aux véhicules à moteur), s'explique par une baisse spécifique de cette catégorie (Tableau Z5). La part de la baisse due à l'effet de structure est très variable selon les infractions qui composent ce type d'atteinte.

Le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour **vols simples contre des particuliers** augmente entre 2010 et 2011 (+ 338 mis en cause). Cette hausse est essentiellement due à la variation du nombre total de mis en cause

ZOOM SUR...

(+364 mis en cause). L'effet de structure spécifique aux hommes mineurs, a des conséquences à la baisse de très faible intensité en comparaison à la hausse due à l'effet volume (soit -26 mis en cause).

On remarque, en ce qui concerne les vols simples contre des particuliers, que l'effet volume est à la hausse et l'effet de structure à la baisse. Ce cas de figure se traduit par des parts dans la variation totale qui sont négatives ou supérieures à 100%. Dans ces cas de figures (que l'on retrouvera par la suite), nous privilégions l'analyse des valeurs de chacun des effets et non celui des parts, pour éviter toute confusion avec des variations.

La variation du nombre de mis en cause pour **autres vols sans violence**¹¹ est assez équilibrée entre effet volume et effet structure (respectivement 39% et 61%). La baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause est la conséquence, pour ce type d'infraction, d'une baisse du nombre global de mis en cause, qui implique une baisse de 514 hommes mineurs mis en cause, et d'une baisse spécifique aux hommes mineurs (-799 mis en cause).

L'effet de structure est beaucoup plus fort pour les **cambrjolages** (81,5%), ce qui signifie que, pour cette atteinte, la baisse spécifique du nombre d'hommes mineurs est plus marquée que pour les autres vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur).

Entre 2007 et 2010, la valeur absolue de l'effet de structure dans la baisse des hommes mineurs mis en cause pour vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur) n'a pas dépassé 1300 mis en cause. En 2011, ce seuil est largement franchi, car la baisse due à l'effet de structure est de -1 524 mis en cause. Au sein des vols sans violences, ce sont les cambriolages qui montrent l'évolution la plus différente en 2011 par rapport aux quatre variations annuelles précédentes.

Tableau Z5. Variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour vols sans violences entre 2010 et 2011, dont effet volume et effet de structure (hors « Décembre Gendarmerie »).

	variation des hommes mineurs en valeur		variation des hommes mineurs en part	
	variation totale due à ...		variation totale due à ...	
	... l'effet volume	... l'effet structure	... l'effet volume	... l'effet structure
Vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur)	- 2 074		100,0%	
	- 550	- 1 524	26,5%	73,5%
Vols simples contre particuliers	+ 338		100,0%	
	+ 364	- 26	107,8%	-7,8%
Cambrjolages	- 1 099		100,0%	
	- 203	- 896	18,5%	81,5%
Autres vols sans violences	- 1 313		100,0%	
	- 514	- 799	39,2%	60,8%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Le nombre total de mis en cause pour **cambrjolages de résidences principales ou secondaires** est en hausse en 2011 (voir annexes, Tableau A7), ce qui tranche avec la tendance de la plupart des mis en cause pour les autres atteintes aux biens. Cette hausse impliquerait, sans modification de structure, une hausse des mises en cause d'hommes mineurs pour ces infractions (+256 mis en cause) (tableau Z6). Cependant, le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour cette catégorie d'infraction diminue. L'effet de structure, en baisse de -566 hommes mineurs mis en cause, est plus important que l'effet volume. L'évolution du nombre d'hommes mineurs mis en cause, à la baisse, s'oppose à celle du total des mis en cause, à la hausse, ce qui induit une baisse de la part des hommes mineurs.

Pour les cambriolages d'autres lieux, l'impact des deux effets est relativement équilibré : la variation totale des hommes mineurs est due à 56,3% à la baisse des mis en cause toutes catégories confondues, et à 43,7% à la baisse spécifique des hommes mineurs.

Chacune des sous catégories qui composent les atteintes aux biens voient une baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause en 2011. Même si, pour chacune d'entre elles étudiées séparément, cette baisse s'explique par une conjugaison de l'effet volume et de l'effet de structure, les intensités de chacun des deux effets sont à chaque fois différents.

Les vols liés aux véhicules à moteur ainsi que les destructions dégradations se caractérisent, entre 2010 et 2011, par une part importante de la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause (environ 70%), expliquée par la diminution de l'ensemble du nombre de mis en cause.

•••• (11) Vols simples contre d'autres victimes et vols avec entrée par ruse en tous lieux.

ZOOM SUR...

Tableau Z6. Variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour cambriolages entre 2010 et 2011, dont effet volume et effet de structure (hors « Décembre Gendarmerie »).

	variation des hommes mineurs en valeur		variation des hommes mineurs en part	
	variation totale due à ...		variation totale due à ...	
	... l'effet volume	... l'effet structure	... l'effet volume	... l'effet structure
Cambriolages	- 1 099		100,0%	
	- 203	- 896	18,5%	81,5%
Cambriolages de résidences principales ou secondaires	- 310		100,0%	
	+ 256	- 566	-82,7%	182,7%
Cambriolages d'autres lieux	- 789		100,0%	
	- 444	- 345	56,3%	43,7%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

S'agissant des vols avec violences, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause en 2011 s'explique presque autant par une baisse spécifique de cette catégorie (effet structure), que par la baisse globale du nombre de mis en cause (effet volume).

Pour ce qui est des cambriolages, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause s'explique à hauteur de 81,5% par une baisse spécifique de leur nombre en 2011. La distinction par type, des cambriolages, nous enseigne que la baisse spécifique du nombre d'hommes mineurs mis en cause se concentre essentiellement sur les cambriolages de résidences principales et secondaires.

À noter également que l'intensité des effets de structure à la baisse est inédite depuis 2006 pour la plupart des catégories d'infractions (notamment les vols sans violences hors liés aux véhicules à moteur et les destructions dégradations).

Une baisse spécifique des hommes mineurs pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)

Nous avons choisi de ne pas détailler l'analyse des violences sexuelles. En effet, les variations et effectifs d'hommes mineurs mis en cause sont assez faibles pour ces infractions, les parts des effets volume ou structure ne sont donc pas significatifs en termes d'interprétation.

Pour l'ensemble des **atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)**, l'effet volume est d'ampleur limitée: le nombre total de mis en cause est en baisse, mais cette variation n'influe sur la baisse des hommes mineurs qu'à hauteur de 32,9%. Ainsi, plus de deux tiers (67,1%) de la baisse des hommes mineurs est un phénomène qui leur est spécifique (Tableau Z7).

À moyen terme, la situation pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique est la même que pour les atteintes aux biens: la baisse de l'effet structure est la plus importante en 2011 depuis 2006/2007: -1513 hommes mineurs mis en cause en 2011, alors que l'autre baisse la plus prononcée due à l'effet de structure avait été observée en 2008 avec -377 mis en cause.

Pour les **menaces et chantages**, la baisse des hommes mineurs mis en cause vient davantage de l'effet volume (58,6%) que de l'effet structure (41,4%). La baisse due à l'effet de structure à moyen terme est également la plus forte observée depuis 2006.

Pour les **violences physiques non crapuleuses**, l'effet principal est celui de la structure des mis en cause, qui pèse pour près des trois quarts de la variation totale des hommes mineurs (74,8%).

C'est donc au sein des violences physiques non crapuleuses que se concentre la plus grande part de la baisse spécifique aux hommes mineurs. Certaines des infractions qui composent ce sous indicateur seront détaillées dans la suite.

Tableau Z7. Variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) entre 2010 et 2011, dont effet volume et effet de structure (hors « Décembre Gendarmerie »).

	variation des hommes mineurs en valeur		variation des hommes mineurs en part	
	variation totale due à ...		variation totale due à ...	
	... l'effet volume	... l'effet structure	... l'effet volume	... l'effet structure
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	- 2 255		100,0%	
	- 742	- 1 513	32,9%	67,1%
Dont	- 2 019		100,0%	
Violences physiques non crapuleuses	- 509	- 1 510	25,2%	74,8%
Menaces et chantages	- 287		100,0%	
	- 168	- 119	58,6%	41,4%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ZOOM SUR...

Cette baisse provient de certaines infractions des violences physiques non crapuleuses

Au sein des violences physiques non crapuleuses, nous ne nous intéresserons qu'aux infractions de « Coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus » et de « Violences à dépositaires de l'autorité ». Les autres infractions présentent des volumes d'hommes mineurs mis en cause trop faibles ou des stagnations d'hommes mineurs mis en cause. Nous nous restreignons donc à l'étude des infractions qui présentent des variations significatives ou des nombres élevés de mis en cause.

Les hommes mineurs mis en cause pour **coups et blessures volontaires non mortels** sont à la baisse notamment en raison du phénomène spécifique des hommes mineurs (-979 mis en cause, 72,5% de cette baisse s'explique par ce phénomène) (tableau Z8).

Il en est de même en ce qui concerne les **violences à dépositaires de l'autorité**, même si le rôle de l'effet de structure est moins fort, tant en valeur (-454 mis en cause) qu'en pourcentage (68,8%).

La baisse de l'effet structure pour ces catégories d'infractions est la plus importante en 2011 depuis 2006/2007. Pour les violences physiques non crapuleuses, l'effet de structure connaît sa plus forte baisse en 2011, avec -1510 mis en cause.

Tableau Z8. Variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour violences physiques non crapuleuses entre 2010 et 2011, dont effet volume et effet de structure (hors « Décembre Gendarmerie »).

	variation des hommes mineurs en valeur		variation des hommes mineurs en part	
	... l'effet volume	... l'effet structure	... l'effet volume	... l'effet structure
Violences physiques non crapuleuses	- 2 019		100,0%	
	- 509	- 1 510	25,2%	74,8%
<i>Dont</i>				
Coups et blessures volontaires non mortels	- 1 351		100,0%	
	- 372	- 979	27,5%	72,5%
Violences à dépositaires de l'autorité	- 659		100,0%	
	- 205	- 454	31,2%	68,8%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »
Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Au total, la baisse des hommes mineurs mis en cause cette année est donc bien un phénomène spécifique à cette catégorie, et c'est un phénomène inédit : depuis 2007 la baisse spécifique des hommes mineurs n'avait jamais été aussi marquée, même si l'effet de volume a également un impact sur cette tendance baissière.

L'évolution en ce qui concerne les violences physiques non crapuleuses est particulièrement remarquable, puisque près des trois quarts de la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour ce regroupement provient de l'effet de structure.

De la même façon que pour les atteintes aux biens, la baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause est donc plus importante que la baisse globale des mis en cause, ce qui implique une baisse de la part des hommes mineurs mis en cause.

En 2011 la part des hommes mineurs mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières décroît

Les hommes mineurs sont globalement peu représentés au sein des mis en cause pour cet indicateur, et les évolutions en volume obtenues sont assez faibles. Néanmoins, l'évolution est assez similaire à celle des hommes mineurs mis en cause pour atteintes aux biens et atteintes volontaires à l'intégrité physique (effet de structure à la baisse).

Pour la totalité des hommes mineurs mis en cause pour **escroqueries et infractions économiques et financières**, la variation totale (à la baisse) résulte de deux tendances opposées entre les effets de volume (+56 mis en cause) et les effets de structure (-194 mis en cause) (Tableau Z9).

Cette contradiction s'explique par des variations divergentes dans les sous catégories de l'indicateur des escroqueries et infractions économiques et financières : les **escroqueries et infractions assimilées** voient leur nombre d'hommes mineurs mis en cause baisser (-215 mis en cause). Cette variation est due en majeure partie à la baisse de la part des hommes mineurs au sein des mis en cause (73,4% de la baisse totale, effet structure), une baisse spécifique concentrée sur les hommes mineurs, ne touchant pas les autres catégories de mis en cause.

ZOOM SUR...

Le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour les **infractions économiques et financières** est plus élevé en 2011 qu'en 2010, notamment en raison de l'index 106 (Autres délits économiques et financiers) dans lequel on compte depuis mai 2011 les faits de vente à la sauvette. La hausse des hommes mineurs mis en cause provient pour les deux tiers de l'effet volume (+51 *mis en cause*) et pour un tiers de l'effet structure (+26 *mis en cause*).

L'étude des effets de volume et de structure à moyen terme révèle que l'effet de structure pour la totalité des **escroqueries et infractions économiques et financières** est le plus fort observé sur la période. Bien que les hommes mineurs représentent une part faible des mis en cause pour cet indicateur, cette part est donc en baisse du fait de l'effet de structure à la baisse.

Tableau Z9. Variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail) entre 2010 et 2011, dont effet volume et effet de structure (hors « Décembre Gendarmerie »).

	variation des hommes mineurs en valeur		variation des hommes mineurs en part	
	variation totale due à ...			
	... l'effet volume	... l'effet structure	... l'effet volume	... l'effet structure
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	- 138		100,0%	
	+ 56	- 194	-40,7%	140,7%
Escroqueries et infractions assimilées	- 215		100,0%	
	- 57	- 158	26,6%	73,4%
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	+ 77		100,0%	
	+ 51	+ 26	66,0%	34,0%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPI ; État 4001 mensuel, DCPI ; Traitements ONDRP

La proportion de femmes est plus élevée parmi les étrangers mis en cause pour vols que parmi les Français

Dans cette partie, seuls les groupes d'infractions les plus importants au sein des infractions révélées par l'action des services apparaissent clairement : les infractions à la législation sur les stupéfiants et sur les étrangers, les recels et les ports ou détention d'armes prohibées. Les autres infractions seront regroupées dans l'item « Autres infractions révélées par l'action des services », ces infractions présentant un nombre d'hommes mineurs mis en cause assez faible. La répartition des hommes mineurs au sein de ces infractions n'est cependant pas homogène.

Pour la totalité des hommes mineurs mis en cause pour **infractions révélées par l'action des services**, les effets de volume et de structure enregistrent des tendances inverses. L'effet volume, lié à la variation du nombre de tous les mis en cause, est à la hausse (+1 573 *mis en cause*), et l'effet structure, marqueur de l'évolution spécifique des hommes mineurs indépendamment des autres catégories de mis en cause, est en baisse (-2 116 *mis en cause*). Au total, les hommes mineurs mis en cause voient leur nombre diminuer.

L'étude des catégories d'infractions nous pousse à nous intéresser aux infractions à la législation sur les étrangers, où l'effet structure est particulièrement fort (- 3 206 *mis en cause*) et l'effet volume assez faible, mais en sens inverse (+ 126 *mis en cause*). Ce constat est à relier aux observations déjà faites dans les enseignements de la partie « Résultats » du présent Grand Angle.

En effet, les hommes mineurs mis en cause pour ce type d'infraction ont connu une situation très particulière en 2010, où leur nombre était près de deux fois supérieur à la moyenne des années précédentes, et ils ont connu une baisse importante en 2011, alors que le nombre global de mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers est en hausse. Cependant cette baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause doit être vue davantage comme un retour à la normale plutôt que comme un effondrement du nombre de mis en cause pour cette catégorie de population.

Ceci explique la totalité de la baisse des hommes mineurs. Il est donc justifié que cette baisse exceptionnelle soit entièrement assimilée à l'effet de structure, d'autant plus que l'effet volume joue à la hausse. Cet effet de structure ne reflète pas les évolutions réelles des mis en cause, mais traduit un retour à la normale du nombre de mis en cause.

L'étude des catégories d'infractions nous pousse à nous intéresser aux infractions à la législation sur les étrangers, où l'effet structure est particulièrement fort (- 3 206 mis en cause) et l'effet volume assez faible, mais en sens inverse (+ 126 mis en cause). Ce constat est à relier aux observations déjà faites dans les enseignements de la partie « Résultats » du présent Grand Angle.

ZOOM SUR...

En effet, les hommes mineurs mis en cause pour ce type d'infraction ont connu une situation très particulière en 2010, où leur nombre était près de deux fois supérieur à la moyenne des années précédentes, et ils ont connu une baisse importante en 2011, alors que le nombre global de mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers est en hausse. Cependant cette baisse du nombre d'hommes mineurs mis en cause doit être vue davantage comme un retour à la normale plutôt que comme un effondrement du nombre de mis en cause pour cette catégorie de population.

Ceci explique la totalité de la baisse des hommes mineurs. Il est donc justifié que cette baisse exceptionnelle soit entièrement assimilée à l'effet de structure, d'autant plus que l'effet volume joue à la hausse. Cet effet de structure ne reflète pas les évolutions réelles des mis en cause, mais traduit un retour à la normale du nombre de mis en cause.

Tableau Z10. Variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services entre 2010 et 2011, dont effet volume et effet de structure (hors « Décembre Gendarmerie »).

	variation des hommes mineurs en valeur		variation des hommes mineurs en part	
	variation totale due à ...			
	... l'effet volume	... l'effet structure	... l'effet volume	... l'effet structure
Infractions révélées par l'action des services	- 543		100,0%	
	+ 1 573	- 2 116	-289,7%	389,7%
Infractions à la législation sur les stupéfiants	+ 3 036		100,0%	
	+ 1 018	+ 2 018	33,5%	66,5%
Infractions à la législation sur les étrangers	- 3 080		100,0%	
	+ 126	- 3 206	-4,1%	104,1%
Recels	- 289		100,0%	
	- 87	- 202	30,0%	70,0%
Port ou détention d'armes prohibées	- 224		100,0%	
	+ 282	- 506	-126,0%	226,0%
Autres Infractions révélées par l'action des services	+ 14		100,0%	
	+ 18	- 4	132,1%	-32,1%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Il nous a donc paru nécessaire à ce stade de privilégier l'étude des mis en cause pour infractions révélées par l'action des services « hors ILE¹² ». Étant donné que la variation des hommes mineurs en 2011 est perturbée par une année 2010 atypique, il faudra l'exclure de notre analyse, ce qui permettra d'étudier ce total dans de meilleures conditions.

L'exclusion des hommes mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les stupéfiants donne des résultats plus cohérents

L'étude des **infractions révélées par l'action des services hors ILE** montre une évolution assez cohérente : environ 61 % de la hausse est due à l'effet volume, et 39 % à l'effet structure, la valeur de ces deux effets étant en hausse. De même pour les **infractions à la législation sur les stupéfiants**, où la hausse totale du nombre d'hommes mineurs mis en cause se partage entre l'effet volume (33,5 %, soit 1 018 mis en cause) et l'effet structure (66,5 %, soit 2 018 mis en cause) (Tableau Z11).

Le nombre d'hommes mineurs mis en cause pour **recels** est en baisse, notamment du fait de la baisse spécifique aux hommes mineurs (70 % de la baisse totale). Cet effet de structure spécifique aux hommes mineurs est encore plus prononcé en ce qui concerne les mis en cause pour **port ou détention d'armes prohibées**. En effet, alors que le total des mis en cause est en hausse, les hommes mineurs accusent une baisse importante pour ce type d'infraction ; par conséquent, leur part diminue de façon significative.

Les évolutions enregistrées pour les **autres infractions révélées par l'action des services** sont contradictoires : effet volume à la hausse (+ 18 hommes mineurs mis en cause) et effet structure à la baisse (-4 hommes mineurs mis en cause). Cependant, c'est un regroupement d'infractions diverses (infractions à la législation sur le travail, faux documents administratifs...), où les parts des hommes mineurs mis en cause sont très faibles (0,9 % en 2011), ce qui rend ces nombres peu significatifs.

••• (12) Infractions à la législation sur les étrangers.

ZOOM SUR...

Tableau Z11. Variation du nombre d'hommes mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services « hors ILE » entre 2010 et 2011, dont effet volume et effet de structure (hors « décembre gendarmerie »).

	variation des hommes mineurs en valeur		variation des hommes mineurs en part	
	variation totale due à ...		variation totale due à ...	
	... l'effet volume	... l'effet structure	... l'effet volume	... l'effet structure
Infractions révélées par l'action des services hors ILE	+ 2 537		100,0%	
	+ 1 556	+ 981	61,3%	38,7%
Infractions à la législation sur les stupéfiants	+ 3 036		100,0%	
	+ 1 018	+ 2 018	33,5%	66,5%
Recels	- 289		100,0%	
	- 87	- 202	30,0%	70,0%
Port ou détention d'armes prohibées	- 224		100,0%	
	+ 282	- 506	-126,0%	226,0%
Autres infractions révélées par l'action des services	+ 14		100,0%	
	+ 18	- 4	132,1%	-32,1%

Champ : France métropolitaine hors « Décembre Gendarmerie »
Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

À moyen terme : une exception, les infractions à la législation sur les stupéfiants

L'étude à moyen terme donne les mêmes conclusions que pour les autres indicateurs : le rôle de l'effet de structure (à la baisse) est le plus important depuis les variations enregistrées entre 2007 et 2008. Il faut cependant relativiser cette baisse : elle est étroitement liée aux variations inhabituelles des hommes mineurs mis en cause pour infractions à la législation sur les étrangers.

C'est en effet pour cette catégorie d'infraction que la baisse de l'effet de structure est la plus forte, avec -3 206 mis en cause. L'année précédente, l'effet de structure des hommes mineurs mis en cause augmentait fortement avec +3 477 mis en cause.

Ainsi, les effets de volume et de structure pour les hommes mineurs mis en cause pour infractions révélées par l'action des services hors ILE sont proches des valeurs observées depuis 2007.

Il faut noter que, parmi les regroupements d'infractions étudiés ici, c'est seulement pour les infractions à la législation sur les stupéfiants que l'effet structure est en hausse (+2018 mis en cause), et également pour les infractions économiques et financières, où mises en cause d'hommes mineurs sont peu nombreuses.

On peut donc considérer que l'effet de structure est systématiquement à la baisse pour l'ensemble des infractions. Ceci implique une baisse de la part des hommes mineurs au sein des mis en cause pour tous les types d'infraction étudiés dans ce Zoom (hors infractions à la législation sur les stupéfiants et infractions économiques et financières).

Ceci signifie clairement que la part des hommes mineurs est donc toujours orientée à la baisse quelle que soit l'infraction considérée, à l'exception des infractions à la législation sur les stupéfiants (où la part des hommes mineurs est de 13,0%) et les infractions économiques et financières (part des hommes mineurs de 1,7%).

* * *

DÉVELOPPEMENTS SUR :

LES STATISTIQUES SUR LES PERSONNES MISES EN CAUSE POUR CRIMES ET DÉLITS NON ROUTIERS PAR LA POLICE ET LA GENDARMERIE

L'outil statistique d'enregistrement des crimes et délits non routiers, commun à la police et à la gendarmerie nationale, l'état 4001, fournit des données sur les faits constatés, les faits élucidés et les personnes mises en cause. Il s'agit de grandeurs statistiques dont les définitions et les conditions d'exploitation par l'observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) sont rappelées ci-dessous.

Les statistiques annuelles les plus récentes, celles portant sur l'année 2011, ont été diffusées par l'ONDRP fin janvier 2012 sous la forme de recueils statistiques appelés « tableaux de bord annuels ».

Pour les statistiques sur les faits élucidés et les personnes mises en cause, cette mise à disposition a précédé chronologiquement la phase d'études des données. Le bulletin annuel sur les faits constatés a, quant à lui, été publié par l'ONDRP à la mi-janvier 2012.

L'analyse détaillée des statistiques sur les personnes mise en 2011 menée par l'Observatoire au cours du premier semestre 2012 a fait apparaître un accident statistique dont il faut tenir compte lorsqu'on compare les nombres de mis en cause en 2011 à ceux des années précédentes.

La seconde partie du présent chapitre « Développements sur » est consacrée à la présentation de cet accident statistique et de la méthodologie que l'ONDRP propose afin d'en tenir compte.

Rappels méthodologiques sur les faits constatés, les faits élucidés et les personnes mises en cause par la police et la gendarmerie pour crimes et délits non routiers

Extraits et adaptation du document méthodologique de référence sur les statistiques extraites de l'état 4001, la « Méthodologie des tableaux de bord annuels de l'ONDRP ».

L'état 4001 est un tableau récapitulatif de l'activité de constatation, d'élucidation et de mise en cause de chaque service de police et chaque unité de gendarmerie (voir annexe 1, « Définitions »).

Il comprend 12 colonnes (Image 1) dont les faits constatés, les faits élucidés et une répartition des personnes mises en cause selon trois critères sur 8 colonnes : « Laissées en liberté / Écrouées », « Français / Étrangers » et « Hommes de moins de 18 ans / Hommes de plus de 18 ans / Femmes de moins de 18 ans / Femmes de plus de 18 ans ».

Image 1. Les 12 colonnes de l'état 4001, l'outil d'enregistrement des crimes et délits non routiers commun à la police et la gendarmerie.

Faits constatés	Faits élucidés	Gardes à Vue		Personnes mises en cause par réunion d'indices de culpabilité								
		de 24 Heures au maximum	de plus de 24 Heures	Laissées en liberté	Ecrouées	Français	Etrangers	Hommes		Femmes		
								Moins 18 ans	Plus 18 ans	Moins 18 ans	Plus 18 ans	

Source : DCPI.

À chaque fois qu'un policier ou qu'un gendarme rédige une procédure pour un crime ou un délit non routier et la transmet au procureur de la République, elle est comptabilisée comme un **fait constaté**.

Le nombre de faits constatés est une statistique d'activité d'enregistrement. Pour les procédures ayant pour origine une plainte, l'enregistrement statistique est associé à l'activité d'accueil des plaignants et de la saisie de leurs plaintes. Pour les procédures d'infractions révélées par l'action des services, qui sont des infractions à une législation ne faisant pas de victime, la constatation d'un fait est liée à l'activité d'initiative des services.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

L'ONDRP exploite les statistiques de l'état 4001 sur les faits constatés en regroupant une partie des index d'infractions pour former ce qu'il appelle des **indicateurs**.

Il existe 4 indicateurs indépendants qui permettent de suivre l'évolution des faits constatés de différents phénomènes de délinquance : les **atteintes aux biens** (regroupement de tous les index d'infractions relatifs aux vols ou aux destructions dégradations), les **atteintes volontaires à l'intégrité physique** (les index de type violences ou menaces), les **escroqueries et infractions économiques et financières** et un 4^e index regroupant les **infractions révélées par l'action des services**. Chaque indicateur est repéré par son code couleur.

Par ailleurs, il existe 11 index d'infractions qui ne figurent dans aucun indicateur, car ils ne correspondent pas à l'un au moins des regroupements exploités par l'ONDRP. On les appelle les infractions « **hors indicateur** » de l'ONDRP. Un code couleur leur est aussi associé.

Certaines infractions, les vols avec violences et les infractions au droit du travail sont présentes dans deux indicateurs. Les vols avec violences sont des « **atteintes aux biens** » en tant que vols et des « **atteintes volontaires à l'intégrité physique** » en tant que violences. Les infractions au droit du travail sont des « **escroqueries et infractions économiques et financières** » dont le mode de constatation est celui des « **infractions révélées par l'action des services** ».

Les variations dans le temps des faits constatés peuvent apporter des informations éclairantes sur celles des phénomènes de délinquance, à condition de disposer de données complémentaires issues de sources de nature différente.

Par exemple, pour analyser les statistiques sur les faits constatés de vols ou de violences contre les personnes physiques, il faut procéder à des enquêtes dites de victimation. Elles consistent en l'interrogation directe d'un échantillon de la population sur les atteintes subies au cours du passé récent. On en extrait des taux de victimation déclarée qui peuvent être comparés en tendance avec les faits constatés de même nature.

L'absence de données de victimation ne permet pas de savoir si les variations des faits constatés sont dues à une modification de la propension des victimes à porter plainte, à une évolution du nombre de faits subis, ou à une combinaison des deux facteurs.

Notion de « mis en cause »

Tout comme on ne doit pas confondre les faits constatés et les faits commis, il faut distinguer ce qu'on appelle les **personnes mises en cause** pour crimes ou délits non routiers des auteurs de ces mêmes infractions. Ces derniers forment une population théorique qui serait associée à une autre abstraction : l'ensemble des actes commis.

Le concept de mis en cause est propre à l'outil d'enregistrement statistique, l'état 4001. Le guide méthodologique de la DCPJ le définit ainsi : « Mis en cause : Personne ayant été entendue par procès verbale et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité, attestant sa participation à la commission de l'infraction ».

Pour que le parquet et, *a fortiori*, un juge du siège, prenne une décision d'ordre pénal à l'égard d'une personne, qu'il s'agisse d'engager des poursuites à son encontre, notamment sous la forme d'une comparution immédiate, de la mettre en examen ou de l'orienter vers une mesure alternative aux poursuites, la procédure dans laquelle elle est enregistrée comme « mis en cause » doit avoir été établie et transmise par la police ou la gendarmerie.

C'est pourquoi la notion de « mis en cause » au sens de l'état 4001 ne correspond pas à un statut défini par le code de procédure pénale. Elle correspond à une situation qui se trouve en amont de toute décision pénale, celle relative à l'opportunité des poursuites et, *a fortiori*, celle sur la culpabilité.

Le terme d'« élucidation » utilisé pour qualifier un fait constaté pour lequel au moins une personne a été mise en cause peut accroître la confusion à propos de la notion de mis en cause (*voir définitions*).

Il existe un double filtre entre la population des auteurs de crimes et délits et celle des personnes mises en cause. Au filtre de la constatation évoqué précédemment s'ajoute celui de l'identification/audition des mis en cause pour les faits constatés, sachant que l'identification n'est pas synonyme de culpabilité, au sens commun ou au sens pénal.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Lorsqu'on dit d'un fait constaté qu'il est élucidé, on peut s'attendre à ce que l'interlocuteur pense que le ou les auteurs du fait ont été identifiés. Puisque le statut de « **fait élucidé** » est conféré à un « **fait constaté** » à la condition qu'une personne au moins ait été mise en cause pour celui-ci, on doit préciser toutes les limites associées au concept de mis en cause pour éviter toute interprétation erronée.

Dans le tableau de synthèse de l'état 4001 (*image 1*), les faits élucidés apparaissent dans la 2^e colonne, à la droite de celle des faits constatés. Leur nombre est obtenu selon la même règle de comptage que pour les faits constatés: les unités de compte applicables pour les faits constatés sont aussi valables pour les faits élucidés.

Sous réserve d'éviter les raccourcis et les confusions, la population des mis en cause peut constituer une source d'informations sur celle des auteurs.

Ce recensement administratif qui est effectué en amont de toute décision relevant de la réponse pénale est, par construction, le plus complet sur les auteurs. Il comprend, certes, des personnes qui n'en sont pas, et ce dans une proportion inconnue, mais il comprend aussi un certain nombre d'auteurs qui ne seront pas nécessairement poursuivis et n'apparaîtront pas dans les statistiques judiciaires.

Le total des mis en cause est une grandeur statistique homogène, obtenue par la somme du nombre de personnes mises en cause pour chaque type d'index d'infractions de la nomenclature d'enregistrement de l'état 4001. Le total des faits constatés ou des faits élucidés est bien plus hétérogène en raison de la diversité des unités de compte associées à chaque index.

Les variations du nombre de mis en cause sont la conséquence statistique de l'activité de constatation des faits, de leur fréquence d'élucidation et du nombre de mis en cause par fait élucidé.

Ces grandeurs sont influencées par le nombre d'auteurs de crimes et délits non routiers. Mais celui-ci joue un rôle moins important que la propension des victimes à porter plainte ou que celle de la police et la gendarmerie à rechercher et à identifier les mis en cause.

C'est pourquoi l'interprétation du nombre de mis en cause s'effectue à l'aide d'autres statistiques extraites de l'état 4001, les faits constatés et les faits élucidés, ainsi que les ratios qui en sont déduits, rapport « élucidés/ constatés » ou rapport « mis en cause / faits élucidés ».

Afin de poursuivre cette présentation à caractère méthodologique plus détaillé, le lecteur est invité à consulter la « *Méthodologie des tableaux de bord annuels de l'ONDRP* » et en particulier les chapitres: « *Interprétation de l'évolution du nombre de mis en cause en rapport avec celle des nombres de faits constatés et de faits élucidés* » (page 7), « *Adaptation des indicateurs de l'ONDRP à l'étude des nombres de faits élucidés et de personnes mises en cause* » (page 8) et le « *Cadre méthodologique d'exploitation des statistiques de l'état 4001 sur les caractéristiques des personnes mises en cause* » (page 13).

Particularité du nombre de personnes mises en cause par la police et la gendarmerie pour crimes et délits non routiers en 2011 et adaptation méthodologique afin de le comparer à ceux des années précédentes

Pour la première fois, en 2012, les statistiques sur les personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers enregistrés par la police et la gendarmerie ont été publiées par l'ONDRP avant d'avoir fait l'objet d'une étude statistique.

Cela a été rendu possible par la création au second semestre 2011 d'une nouvelle collection de recueils, les « *Tableaux de bord annuels* » (*voir partie précédente*). Ils portaient alors sur les nombres de faits constatés, de faits élucidés et de personnes mises en cause entre 2005 et 2010¹³.

••• (13) Voir « Choix de la période de référence des statistiques annuelles de l'état 4001 » dans la « *Méthodologie des tableaux de bord annuels de l'ONDRP* » (page 11).

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Lors de la constitution de la première série des « Tableaux de bord annuels », l'Observatoire avait déjà eu le temps d'analyser les données annuelles qui étaient alors les plus récentes, celle portant sur 2010. Elles avaient été exploitées au cours de la rédaction de 2 projets de « Grand Angle »¹⁴, d'un article de la collection « Résultats et Méthodes »¹⁵ et de plusieurs fiches thématiques du rapport annuel de l'ONDRP.

Pour les statistiques annuelles 2011, la phase d'analyse des données a été postérieure à leur diffusion qui a eu lieu fin janvier 2012 par l'intermédiaire d'une mise à jour des « Tableaux de bord annuels » portant sur la période 2006-2011.

Puis, y compris dans le « Grand Angle 29 » de février 2012 intitulé « Français et étrangers mis en cause par la police et la gendarmerie pour atteintes aux biens ou pour atteintes volontaires à l'intégrité physique de 2006 à 2011 », le nombre total de mis en cause en 2011 n'a pas été analysé et commenté en évolution par rapport aux années précédentes.

Pour les deux indicateurs traités dans cet article, le nombre de mis en cause n'était pas en hausse notable sur un an (voir tableau 1, page 9, et tableau 2, page 19, du « Grand Angle 29 »). Il a baissé de 2,8% entre 2010 et 2011 pour les atteintes aux biens (soit -8 862 personnes mises en cause) et il n'a que légèrement varié pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol (+0,2%, soit +557 personnes mises en cause).

Par la suite, l'ONDRP s'est intéressé au nombre total de mis en cause en 2011 dans le cadre de l'analyse du profil des mis en cause en terme de sexe et d'âge. Il s'agit d'une mise à jour sur la période 2006-2011 de l'étude sur les hommes mineurs, les hommes majeurs, les femmes mineures et les femmes majeures mis en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie.

Pour la période 2005-2010, le profil des mis en cause avait été traité dans du Grand Angle 27 conjointement avec l'exploitation des données de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » INSEE-ONDRP sur le profil des auteurs décrits par les personnes se déclarant victimes d'atteintes personnelles.

La mise à jour incluant les statistiques sur les mis en cause en 2011 ne devait pas à l'origine faire l'objet d'un article de type « Grand Angle ». En effet, pour l'actualisation des données annuelles dans un cadre méthodologique déjà défini, l'ONDRP dispose d'une autre collection, les articles appelés « Repères ».

Dans un « Grand Angle », une mise à jour s'accompagne généralement d'un contenu nouveau qui doit alors être accompagné de développements méthodologiques spécifiques.

Pour le nombre de mis en cause en 2011, le choix d'une publication sous la forme d'un « Grand Angle » s'est imposé à l'ONDRP lorsqu'il lui est apparu qu'un accident statistique était intervenu fin 2011. Sa prise en compte nécessite en effet une méthodologie particulière, objet du présent développement méthodologique.

La découverte de cet accident statistique n'a pas été immédiate car il concerne un mois de l'année, le dernier, décembre 2011, et uniquement le nombre de personnes mises en cause par la gendarmerie nationale, comme cela est expliqué ci-dessous.

Plus de 375 000 mis en cause par la gendarmerie en 2011, après une hausse de 9% par rapport à 2010

Le nombre de personnes mises en cause pour tous crimes et délits non routiers s'élève en 2011 en France métropolitaine à 1 172 547 (Tableau D1). Par rapport à l'année précédente, ce nombre est en augmentation de +2,3% (soit +26 232 mis en cause).

Cette variation du nombre annuel de personnes de mis en cause entre 2010 et 2011 résulte d'évolutions distinctes selon le type de services: -0,6% sur un an (soit -4 911 personnes) pour les mis en cause par les services de police et +9% (soit +31 142 mis en cause) pour les mis en cause par les unités de gendarmerie.

Entre 2006 et 2010, il est arrivé que le nombre de mis en cause baisse légèrement pour l'un des services et augmente pour l'autre : en 2007, les policiers ont mis en cause près de 4% de personnes en plus par rapport à 2006 (soit +29 936 mis en cause) alors que pour les gendarmes, le nombre de mis en cause avait diminué de 0,4% sur un an (soit -1 435 mis en cause).

••• (14) [Grand Angle 26](#) « Le nombre de personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers a diminué de 2,4 % entre 2009 et 2010 » et Grand Angle 27 « Étude des caractéristiques de sexe et d'âge des auteurs de crimes et délits à partir d'une approche multi-sources »

(15) [Résultats et Méthodes 11](#) « Comment comparer les variations dans le temps et les disparités dans l'espace de l'activité d'élucidation/mise en cause des crimes et délits non routiers constatés par la police et la gendarmerie ? Vers la création d'un indice pondéré d'activité d'élucidation/mise en cause ».

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau D1. Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie nationale de 2006 à 2011.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers	Nombre	1 100 398	1 128 871	1 172 393	1 174 837	1 146 316	1 172 547
	Variations en volume	-	+ 28 473	+ 43 522	+ 2 444	- 28 521	+ 26 231
	Variations en %	-	+ 2,6	+ 3,9	+ 0,2	- 2,4	+ 2,3
Personnes mises en cause par la Police Nationale	Nombre	770 739	800 675	824 645	823 233	802 105	797 194
	Variations en volume	-	+ 29 936	+ 23 970	- 1 412	- 21 128	- 4 911
	Variations en %	-	+ 3,9	+ 3,0	- 0,2	- 2,6	- 0,6
Personnes mises en cause par la Gendarmerie Nationale	Nombre	329 659	328 196	347 748	351 604	344 211	375 353
	Variations en volume	-	- 1 463	+ 19 552	+ 3 856	- 7 393	+ 31 142
	Variations en %	-	- 0,4	+ 6,0	+ 1,1	- 2,1	+ 9,0

Source : État 4001 annuel, DCPJ

Entre 2010 et 2011, la situation diffère car la hausse en volume de l'ordre de +30 000 mis en cause concerne la gendarmerie nationale: rapporté au nombre de mis en cause en 2010, soit 344 211 personnes, la hausse de 31 142 mis en cause correspond à un taux de +9% qui est bien plus élevé que la plus forte hausse précédente (+6% entre 2007 et 2008 pour la gendarmerie nationale).

Le nombre de plus de 375 000 mis en cause par la gendarmerie nationale atteint en 2011 suite à cette forte augmentation, se situe à un niveau qui tranche avec ceux des 5 années précédentes: environ 330 000 en 2006 ou 2007 et environ 350 000 en 2008, 2009 et 2010.

Or, comme le nombre de mis en cause par la police nationale baisse de 0,6% entre 2010 et 2011, la tendance sur un an, soit +2,3% pour l'ensemble des mis en cause, est déterminée par l'augmentation de 9% observée pour la gendarmerie nationale. Face à cette situation qui tranche avec les années précédentes, il est apparu nécessaire à l'ONDRP d'en rechercher des éléments d'explication.

Une forte hausse des mis en cause par la gendarmerie nationale qui concerne un mois particulier du second semestre 2011, décembre

Chaque fin de semestre, la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) consolide les statistiques de l'état 4001 à partir des données mensuelles transmises par les services de police et les unités de gendarmerie. Le nombre annuel de mis en cause est obtenu par addition des nombres consolidés établit par la DCPJ pour le premier et le second semestre.

Le rythme semestriel de la consolidation des statistiques de l'état 4001 conduit à utiliser le semestre comme premier élément d'analyse des variations infra annuelles des nombres de mis en cause pour crimes et délits non routiers.

On observe ainsi qu'au premier semestre 2011 (Tableau D2), le nombre de mis en cause augmente tant pour la police que pour la gendarmerie par rapport au premier semestre 2010: +1,5% pour la police nationale (soit +6 095 mis en cause) et +2,3% pour la gendarmerie (soit +3 707 mis en cause).

Au premier semestre 2011, 417 869 personnes ont été mises en cause par la police et 167 181 par la gendarmerie, soit des nombres inférieurs aux valeurs les plus élevées de la période 2006-2011, celles enregistrées au premier semestre 2009 (423 291 mis en cause par la police et 168 347 par la gendarmerie).

Au second semestre, la situation est très différente: pour la police, le nombre de mis en cause est alors en baisse de 2,8% entre 2010 et 2011 (soit -11 006 mis en cause). En revanche, pour la gendarmerie, non seulement la tendance ne s'inverse pas par rapport au premier semestre, mais de plus la hausse s'accroît très fortement: +15,2% entre le second semestre 2010 et le second semestre 2011, soit +27 435 mis en cause.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Avec plus de 208 000 personnes mises en cause par la gendarmerie en 2011, le second semestre se situe à un niveau très supérieur à celui des 5 années précédentes, au cours desquelles la gendarmerie avait au plus mis en cause 185 181 personnes (*au second semestre 2008*).

En étudiant les variations entre 2010 et 2011 selon le semestre, on obtient une précision sur la période de temps au cours de laquelle le nombre de mis en cause par la gendarmerie nationale apparaît comme singulièrement élevé. Afin de poursuivre dans cette voie, on doit faire intervenir les statistiques mensuelles de l'état 4001.

Tableau D2. Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie nationales par semestre de 2006 à 2011.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers	Nombre	1 100 398	1 128 871	1 172 393	1 174 837	1 146 316	1 172 547
	Variations en %	-	+ 2,6	+ 3,9	+ 0,2	- 2,4	+ 2,3
Personnes mises en cause par la Police Nationale	Nombre	770 739	800 675	824 645	823 233	802 105	797 194
	Variations en %	-	+ 3,9	+ 3,0	- 0,2	- 2,6	- 0,6
	1er semestre	390 645	401 426	421 547	423 291	411 774	417 869
	Variations en %	-	+ 2,8	+ 5,0	+ 0,4	- 2,7	+ 1,5
	2e semestre	380 094	399 249	403 098	399 942	390 331	379 325
	Variations en %	-	+ 5,0	+ 1,0	- 0,8	- 2,4	- 2,8
Personnes mises en cause par la Gendarmerie Nationale	Nombre	329 659	328 196	347 748	351 604	344 211	375 353
	Variations en %	-	- 0,4	+ 6,0	+ 1,1	- 2,1	+ 9,0
	1er semestre	154 931	147 161	162 567	168 347	163 474	167 181
	Variations en %	-	- 5,0	+ 10,5	+ 3,6	- 2,9	+ 2,3
	2e semestre	174 728	181 035	185 181	183 257	180 737	208 172
	Variations en %	-	+ 3,6	+ 2,3	- 1,0	- 1,4	+ 15,2

Source : État 4001 annuel, DCPJ

Dans le cas général, les statistiques mensuelles de l'état 4001 sont des données provisoires qui ne correspondent pas aux statistiques semestrielles consolidées (voir Résultats et méthodes n°3 « Les chiffres mensuels des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie » ou Résultats et Méthodes n°5 : « Les évolutions du nombre mensuel de faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés de 1995 à mars 2005 »).

Cependant, pour le cas particulier des nombres mensuels de mis en cause par la gendarmerie nationale lors des seconds semestres de 2006 à 2011, la somme des mis en cause lors de chacun des mois du semestre obtenue à partir des données mensuelles est égale au nombre semestriel de mis en cause. Cette égalité permet d'éviter d'avoir à présenter une statistique semestrielle provisoire différente de la statistique semestrielle « consolidée » qui a déjà été introduite.

Lors de 4 des 6 mois du second semestre 2011, le nombre de personnes mises en cause par la gendarmerie pour crimes et délits non routiers a été plus faible que celui du même mois de 2010 (Tableau D3) : -0,5% entre juillet 2010 et 2011 (soit - 128 mis en cause), -1,8% en août (soit -471 mis en cause), -2,2% en septembre (soit -593 mis en cause) et -2,5% en novembre (soit -761 mis en cause).

En octobre 2011, le nombre de mis en cause par la gendarmerie a connu une hausse de 6,5% par rapport à octobre 2010 (soit +2059 mis en cause). Cette augmentation retient cependant bien moins l'attention que celle de l'autre mois du semestre qui s'affiche en hausse : en décembre 2011, en effet, d'après les statistiques enregistrées dans l'état 4001, les gendarmes ont mis en cause plus de 66 000 personnes à comparer à moins de 39 000 en décembre 2010, soit +70,4%.

De 2006 à 2010, la plus forte augmentation mensuelle du nombre de mis en cause par la gendarmerie lors d'un mois du second semestre n'a jamais été supérieure à +10% (+9,7% entre septembre 2007 et septembre 2008). Une variation de +70% apparaît donc comme incompatible avec ce qui a été mesuré précédemment.

Cela conduit le nombre de mis en cause par la gendarmerie en décembre 2011 à un niveau dont l'ordre de grandeur est lui-même incompatible avec celui des nombres de mis en cause des mois de décembre de 2006 à 2010. Ces derniers n'avaient jamais dépassé le seuil des 40 000 personnes.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau D3. Nombres de personnes mises en cause par la gendarmerie nationale au cours du 2^e semestre de 2006 à 2011 exprimés en données annuelles* ou en données mensuelles**.

Personnes mises en cause par la Gendarmerie Nationale	Juillet à Décembre 2006	Juillet à Décembre 2007	Juillet à Décembre 2008	Juillet à Décembre 2009	Juillet à Décembre 2010	Juillet à Décembre 2011
Nombre de mis en cause au 2 ^e semestre*	174 728	181 035	185 181	183 257	180 737	208 172
Variations en %	-	+ 3,6	+ 2,3	- 1,0	- 1,4	+ 15,2
Nombre de mis en cause au mois de Juillet**	26 334	28 456	28 609	29 246	27 164	27 036
Variations en %	-	+ 8,1	+ 0,5	+ 2,2	- 7,1	- 0,5
Nombre de mis en cause au mois d'Août**	25 422	26 192	26 564	26 995	26 015	25 544
Variations en %	-	+ 3,0	+ 1,4	+ 1,6	- 3,6	- 1,8
Nombre de mis en cause au mois de Septembre**	26 866	25 192	27 643	27 319	26 905	26 312
Variations en %	-	- 6,2	+ 9,7	- 1,2	- 1,5	- 2,2
Nombre de mis en cause au mois de Octobre**	30 469	31 449	32 797	32 186	31 762	33 821
Variations en %	-	+ 3,2	+ 4,3	- 1,9	- 1,3	+ 6,5
Nombre de mis en cause au mois de Novembre**	28 399	30 020	30 272	29 456	30 061	29 300
Variations en %	-	+ 5,7	+ 0,8	- 2,7	+ 2,1	- 2,5
Nombre de mis en cause au mois de Décembre**	37 238	39 726	39 296	38 055	38 830	66 159
Variations en %	-	+ 6,7	- 1,1	- 3,2	+ 2,0	+ 70,4

Champ : Gendarmerie nationale

Source : * État 4001 annuel, DCPJ ; ** État 4001 mensuel, DCPJ

En étudiant les variations semestrielles puis les variations mensuelles des nombres de mis en cause afin de comprendre pourquoi entre 2010 et 2011, le nombre de personnes mises en cause par la gendarmerie nationale avait augmenté de 9% (soit + 31 142 mis en cause), l'ONDRP a découvert que les statistiques du mois de décembre 2011 expliquent à près de 90 % de cette hausse (+ 27 329 mis en cause entre décembre 2010 et décembre 2011).

Avant même d'en connaître la cause, l'Observatoire pouvait qualifier le nombre de 66 159 personnes mises en cause par la gendarmerie de décembre 2011 d'accident statistique tant la série de valeurs enregistrées lors des mois de décembre précédents, comprises entre 37 000 et 40 000 de 2006 à 2010, était différente de cette valeur.

Pulsar, nouveau logiciel d'enregistrement de la gendarmerie nationale, dont la mise en route, début 2012, explique le pic du nombre de mis en cause en décembre 2011

L'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales a rappelé dans son [bulletin annuel](#) de janvier 2012 que « L'état 4001 n'est pas une base de données sur les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie, mais un tableau récapitulatif de leur activité de constatation ou d'initiative. De ce fait, les possibilités d'analyse sont très réduites. ».

Cependant, il a aussi évoqué des progrès attendus : « À l'heure actuelle, des projets de modernisation des outils statistiques de la police et de la gendarmerie sont relativement avancés, et un début de déploiement est prévu pour 2012. L'ONDRP salue cet effort de modernisation qui permettra de faire entrer la statistique sur la criminalité et la délinquance enregistrées dans l'ère moderne. »

Lorsque ces lignes ont été rédigées, l'ONDRP ne savait pas que le nouvel outil d'enregistrement des statistiques sur la délinquance enregistrée par la gendarmerie nationale nommé Pulsar, était entrée en service le 1^{er} janvier 2012, en remplacement de l'application « bureautique brigade 2000 ».

L'Observatoire n'a donc pas fait de lui-même le rapprochement entre l'accident statistique qu'il a observé par la suite pour le mois de décembre 2011 et le lancement de Pulsar. Il s'attendait en 2012 à un déploiement progressif dont les effets statistiques éventuels auraient été étalés dans le temps.

Or, sollicité à propos des statistiques de décembre 2011, la gendarmerie a expliqué à l'ONDRP qu'une période de coexistence des 2 applications s'était avérée techniquement impossible. L'entrée en service de Pulsar s'est donc faite le 1^{er} janvier 2012 avec un arrêt au 31 décembre 2011 de l'application « bureautique brigade 2000 ».

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Cet arrêt a été précédé d'une instruction envoyée par la gendarmerie à toutes ses unités consistant à clôturer, au sens statistique du terme, au plus tard le 31 décembre 2011 toutes les procédures ouvertes dans l'application « bureautique brigade 2000 ».

L'ONDRP considère que cette instruction a modifié le calendrier d'enregistrement des mis en cause: sans instruction liée à l'arrêt de la « bureautique brigade 2000 », le nombre de mis en cause par la gendarmerie en décembre 2011 aurait sans doute été d'un ordre de grandeur compatible avec ceux des années 2006 à 2010 et la majeure partie des 27329 mis en cause de plus en décembre entre 2010 et 2011 aurait sans doute été enregistrée en janvier 2012 et les mois suivants.

Le nombre de mis en cause pour crimes et délits non routiers de janvier 2012 accrédite cette hypothèse: se situant à 14032 pour la gendarmerie nationale, il est en baisse de 44% par rapport à 2010, soit -11131 mis en cause d'un mois de janvier à l'autre.

Le surplus de mis en cause en décembre 2011 pour la gendarmerie nationale dû au changement d'outil statistique au 1^{er} janvier 2012 signifie que, pour ce mois, leur nombre n'est pas comparable à ceux des mois de décembre précédents, et par voie de conséquence, c'est le nombre total de mis en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie en 2011 qui ne peut pas être comparé à celui des années antérieures.

Pour mener la comparaison, il faut définir un nombre de mis en cause en 2011 qui tienne compte de la distorsion relative au mois de décembre pour la gendarmerie nationale. Deux types de solution sont envisageables: l'exclusion ou l'imputation.

L'exclusion signifie qu'on définit un nombre de mis en cause dont le périmètre, plus limité que le nombre total de mis en cause, permet des comparaisons annuelles. On doit s'assurer qu'après exclusion d'une partie des mis en cause, les variations observées sont susceptibles d'être une bonne approximation de celles qu'on aurait mesurées en l'absence de distorsion.

L'imputation consiste à estimer la valeur du nombre de mis en cause en décembre 2011 par la gendarmerie nationale si la collecte s'est déroulée dans des conditions équivalentes à celle des années précédentes.

L'ONDRP considère qu'à moyen terme une méthode d'imputation devra être définie. Sans une solution de ce type, le nombre de mis en cause en 2011 mais aussi celui de 2012 ne pourront pas être exploités aisément car il faudrait alors, pour les comparer, envisager une double exclusion (*les mois de 2011 et de 2012 ayant subi l'impact du changement d'outil d'enregistrement ne sont pas les mêmes*).

L'estimation du nombre de personnes, comptées comme mises en cause en décembre 2011 par la gendarmerie, mais qui auraient dû l'être en 2012 si les conditions d'enregistrement n'avaient pas été modifiées, permettrait d'obtenir, par soustraction, le nombre estimé de mis en cause en 2011 et, par addition, le nombre estimé de mis en cause en 2012.

Pour l'instant, l'Observatoire considère qu'il ne dispose de suffisamment d'informations statistiques pour définir une méthode d'imputation pérenne. Il renvoie cette question, au plus tôt après la fin du premier semestre 2012, lorsqu'on disposera de 6 mois de recul après décembre 2011, et au plus tard début 2013, lorsqu'il faudra comparer le nombre de mis en cause en 2012 à celui de 2011.

Cette recherche différée dans le temps n'apparaît pas très pénalisante à court terme car il existe une méthode d'exclusion simple à définir pour comparer les statistiques de l'année 2011 avec celles des années précédentes.

Une étude du nombre de personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers menée hors « Décembre Gendarmerie »

Le nombre de mis en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie en France métropolitaine en 2011 n'est pas comparable à celui des années précédentes car, au mois de décembre 2011, les gendarmes ont enregistré des mis en cause d'une façon anticipée.

Si les pratiques de saisie des gendarmes des mois de décembre précédents avaient été reconduites en 2011, le nombre de mis en cause aurait sans doute été voisin de 40000 alors qu'il a atteint plus de 66000 d'après les statistiques enregistrées par la gendarmerie pour décembre 2011.

La hausse de 2,3% observée entre 2010 et 2011 n'est pas une variation de la même nature que celles des années précédentes (*Tableau D4*) car elle ne s'explique que par l'augmentation de plus 70% des personnes mises en cause par la gendarmerie entre décembre 2010 et décembre 2011.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

En dehors de ce mois de « Décembre Gendarmerie », les évolutions entre 2010 et 2011 sont très modérées: -0,6% pour le nombre annuel de mis en cause par la police entre 2010 et 2011 (soit - 4911 personnes) et + 1,2% pour les mis en cause par la gendarmerie de janvier à novembre 2011 par rapport à la même période de l'année précédente (soit + 3 813 personnes).

Pour étudier l'évolution des nombres de mis en cause en 2011 par rapport aux années précédentes, l'ONDRP propose d'exclure du nombre annuel de mis en cause, les personnes mises en cause par la gendarmerie en décembre, ce qu'on note, sous une forme contractée, hors « Décembre Gendarmerie ».

La pertinence de ce choix dépend d'une information inconnue: l'évolution qu'on aurait mesurée si l'enregistrement des mis en cause au mois de décembre 2011 par la gendarmerie s'était déroulé dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

On dispose cependant grâce aux statistiques des années 2006 à 2010 d'un moyen de vérifier si l'utilisation de nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » fournit une bonne approximation des taux de variations. On fait l'hypothèse que si c'est le cas, la propriété aurait très vraisemblablement été aussi valable pour l'année suivante, soit 2011.

La qualité de l'approximation obtenue à partir des données hors « Décembre Gendarmerie » est testée pour l'ensemble des mis en cause, ainsi que pour les grandes catégories de mis en cause déterminées, soit par leur profil de sexe et d'âge, soit par le type d'infractions.

Tableau D4. Nombre de personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie entre 2006 et 2011 ; Répartition selon le service d'enregistrement, Police ou Gendarmerie; Répartition pour les mis en cause par la gendarmerie selon le mois d'enregistrement, de janvier à novembre ou en décembre ; Nombre de personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers hors « Décembre Gendarmerie » - Variations des nombres annuels en volume et en proportion.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers * (A)	Nombre	1 100 398	1 128 871	1 172 393	1 174 837	1 146 316	1 172 547
	Variations en volume	-	+ 28 473	+ 43 522	+ 2 444	- 28 521	+ 26 231
	Variations en %	-	+ 2,6	+ 3,9	+ 0,2	- 2,4	+ 2,3
Personnes mises en cause par la Police Nationale de janvier à décembre* (B)	Nombre	770 739	800 675	824 645	823 233	802 105	797 194
	Variations en volume	-	+ 29 936	+ 23 970	- 1 412	- 21 128	- 4 911
	Variations en %	-	+ 3,9	+ 3,0	- 0,2	- 2,6	- 0,6
Personnes mises en cause par la Gendarmerie Nationale de janvier à juin * et de juillet à novembre** (C)	Nombre	292 421	288 470	308 452	313 549	305 381	309 194
	Variations en volume	-	- 3 951	+ 19 982	+ 5 097	- 8 168	+ 3 813
	Variations en %	-	- 1,4	+ 6,9	+ 1,7	- 2,6	+ 1,2
Personnes mises en cause par la Gendarmerie Nationale en décembre** (D)	Nombre	37 238	39 726	39 296	38 055	38 830	66 159
	Variations en volume	-	+ 2 488	- 430	- 1 241	+ 775	+ 27 329
	Variations en %	-	+ 6,7	- 1,1	- 3,2	+ 2,0	+ 70,4
Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers (Hors « Décembre Gendarmerie ») (A) - (D) = (B) + (C)	Nombre	1 063 160	1 089 145	1 133 097	1 136 782	1 107 486	1 106 388
	Variations en volume	-	+ 25 985	+ 43 952	+ 3 685	- 29 296	- 1 098
	Variations en %	-	+ 2,4	+ 4,0	+ 0,3	- 2,6	- 0,1

Source : * État 4001 annuel, DCPJ ; ** État 4001 mensuel, DCPJ

Note de lecture : en 2011, 1 172 247 personnes ont été mises en cause par la police et la gendarmerie pour crimes et délits non routiers en France métropolitaine. Ce nombre est noté A. On compte parmi elles, 797 194 mis en cause par la police nationale en 2011 (Nombre B), 309 194 mis en cause par la gendarmerie nationale de janvier à novembre 2011 (Nombre C) et 66 159 mis en cause par la gendarmerie en décembre 2011 (Nombre D). On définit le nombre de personnes mises en cause en 2011 hors « Décembre Gendarmerie » comme la différence entre le nombre total de mis en cause et celui des mis en cause par la gendarmerie en décembre (A - D) ou comme la somme des mis en cause par la police et des mis en cause par la gendarmerie de janvier à novembre (B + C).

DÉVELOPPEMENTS SUR...

L'exclusion des personnes mises en cause par la gendarmerie au mois de décembre porte, pour chaque année de 2006 à 2010, sur un nombre de moins de 40 000 mis en cause se rapportant à un total de plus de 1,1 millions de personnes, soit sur moins de 4% de celui-ci.

Par exemple, pour 2006, on exclut 37 238 mis en cause d'un nombre de 1 100 398 personnes, soit une réduction voisine de 3,4%. De même, en 2007, on obtient un nombre de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » d'environ 1 090 000 personnes, à partir d'un total de 1 128 871 mis en cause dont on retranche 39 726 mis en cause par la gendarmerie en décembre, soit -3,5%.

En données annuelles, le nombre de mis en cause a augmenté de 2,6% entre 2006 et 2007, soit +28 473 personnes. Hors « Décembre Gendarmerie », la variation est mesurée à +2,4%, soit +25 985 personnes.

Entre 2009 et 2010, le nombre de mis en cause a baissé de 2,4% (soit -28 521 mis en cause) à comparer à -2,6% hors « Décembre Gendarmerie » (soit -29 296 mis en cause).

Dans ces deux cas, l'écart entre le taux de variations annuels du total des mis en cause et le taux de variations hors « Décembre Gendarmerie » s'établit, en valeur absolue, à 0,2 point.

La proximité est encore plus grande entre 2007 et 2008: +3,9% en données annuelles (soit +43 522 personnes mises en cause) et +4% hors « Décembre Gendarmerie » (soit +43 952 mis en cause), soit 0,1 point de différence.

Il en est de même entre 2008 et 2009, alors que les taux de variations, proche de 0, auraient pu accroître le risque d'imprécision: +0,2% en données annuelles (soit +2 444 personnes mises en cause) et +0,3% hors « Décembre Gendarmerie » (soit +3 685 mis en cause).

L'exclusion des personnes mises en cause en décembre par la gendarmerie fournit donc un nombre de mis en cause dont les variations annuelles entre 2006 et 2010 sont très proches des celles qu'on obtient en avec le nombre total de mis en cause pour crimes et délits non routiers.

L'accident statistique qui, d'après l'ONDRP, s'est produit en 2011 est circonscrit au nombre de mis en cause par la gendarmerie en décembre. Une fois ces mis en cause exclus des statistiques 2011, on obtient une estimation de la variation entre 2010 et 2011 du nombre de mis en cause de -0,1% (soit -1 098 mis en cause), avec une précision vraisemblablement à 0,1 point ou 0,2 point près si on se réfère aux exemples des écarts observés pour les variations annuelles antérieures.

Lorsqu'il commente des variations de faibles amplitudes comme -0,1%, l'Observatoire les présente comme une stabilité du nombre de mis en cause. Cela signifie dans ce cas particulier que le commentaire d'une baisse de 0,3% ou d'une hausse des 0,1% ne serait pas très différent car dans le deux cas, ce que l'ONDRP retient en premier lieu est la variation très modérée.

Cette stabilité estimée à partir des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » se substitue à une variation en nombre brut de +2,3% du nombre de mis en cause entre 2010 et 2011 que n'était donc que la conséquence des personnes comptées comme mises en cause fin 2011 par les gendarmes de façon anticipées par rapport aux années précédentes.

Pour obtenir des nombres de mis en cause entre 2010 et 2011 dits hors « Décembre Gendarmerie », l'observatoire fait intervenir à la fois les statistiques annuelles et les statistiques mensuelles de l'état 4001. C'est pourquoi dans les tableaux et graphiques comprenant les totaux hors « Décembre Gendarmerie », la source des données est notée par l'Observatoire de la façon suivante: « Source: état 4001 annuel, DCPJ; état 4001 mensuel, DCPJ; Traitements ONDRP ».

Pour vérifier la qualité des estimations obtenues à partir des nombres hors « Décembre Gendarmerie », on compare les taux de variations annuelles à des niveaux plus détaillés: selon le sexe et l'âge des mis en cause ou selon le type d'infractions.

Des nombres hors « Décembre Gendarmerie » par de profil de mis en cause ou par type d'infractions qui permettent d'étudier l'évolution des caractéristiques des mis en cause de 2006 à 2011

Les statistiques de l'état 4001 sur le sexe et d'âge des mis en cause portent sur 4 catégories qui sont par ordre décroissant de leur nombre (Tableau D5): les hommes majeurs, les hommes mineurs, les femmes majeurs et les femmes mineurs (voir partie 1 du « Développements sur... »).

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Entre 2006 et 2007, le nombre d'hommes majeurs mis en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie a augmenté de 3,3 % (*soit + 24 863 hommes majeurs*). Hors « Décembre Gendarmerie », il a varié de +3,1 % (*soit + 22 768 hommes majeurs*).

Pour les trois variations annuelles suivantes, les taux obtenus à partir des données annuelles sur les hommes majeurs mis en cause n'affichent pas d'écart supérieurs à 0,2 point avec les taux hors « Décembre Gendarmerie » : +4 % entre 2007 et 2008 à comparer à +4,2 % hors « Décembre Gendarmerie », respectivement -0,8 % et -0,7 % entre 2008 et 2009 puis -3,6 % et -3,8 % entre 2009 et 2010.

La précision est supérieure pour les variations annuelles des nombres d'hommes mineurs mis en cause puisque, pour 3 des 4 couples de taux avec ou hors « Décembre Gendarmerie » considérés, l'écart est mesuré à 0,1 en valeur absolue : il s'agit des taux mesurés entre 2006 et 2007 (+0,9 % à comparer à +1 % hors « Décembre Gendarmerie »), entre 2007 et 2008 (*respectivement +1,5 % et +1,6 %*) et entre 2009 et 2010 (-0,1 % et -0,2 %).

Entre 2008 et 2009, le nombre d'hommes mineurs mis en cause s'est élevé de 2 % pour l'ensemble des mis en cause par la police et la gendarmerie (*soit + 3 524 hommes mineurs*) et de 2,2 % hors « Décembre Gendarmerie » (*soit + 3 741 hommes mineurs*).

De même, pour les femmes majeures mises en cause, au plus, les taux de variations sur un an diffère de 0,2 point comme par exemple entre 2007 et 2008 : +5,5 % pour l'ensemble des femmes majeures mises en cause et +5,7 % hors « Décembre Gendarmerie ».

Pour les femmes mineures la précision est moindre : entre 2009 et 2010, le nombre de femmes mineures mises en cause pour crimes et délits non routiers est passé de 30 049 à 33 319, soit +10,9 %. Hors « Décembre Gendarmerie », la variation est supérieure : +11,4 %, soit 0,5 point de plus.

C'est l'écart le plus élevé qu'on observe. Il s'explique, d'un point de vue numérique, par un volume de femmes mineures mises en cause, inférieure à 35 000, bien plus faible que pour les autres profils de mis en cause.

Dans ce cas, une différence de quelques dizaines de mis en cause peut faire varier les taux comparés de plusieurs dixièmes de point : entre 2008 et 2009, le nombre de femmes mineures augmente de 1 465 pour l'ensemble des mis en cause et de 1 509 pour les mis en cause hors « Décembre Gendarmerie », ce qui en proportion correspond respectivement à +5,1 % et +5,4 %. Pour les autres profils de mis en cause, une telle différence en volume ne se serait pas traduite par un écart de 0,3 point.

Ces valeurs ne signifient cependant pas que les taux hors « Décembre Gendarmerie » ne sont pas suffisamment précis : d'une part, car le plus souvent la différence ne dépasse pas 0,2 point, y compris pour les mineures mis en cause, comme entre 2006 et 2007 (+1,7 % à comparer à +1,5 %) ou entre 2009 et 2010 (*respectivement +5,4 % et +5,3 %*), d'autre part, car même lorsque l'écart est supérieure, l'information en tendance fournie n'est pas dénaturée.

Des hausses de 5,4 % ou de 11,4 % sur un an, sont, certes respectivement supérieures à des variations de + 5,1 % ou de + 10,9 %, mais leur commentaire ne diffèrent quasiment pas.

Si on avait eu à comparer deux périodes de temps consécutives au cours desquelles le nombre de femmes mineures mises en cause avait augmenté de 10,9 % puis de 11,4 %, ou de 5,1 % puis de 5,4 %, on aurait évoqué la stabilité en ordre de grandeur de la hausse, et ce d'autant plus que les variations en volume correspondantes sont très proches.

Pour les quatre catégories de mis en cause, on estime la variation de leur nombre entre 2010 et 2011 à l'aide des valeurs hors « Décembre Gendarmerie ». On obtient des taux qui sont vraisemblablement pour les hommes majeurs (+ 1,3 %), les hommes mineurs (- 7,1 %) et les femmes majeures (+ 1,1 %), des approximations à 0,2 point près des taux annuels qu'on aurait mesuré si le nombre de mis en cause par la gendarmerie n'avait pas été perturbé en décembre 2011.

Hors « Décembre Gendarmerie », le nombre de femmes mineures mises en cause baisse de 0,9 % entre 2010 et 2011. Au regard des statistiques des années précédentes, et en dehors du cas particulier du taux de plus de 10 % observé entre 2008 et 2009, on peut faire l'hypothèse qu'il s'agit, pour cette catégorie de mises en cause, d'une estimation à 0,3 point près.

Les taux hors « Décembre Gendarmerie » remplacent des taux annuels 2010/2011 qui ont été mesurés à des valeurs supérieures en raison de l'impact de nombre de mis en cause par la gendarmerie au mois de décembre 2011 : + 3,8 % pour les hommes majeurs mis en cause, de - 5 % pour les hommes mineurs mis en cause, de + 3,8 % pour les femmes majeures mises en cause et de + 0,5 % pour les femmes mineures mises en cause.

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau D5. Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie entre 2006 et 2011 selon le profil de sexe et d'âge (répartition Mineurs / Majeurs) avec et hors « Décembre Gendarmerie » - Comparaison des variations des nombres annuels en volume et en proportion.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Hommes majeurs mis en cause pour crimes et délits non routiers	Nombre	760 866	785 729	817 405	810 657	781 137	810 610
	Variations en volume	-	+ 24 863	+ 31 676	- 6 748	- 29 520	+ 29 473
	Variations en %	-	+ 3,3	+ 4,0	- 0,8	- 3,6	+ 3,8
Hommes majeurs mis en cause pour crimes et délits non routiers Hors « Décembre Gendarmerie »	Nombre	735 572	758 340	790 497	784 585	754 611	764 771
	Variations en volume	-	+ 22 768	+ 32 157	- 5 912	- 29 974	+ 10 160
	Variations en %	-	+ 3,1	+ 4,2	- 0,7	- 3,8	+ 1,3
Hommes mineurs mis en cause pour crimes et délits non routiers	Nombre	173 560	175 115	177 772	181 296	181 127	171 981
	Variations en volume	-	+ 1 555	+ 2 657	+ 3 524	- 169	- 9 146
	Variations en %	-	+ 0,9	+ 1,5	+ 2,0	- 0,1	- 5,0
Hommes mineurs mis en cause pour crimes et délits non routiers Hors « Décembre Gendarmerie »	Nombre	167 333	168 978	171 601	175 342	175 063	162 548
	Variations en volume	-	+ 1 645	+ 2 623	+ 3 741	- 279	- 12 515
	Variations en %	-	+ 1,0	+ 1,6	+ 2,2	- 0,2	- 7,1
Femmes majeures mises en cause pour crimes et délits non routiers	Nombre	137 870	139 443	147 167	149 568	148 936	154 663
	Variations en volume	-	+ 1 573	+ 7 724	+ 2 401	- 632	+ 5 727
	Variations en %	-	+ 1,1	+ 5,5	+ 1,6	- 0,4	+ 3,8
Femmes majeures mises en cause pour crimes et délits non routiers Hors « Décembre Gendarmerie »	Nombre	132 970	134 130	141 793	144 319	143 562	145 120
	Variations en volume	-	+ 1 160	+ 7 663	+ 2 526	- 757	+ 1 558
	Variations en %	-	+ 0,9	+ 5,7	+ 1,8	- 0,5	+ 1,1
Femmes mineures mises en cause pour crimes et délits non routiers	Nombre	28 102	28 584	30 049	33 316	35 116	35 293
	Variations en volume	-	+ 482	+ 1 465	+ 3 267	+ 1 800	+ 177
	Variations en %	-	+ 1,7	+ 5,1	+ 10,9	+ 5,4	+ 0,5
Femmes mineures mises en cause pour crimes et délits non routiers Hors « Décembre Gendarmerie »	Nombre	27 285	27 697	29 206	32 536	34 250	33 949
	Variations en volume	-	+ 412	+ 1 509	+ 3 330	+ 1 714	- 301
	Variations en %	-	+ 1,5	+ 5,4	+ 11,4	+ 5,3	- 0,9

Source : * État 4001 annuel, DCPJ ; ** État 4001 mensuel, DCPJ

De même, pour évaluer la précision des taux de variations des nombres de mis en cause hors « Décembre Gendarmerie » pour chaque type d'infractions¹⁶, on procède dans un premier temps à leur comparaison, lors de la période 2006-2010, avec les taux mesurés pour le nombre total de mis en cause, « Décembre Gendarmerie » compris.

Pour les atteintes aux biens et les atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol, l'écart entre les variations annuelles des nombres de mis en cause avec et hors « Décembre Gendarmerie » n'a pas dépassé 0,2 point entre 2006 et 2010 (Tableau D6).

Par exemple, entre 2009 et 2010, le nombre de mis en cause pour atteintes aux biens a baissé de 0,3% (soit - 1 079 personnes) à comparer à -0,5% hors « Décembre Gendarmerie » (soit - 1 391 personnes).

Pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol, le nombre de mis en cause en 2010 a été de 2,2% inférieur à celui de 2009 (soit - 5 288 personnes). Hors « Décembre Gendarmerie », la baisse s'établit à -2% (soit - 4 848 mis en cause).

(16) Voir « Adaptation des indicateurs de l'ONDRP à l'étude des nombres de faits élucidés et de personnes mises en cause » dans la « [Méthodologie des tableaux de bord annuels de l'ONDRP](#) »

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Tableau D6. Personnes mises en cause pour crimes et délits non routiers par la police et la gendarmerie entre 2006 et 2011 selon le type d'infractions avec et hors « Décembre Gendarmerie » - Comparaison des variations des nombres annuels en volume et en proportion.

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Personnes mises en cause pour Atteintes aux biens	Nombre	318 765	314 653	310 068	315 649	314 570	305 708
	Variations en volume	-	- 4 112	- 4 585	+ 5 581	- 1 079	- 8 862
	Variations en %	-	- 1,3	- 1,5	+ 1,8	- 0,3	- 2,8
Personnes mises en cause pour Atteintes aux biens Hors « Décembre Gendarmerie »	Nombre	307 389	302 950	298 680	304 629	303 238	287 852
	Variations en volume	-	- 4 439	- 4 270	+ 5 949	- 1 391	- 15 386
	Variations en %	-	- 1,4	- 1,4	+ 2,0	- 0,5	- 5,1
Personnes mises en cause pour Atteintes volontaire à l'intégrité physique hors vol	Nombre	213 992	227 258	237 156	245 236	239 948	240 505
	Variations en volume	-	+ 13 266	+ 9 898	+ 8 080	- 5 288	+ 557
	Variations en %	-	+ 6,2	+ 4,4	+ 3,4	- 2,2	+ 0,2
Personnes mises en cause pour Atteintes volontaire à l'intégrité physique hors vol Hors « Décembre Gendarmerie »	Nombre	207 265	220 362	229 654	237 505	232 657	227 996
	Variations en volume	-	+ 13 097	+ 9 292	+ 7 851	- 4 848	- 4 661
	Variations en %	-	+ 6,3	+ 4,2	+ 3,4	- 2,0	- 2,0
Personnes mises en cause pour Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Nombre	78 349	79 656	84 463	86 986	83 596	88 782
	Variations en volume	-	+ 1 307	+ 4 807	+ 2 523	- 3 390	+ 5 186
	Variations en %	-	+ 1,7	+ 6,0	+ 3,0	- 3,9	+ 6,2
Personnes mises en cause pour Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail) Hors « Décembre Gendarmerie »	Nombre	74 734	75 564	80 310	83 005	79 657	81 393
	Variations en volume	-	+ 830	+ 4 746	+ 2 695	- 3 348	+ 1 736
	Variations en %	-	+ 1,1	+ 6,3	+ 3,4	- 4,0	+ 2,2
Personnes mises en cause pour Infractions révélées par l'action des services	Nombre	337 927	357 238	386 378	374 865	360 689	382 032
	Variations en volume	-	+ 19 311	+ 29 140	- 11 513	- 14 176	+ 21 343
	Variations en %	-	+ 5,7	+ 8,2	- 3,0	- 3,8	+ 5,9
Personnes mises en cause pour Infractions révélées par l'action des services Hors « Décembre Gendarmerie »	Nombre	328 811	347 222	376 887	365 989	351 052	364 596
	Variations en volume	-	+ 18 411	+ 29 665	- 10 898	- 14 937	+ 13 544
	Variations en %	-	+ 5,6	+ 8,5	- 2,9	- 4,1	+ 3,9

Source : État 4001 annuel, DCPJ ; État 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Pour les infractions révélées par l'action des services, l'écart peut atteindre 0,3 point, comme entre 2007 et 2008 (+8,2% à comparer à +8,5% hors « Décembre Gendarmerie ») ou entre 2009 et 2010 (respectivement -3,8% et -4,1%).

Pour les escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail, le nombre de mis en cause entre 2006 et 2007 a augmenté de 1,7% (soit +1 307 personnes). C'est un taux de 0,6 point supérieure à celui mesuré hors « Décembre Gendarmerie », soit +1,1% entre 2006 et 2007 (+830 mis en cause).

Pour ces infractions, l'écart s'est situé à 0,3 point entre 2007 et 2008 (+6% à comparer à +6,3% hors « Décembre Gendarmerie »), à 0,4 point entre 2008 et 2009 (respectivement +3% et +3,4%) puis, plus dernièrement, à 0,1 point entre 2009 et 2010 (-3,9% et -4%).

DÉVELOPPEMENTS SUR...

Ainsi, pour 3 des 4 couples de valeurs comparées, la différence est comprise entre 0,3 et 0,6 point. La qualité de la précision des taux de variations hors « Décembre Gendarmerie » est donc plus faible pour les escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail par rapport aux autres types d'infractions.

On considérera que les taux de variations entre 2010 et 2011 hors « Décembre Gendarmerie » fournissent pour les atteintes aux biens (-5,1%) et les atteintes volontaires à l'intégrité physique hors vol (-2%) des estimations de la variations annuelles à 0,2 point près, à 0,3 point près pour les infractions révélées par l'action des services (+3,9%) et à 0,6 point près pour les escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail (+2,2%).

Pour les quatre indicateurs cités, ces taux sont des estimations exploitables car, même si le degré de précision est plus faible pour les escroqueries et infractions économiques et financières hors droit du travail, il n'en demeure pas moins très supérieur à celui des taux auxquels ils se substituent, ceux calculés en incluant « Décembre Gendarmerie ».

* * *

ANNEXE 1. Définitions

État 4001 : c'est le nom donné à l'outil d'enregistrement des crimes et délits commun à la police et à la gendarmerie nationale. Il repose sur une nomenclature d'une centaine d'index correspondant à des natures d'infractions. La direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) assure la collecte, la classification, l'analyse et la diffusion des résultats statistiques.

Fait constaté : Nom donné aux enregistrements statistiques dans l'état 4001. Ils sont définis comme des « crimes ou délits, commis ou tentés, consignés dans une procédure qui sera transmise à l'autorité judiciaire ». Une procédure peut faire état de plusieurs faits constatés par les forces de l'ordre.

Fait élucidé : fait constaté pour lequel une personne au moins a été mise en cause.

Personne mise en cause : personne ayant été entendue par procès verbale et à l'encontre de laquelle sont réunis dans la procédure transmise au parquet des indices ou éléments graves et concordants de culpabilité, attestant sa participation à la commission de l'infraction.

Rapport « faits élucidés / faits constatés » ou rapport « élucidés / constatés » : au cours d'une période de temps donné, la division du nombre de faits élucidés par le nombre de faits constatés. Ce n'est pas un taux d'élucidation car au cours de la période en question des faits qui sont élucidés ont pu avoir été constatés bien avant, et des faits constatés seront étudiés après. Plus la période de référence est longue, par exemple une année, plus ce rapport s'approche du taux d'élucidation. Dans ce cas, il en est une estimation qui donne un ordre de grandeur de la fréquence d'élucidation.

Variation exprimée en point : afin d'éviter toute confusion avec les variations de nombre qui sont exprimées en pourcentage (en %), les variations des grandeur exprimée en pourcentage, comme par exemple la part des étrangers au sein des mis, sont exprimées en points. Un passage, par exemple, d'une part de 16,4% à 21,5% sera décrite comme une variation de 5,1 points.

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A1. Activité d'élucidation des **Atteintes aux biens** entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes aux biens	Faits constatés	2 480 510	2 313 571	2 191 532	2 180 078	2 138 008	2 098 819
	Faits élucidés	328 118	320 611	320 262	323 014	322 505	304 525
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	13,2	13,9	14,6	14,8	15,1	14,5
	Personnes mises en cause	307 388	302 950	298 680	304 629	303 238	287 852
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	93,7	94,5	93,3	94,3	94,0	94,5
Vols avec violences	Faits constatés	126 368	112 137	105 808	111 965	120 251	120 139
	Faits élucidés	17 669	16 333	15 462	16 155	16 829	16 236
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	14,0	14,6	14,6	14,4	14,0	13,5
	Personnes mises en cause	22 120	21 118	19 669	21 027	21 617	20 549
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	125,2	129,3	127,2	130,2	128,5	126,6
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Faits constatés	1 138 329	1 064 572	1 028 171	1 044 918	1 059 526	1 100 340
	Faits élucidés	163 258	160 186	163 149	168 306	172 098	167 680
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	14,3	15,0	15,9	16,1	16,2	15,2
	Personnes mises en cause	160 465	159 044	161 042	168 162	172 493	169 917
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	98,3	99,3	98,7	99,9	100,2	101,3
Vols liés aux véhicules à moteur	Faits constatés	727 035	679 413	624 966	615 664	581 259	539 842
	Faits élucidés	53 000	50 655	50 232	48 996	49 475	44 706
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	7,3	7,5	8,0	8,0	8,5	8,3
	Personnes mises en cause	41 958	41 609	39 744	38 707	37 277	33 467
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	79,2	82,1	79,1	79,0	75,3	74,9
Destructions et dégradations	Faits constatés	488 778	457 449	432 587	407 531	376 972	338 498
	Faits élucidés	94 191	93 437	91 419	89 557	84 103	75 903
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	19,3	20,4	21,1	22,0	22,3	22,4
	Personnes mises en cause	82 845	81 179	78 225	76 733	71 851	63 919
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	88,0	86,9	85,6	85,7	85,4	84,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A2. Distinction du nombre de mis en cause pour **Atteintes aux biens**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors «*Décembre Gendarmerie*»).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes aux biens	Personnes mises en cause	307 388	302 950	298 680	304 629	303 238	287 852
	Hommes majeurs	172 635	167 757	164 670	166 540	165 576	159 898
	Hommes mineurs	87 373	87 912	84 362	84 652	83 598	74 829
	Femmes majeures	32 649	32 618	34 313	35 488	35 160	34 956
	Femmes mineures	14 731	14 663	15 335	17 949	18 904	18 169
Vols avec violences	Personnes mises en cause	22 120	21 118	19 669	21 027	21 617	20 549
	Hommes majeurs	12 083	11 655	10 496	11 071	10 854	10 617
	Hommes mineurs	8 394	7 943	7 777	8 275	8 822	8 032
	Femmes majeures	835	753	751	770	764	765
	Femmes mineures	808	767	645	911	1 177	1 135
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Personnes mises en cause	160 465	159 044	161 042	168 162	172 493	169 917
	Hommes majeurs	85 683	84 841	85 151	88 119	91 711	91 425
	Hommes mineurs	37 868	37 057	36 487	36 810	36 824	34 750
	Femmes majeures	25 436	25 698	27 278	28 829	28 835	28 890
	Femmes mineures	11 478	11 448	12 126	14 404	15 123	14 852
Vols liés aux véhicules à moteur	Personnes mises en cause	41 958	41 609	39 744	38 707	37 277	33 467
	Hommes majeurs	25 895	24 486	23 895	23 386	22 587	20 834
	Hommes mineurs	14 674	15 777	14 510	14 041	13 409	11 488
	Femmes majeures	940	916	954	873	874	793
	Femmes mineures	449	430	385	407	407	352
Destructions et dégradations	Personnes mises en cause	82 845	81 179	78 225	76 733	71 851	63 919
	Hommes majeurs	48 974	46 775	45 128	43 964	40 424	37 022
	Hommes mineurs	26 437	27 135	25 588	25 526	24 543	20 559
	Femmes majeures	5 438	5 251	5 330	5 016	4 687	4 508
	Femmes mineures	1 996	2 018	2 179	2 227	2 197	1 830

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A3. Répartition du nombre de mis en cause pour **Atteintes aux biens**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors «*Décembre Gendarmerie*»).

Parts des personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes aux biens	Personnes mises en cause	307 388	302 950	298 680	304 629	303 238	287 852
	Hommes majeurs	56,2	55,4	55,1	54,7	54,6	55,5
	Hommes mineurs	28,4	29,0	28,2	27,8	27,6	26,0
	Femmes majeures	10,6	10,8	11,5	11,6	11,6	12,1
	Femmes mineures	4,8	4,8	5,1	5,9	6,2	6,3
Vols avec violences	Personnes mises en cause	22 120	21 118	19 669	21 027	21 617	20 549
	Hommes majeurs	54,6	55,2	53,4	52,7	50,2	51,7
	Hommes mineurs	37,9	37,6	39,5	39,4	40,8	39,1
	Femmes majeures	3,8	3,6	3,8	3,7	3,5	3,7
	Femmes mineures	3,7	3,6	3,3	4,3	5,4	5,5
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Personnes mises en cause	160 465	159 044	161 042	168 162	172 493	169 917
	Hommes majeurs	53,4	53,3	52,9	52,4	53,2	53,8
	Hommes mineurs	23,6	23,3	22,7	21,9	21,3	20,5
	Femmes majeures	15,9	16,2	16,9	17,1	16,7	17,0
	Femmes mineures	7,2	7,2	7,5	8,6	8,8	8,7
Vols liés aux véhicules à moteur	Personnes mises en cause	41 958	41 609	39 744	38 707	37 277	33 467
	Hommes majeurs	61,7	58,8	60,1	60,4	60,6	62,3
	Hommes mineurs	35,0	37,9	36,5	36,3	36,0	34,3
	Femmes majeures	2,2	2,2	2,4	2,3	2,3	2,4
	Femmes mineures	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	1,1
Destructions et dégradations	Personnes mises en cause	82 845	81 179	78 225	76 733	71 851	63 919
	Hommes majeurs	59,1	57,6	57,7	57,3	56,3	57,9
	Hommes mineurs	31,9	33,4	32,7	33,3	34,2	32,2
	Femmes majeures	6,6	6,5	6,8	6,5	6,5	7,1
	Femmes mineures	2,4	2,5	2,8	2,9	3,1	2,9

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A4. Activité d'élucidation des **Vols avec violences** entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols avec violences	Faits constatés	126 368	112 137	105 808	111 965	120 251	120 139
	Faits élucidés	17 669	16 333	15 462	16 155	16 829	16 236
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	14,0	14,6	14,6	14,4	14,0	13,5
	Personnes mises en cause	22 120	21 118	19 669	21 027	21 617	20 549
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	125,2	129,3	127,2	130,2	128,5	126,6
Vols à main armée	Faits constatés	5 626	5 161	5 929	6 880	6 027	5 586
	Faits élucidés	1 974	1 867	1 995	2 443	2 174	1 982
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	35,1	36,2	33,6	35,5	36,1	35,5
	Personnes mises en cause	2 637	2 529	2 694	3 382	2 968	2 800
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	133,6	135,5	135,0	138,4	136,5	141,3
Vols avec armes blanches	Faits constatés	11 272	9 754	8 640	8 978	9 393	8 820
	Faits élucidés	2 378	2 068	1 910	1 968	2 236	2 024
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	21,1	21,2	22,1	21,9	23,8	22,9
	Personnes mises en cause	2 672	2 371	2 180	2 285	2 549	2 375
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	112,4	114,7	114,1	116,1	114,0	117,3
Vols violents sans armes	Faits constatés	109 470	97 222	91 239	96 107	104 831	105 733
	Faits élucidés	13 317	12 398	11 557	11 744	12 419	12 230
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	12,2	12,8	12,7	12,2	11,8	11,6
	Personnes mises en cause	16 811	16 218	14 795	15 360	16 100	15 374
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	126,2	130,8	128,0	130,8	129,6	125,7

Source : état 4001 annuel, DCPI ; état 4001 mensuel, DCPI ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A4. Activité d'élucidation des **Vols avec violences** entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols avec violences	Faits constatés	126 368	112 137	105 808	111 965	120 251	120 139
	Faits élucidés	17 669	16 333	15 462	16 155	16 829	16 236
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	14,0	14,6	14,6	14,4	14,0	13,5
	Personnes mises en cause	22 120	21 118	19 669	21 027	21 617	20 549
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	125,2	129,3	127,2	130,2	128,5	126,6
Vols à main armée	Faits constatés	5 626	5 161	5 929	6 880	6 027	5 586
	Faits élucidés	1 974	1 867	1 995	2 443	2 174	1 982
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	35,1	36,2	33,6	35,5	36,1	35,5
	Personnes mises en cause	2 637	2 529	2 694	3 382	2 968	2 800
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	133,6	135,5	135,0	138,4	136,5	141,3
Vols avec armes blanches	Faits constatés	11 272	9 754	8 640	8 978	9 393	8 820
	Faits élucidés	2 378	2 068	1 910	1 968	2 236	2 024
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	21,1	21,2	22,1	21,9	23,8	22,9
	Personnes mises en cause	2 672	2 371	2 180	2 285	2 549	2 375
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	112,4	114,7	114,1	116,1	114,0	117,3
Vols violents sans armes	Faits constatés	109 470	97 222	91 239	96 107	104 831	105 733
	Faits élucidés	13 317	12 398	11 557	11 744	12 419	12 230
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	12,2	12,8	12,7	12,2	11,8	11,6
	Personnes mises en cause	16 811	16 218	14 795	15 360	16 100	15 374
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	126,2	130,8	128,0	130,8	129,6	125,7

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A5. Distinction du nombre de mis en cause pour **Vols avec violences** selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols avec violences	Personnes mises en cause	22 120	21 118	19 669	21 027	21 617	20 549
	Hommes majeurs	12 083	11 655	10 496	11 071	10 854	10 617
	Hommes mineurs	8 394	7 943	7 777	8 275	8 822	8 032
	Femmes majeures	835	753	751	770	764	765
	Femmes mineures	808	767	645	911	1 177	1 135
Vols à main armée	Personnes mises en cause	2 637	2 529	2 694	3 382	2 968	2 800
	Hommes majeurs	2 174	2 082	2 078	2 480	2 349	2 206
	Hommes mineurs	356	357	502	780	534	489
	Femmes majeures	93	77	107	111	73	94
	Femmes mineures	14	13	7	11	12	11
Vols avec armes blanches	Personnes mises en cause	2 672	2 371	2 180	2 285	2 549	2 375
	Hommes majeurs	1 732	1 464	1 288	1 379	1 523	1 412
	Hommes mineurs	792	750	773	790	891	806
	Femmes majeures	102	93	85	79	88	94
	Femmes mineures	46	64	34	37	47	63
Vols violents sans armes	Personnes mises en cause	16 811	16 218	14 795	15 360	16 100	15 374
	Hommes majeurs	8 177	8 109	7 130	7 212	6 982	6 999
	Hommes mineurs	7 246	6 836	6 502	6 705	7 397	6 737
	Femmes majeures	640	583	559	580	603	577
	Femmes mineures	748	690	604	863	1 118	1 061

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A6. Répartition du nombre de mis en cause pour Vols avec violences selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts des personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols avec violences	Personnes mises en cause	22 120	21 118	19 669	21 027	21 617	20 549
	Hommes majeurs	54,6	55,2	53,4	52,7	50,2	51,7
	Hommes mineurs	37,9	37,6	39,5	39,4	40,8	39,1
	Femmes majeures	3,8	3,6	3,8	3,7	3,5	3,7
	Femmes mineures	3,7	3,6	3,3	4,3	5,4	5,5
Vols à main armée	Personnes mises en cause	2 637	2 529	2 694	3 382	2 968	2 800
	Hommes majeurs	82,4	82,3	77,1	73,3	79,1	78,8
	Hommes mineurs	13,5	14,1	18,6	23,1	18,0	17,5
	Femmes majeures	3,5	3,0	4,0	3,3	2,5	3,4
	Femmes mineures	0,5	0,5	0,3	0,3	0,4	0,4
Vols avec armes blanches	Personnes mises en cause	2 672	2 371	2 180	2 285	2 549	2 375
	Hommes majeurs	64,8	61,7	59,1	60,4	59,7	59,5
	Hommes mineurs	29,6	31,6	35,5	34,6	35,0	33,9
	Femmes majeures	3,8	3,9	3,9	3,5	3,5	4,0
	Femmes mineures	1,7	2,7	1,6	1,6	1,8	2,7
Vols violents sans armes	Personnes mises en cause	16 811	16 218	14 795	15 360	16 100	15 374
	Hommes majeurs	48,6	50,0	48,2	47,0	43,4	45,5
	Hommes mineurs	43,1	42,2	43,9	43,7	45,9	43,8
	Femmes majeures	3,8	3,6	3,8	3,8	3,7	3,8
	Femmes mineures	4,4	4,3	4,1	5,6	6,9	6,9

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A7. Activité d'élucidation des **Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)** entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Faits constatés	1 138 329	1 064 572	1 028 171	1 044 918	1 059 526	1 100 340
	Faits élucidés	163 258	160 186	163 149	168 306	172 098	167 680
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	14,3	15,0	15,9	16,1	16,2	15,2
	Personnes mises en cause	160 465	159 044	161 042	168 162	172 493	169 917
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	98,3	99,3	98,7	99,9	100,2	101,3
Vols simples contre des particuliers	Faits constatés	642 296	593 398	567 245	573 548	579 492	602 130
	Faits élucidés	51 935	50 841	49 586	51 390	50 942	51 113
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	8,1	8,6	8,7	9,0	8,8	8,5
	Personnes mises en cause	46 096	45 105	44 559	46 772	46 978	48 395
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	88,8	88,7	89,9	91,0	92,2	94,7
Cambriolages	Faits constatés	324 154	302 080	286 687	300 371	304 810	321 051
	Faits élucidés	34 455	34 044	35 590	35 593	39 730	38 269
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	10,6	11,3	12,4	11,8	13,0	11,9
	Personnes mises en cause	33 844	33 663	33 203	34 751	37 418	36 729
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	98,2	98,9	93,3	97,6	94,2	96,0
Autres vols sans violence	Faits constatés	171 879	169 094	174 239	170 999	175 224	177 159
	Faits élucidés	76 868	75 301	77 973	81 323	81 426	78 298
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	44,7	44,5	44,8	47,6	46,5	44,2
	Personnes mises en cause	80 525	80 276	83 280	86 639	88 097	84 793
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	104,8	106,6	106,8	106,5	108,2	108,3

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A8. Distinction du nombre de mis en cause pour **Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Personnes mises en cause	160 465	159 044	161 042	168 162	172 493	169 917
	Hommes majeurs	85 683	84 841	85 151	88 119	91 711	91 425
	Hommes mineurs	37 868	37 057	36 487	36 810	36 824	34 750
	Femmes majeures	25 436	25 698	27 278	28 829	28 835	28 890
	Femmes mineures	11 478	11 448	12 126	14 404	15 123	14 852
Vols simples contre des particuliers	Personnes mises en cause	46 096	45 105	44 559	46 772	46 978	48 395
	Hommes majeurs	23 681	23 384	22 935	23 504	23 108	23 393
	Hommes mineurs	12 496	12 208	11 594	12 126	12 078	12 416
	Femmes majeures	7 253	7 081	7 323	7 600	7 508	7 386
	Femmes mineures	2 666	2 432	2 707	3 542	4 284	5 200
Cambriolages	Personnes mises en cause	33 844	33 663	33 203	34 751	37 418	36 729
	Hommes majeurs	21 095	21 307	20 695	21 807	23 983	24 124
	Hommes mineurs	10 461	10 513	10 510	10 467	11 038	9 939
	Femmes majeures	1 267	1 178	1 235	1 344	1 418	1 477
	Femmes mineures	1 021	665	763	1 133	979	1 189
Autres vols sans violence	Personnes mises en cause	80 525	80 276	83 280	86 639	88 097	84 793
	Hommes majeurs	40 907	40 150	41 521	42 808	44 620	43 908
	Hommes mineurs	14 911	14 336	14 383	14 217	13 708	12 395
	Femmes majeures	16 916	17 439	18 720	19 885	19 909	20 027
	Femmes mineures	7 791	8 351	8 656	9 729	9 860	8 463

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A9. Répartition du nombre de mis en cause pour **Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts des personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols sans violence (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Personnes mises en cause	160 465	159 044	161 042	168 162	172 493	169 917
	Hommes majeurs	53,4	53,3	52,9	52,4	53,2	53,8
	Hommes mineurs	23,6	23,3	22,7	21,9	21,3	20,5
	Femmes majeures	15,9	16,2	16,9	17,1	16,7	17,0
	Femmes mineures	7,2	7,2	7,5	8,6	8,8	8,7
Vols simples contre des particuliers	Personnes mises en cause	46 096	45 105	44 559	46 772	46 978	48 395
	Hommes majeurs	51,4	51,8	51,5	50,3	49,2	48,3
	Hommes mineurs	27,1	27,1	26,0	25,9	25,7	25,7
	Femmes majeures	15,7	15,7	16,4	16,2	16,0	15,3
	Femmes mineures	5,8	5,4	6,1	7,6	9,1	10,7
Cambriolages	Personnes mises en cause	33 844	33 663	33 203	34 751	37 418	36 729
	Hommes majeurs	62,3	63,3	62,3	62,8	64,1	65,7
	Hommes mineurs	30,9	31,2	31,7	30,1	29,5	27,1
	Femmes majeures	3,7	3,5	3,7	3,9	3,8	4,0
	Femmes mineures	3,0	2,0	2,3	3,3	2,6	3,2
Autres vols sans violence	Personnes mises en cause	80 525	80 276	83 280	86 639	88 097	84 793
	Hommes majeurs	50,8	50,0	49,9	49,4	50,6	51,8
	Hommes mineurs	18,5	17,9	17,3	16,4	15,6	14,6
	Femmes majeures	21,0	21,7	22,5	23,0	22,6	23,6
	Femmes mineures	9,7	10,4	10,4	11,2	11,2	10,0

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A10. Activité d'élucidation des **Vols simples contre des particuliers** entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols simples contre des particuliers	Faits constatés	642 296	593 398	567 245	573 548	579 492	602 130
	Faits élucidés	51 935	50 841	49 586	51 390	50 942	51 113
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	8,1	8,6	8,7	9,0	8,8	8,5
	Personnes mises en cause	46 096	45 105	44 559	46 772	46 978	48 395
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	88,8	88,7	89,9	91,0	92,2	94,7
Vols à la tire	Faits constatés	102 934	94 278	86 171	87 023	87 939	87 626
	Faits élucidés	3 418	3 520	3 064	3 562	3 757	4 373
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	3,3	3,7	3,6	4,1	4,3	5,0
	Personnes mises en cause	3 698	3 481	3 532	4 353	4 909	5 689
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	108,2	98,9	115,3	122,2	130,7	130,1
Vols simples contre des particuliers dans des locaux privés (hors véhicule à moteur)	Faits constatés	196 180	190 350	185 318	188 976	187 348	190 970
	Faits élucidés	27 431	27 648	27 121	27 995	27 509	27 256
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	14,0	14,5	14,6	14,8	14,7	14,3
	Personnes mises en cause	22 545	22 803	22 545	23 376	22 679	22 406
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	82,2	82,5	83,1	83,5	82,4	82,2
Vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics (hors véhicule à moteur)	Faits constatés	343 182	308 770	295 756	297 549	304 205	323 534
	Faits élucidés	21 086	19 673	19 401	19 833	19 676	19 484
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	6,1	6,4	6,6	6,7	6,5	6,0
	Personnes mises en cause	19 853	18 821	18 482	19 043	19 390	20 300
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	94,2	95,7	95,3	96,0	98,5	104,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A11. Distinction du nombre de mis en cause pour **Vols simples contre des particuliers**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols simples contre des particuliers	Personnes mises en cause	46 096	45 105	44 559	46 772	46 978	48 395
	Hommes majeurs	23 681	23 384	22 935	23 504	23 108	23 393
	Hommes mineurs	12 496	12 208	11 594	12 126	12 078	12 416
	Femmes majeures	7 253	7 081	7 323	7 600	7 508	7 386
	Femmes mineures	2 666	2 432	2 707	3 542	4 284	5 200
Vols à la tire	Personnes mises en cause	3 698	3 481	3 532	4 353	4 909	5 689
	Hommes majeurs	1 813	1 758	1 414	1 658	1 689	1 739
	Hommes mineurs	1 066	913	920	1 066	1 178	1 549
	Femmes majeures	358	338	332	374	409	488
	Femmes mineures	461	472	866	1 255	1 633	1 913
Vols simples contre des particuliers dans des locaux privés (hors véhicule à moteur)	Personnes mises en cause	22 545	22 803	22 545	23 376	22 679	22 406
	Hommes majeurs	12 342	12 539	12 520	12 903	12 611	12 784
	Hommes mineurs	4 744	4 963	4 590	4 596	4 371	4 167
	Femmes majeures	4 500	4 382	4 617	4 905	4 759	4 516
	Femmes mineures	959	919	818	972	938	939
Vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics (hors véhicule à moteur)	Personnes mises en cause	19 853	18 821	18 482	19 043	19 390	20 300
	Hommes majeurs	9 526	9 087	9 001	8 943	8 808	8 870
	Hommes mineurs	6 686	6 332	6 084	6 464	6 529	6 700
	Femmes majeures	2 395	2 361	2 374	2 321	2 340	2 382
	Femmes mineures	1 246	1 041	1 023	1 315	1 713	2 348

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A12. Répartition du nombre de mis en cause pour **Vols simples contre des particuliers**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Parts des personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Vols simples contre des particuliers	Personnes mises en cause	46 096	45 105	44 559	46 772	46 978	48 395
	Hommes majeurs	51,4	51,8	51,5	50,3	49,2	48,3
	Hommes mineurs	27,1	27,1	26,0	25,9	25,7	25,7
	Femmes majeures	15,7	15,7	16,4	16,2	16,0	15,3
	Femmes mineures	5,8	5,4	6,1	7,6	9,1	10,7
Vols à la tire	Personnes mises en cause	3 698	3 481	3 532	4 353	4 909	5 689
	Hommes majeurs	49,0	50,5	40,0	38,1	34,4	30,6
	Hommes mineurs	28,8	26,2	26,0	24,5	24,0	27,2
	Femmes majeures	9,7	9,7	9,4	8,6	8,3	8,6
	Femmes mineures	12,5	13,6	24,5	28,8	33,3	33,6
Vols simples contre des particuliers dans des locaux privés (hors véhicule à moteur)	Personnes mises en cause	22 545	22 803	22 545	23 376	22 679	22 406
	Hommes majeurs	54,7	55,0	55,5	55,2	55,6	57,1
	Hommes mineurs	21,0	21,8	20,4	19,7	19,3	18,6
	Femmes majeures	20,0	19,2	20,5	21,0	21,0	20,2
	Femmes mineures	4,3	4,0	3,6	4,2	4,1	4,2
Vols simples contre des particuliers dans des locaux ou lieux publics (hors véhicule à moteur)	Personnes mises en cause	19 853	18 821	18 482	19 043	19 390	20 300
	Hommes majeurs	48,0	48,3	48,7	47,0	45,4	43,7
	Hommes mineurs	33,7	33,6	32,9	33,9	33,7	33,0
	Femmes majeures	12,1	12,5	12,8	12,2	12,1	11,7
	Femmes mineures	6,3	5,5	5,5	6,9	8,8	11,6

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A13. Activité d'élucidation des **Cambriolages** entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cambriolages	Faits constatés	324 154	302 080	286 687	300 371	304 810	321 051
	Faits élucidés	34 455	34 044	35 590	35 593	39 730	38 269
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	10,6	11,3	12,4	11,8	13,0	11,9
	Personnes mises en cause	33 844	33 663	33 203	34 751	37 418	36 729
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	98,2	98,9	93,3	97,6	94,2	96,0
Cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires	Faits constatés	171 773	159 768	159 397	173 111	179 426	207 399
	Faits élucidés	16 489	16 311	18 072	19 215	20 453	21 008
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	9,6	10,2	11,3	11,1	11,4	10,1
	Personnes mises en cause	14 530	14 623	15 147	17 461	17 813	18 662
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	88,1	89,7	83,8	90,9	87,1	88,8
Cambriolages d'autres lieux	Faits constatés	152 381	142 312	127 290	127 260	125 384	113 652
	Faits élucidés	17 966	17 733	17 518	16 378	19 277	17 261
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	11,8	12,5	13,8	12,9	15,4	15,2
	Personnes mises en cause	19 314	19 040	18 056	17 290	19 605	18 067
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	107,5	107,4	103,1	105,6	101,7	104,7

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau A14. Evolutions du nombre de mis en cause pour des **Cambriolages**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cambriolages	Personnes mises en cause	33 844	33 663	33 203	34 751	37 418	36 729
	Hommes majeurs	21 095	21 307	20 695	21 807	23 983	24 124
	Hommes mineurs	10 461	10 513	10 510	10 467	11 038	9 939
	Femmes majeures	1 267	1 178	1 235	1 344	1 418	1 477
	Femmes mineures	1 021	665	763	1 133	979	1 189
Cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires	Personnes mises en cause	14 530	14 623	15 147	17 461	17 813	18 662
	Hommes majeurs	8 613	8 970	9 164	10 667	10 894	11 675
	Hommes mineurs	4 458	4 574	4 715	5 095	5 377	5 067
	Femmes majeures	722	660	735	863	834	959
	Femmes mineures	737	419	533	836	708	961
Cambriolages d'autres lieux	Personnes mises en cause	19 314	19 040	18 056	17 290	19 605	18 067
	Hommes majeurs	12 482	12 337	11 531	11 140	13 089	12 449
	Hommes mineurs	6 003	5 939	5 795	5 372	5 661	4 872
	Femmes majeures	545	518	500	481	584	518
	Femmes mineures	284	246	230	297	271	228

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A15. Répartition du nombre de mis en cause pour des **Cambriolages**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »)

Parts des personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cambriolages	Personnes mises en cause	33 844	33 663	33 203	34 751	37 418	36 729
	Hommes majeurs	62,3	63,3	62,3	62,8	64,1	65,7
	Hommes mineurs	30,9	31,2	31,7	30,1	29,5	27,1
	Femmes majeures	3,7	3,5	3,7	3,9	3,8	4,0
	Femmes mineures	3,0	2,0	2,3	3,3	2,6	3,2
Cambriolages de locaux d'habitations principales et secondaires	Personnes mises en cause	14 530	14 623	15 147	17 461	17 813	18 662
	Hommes majeurs	59,3	61,3	60,5	61,1	61,2	62,6
	Hommes mineurs	30,7	31,3	31,1	29,2	30,2	27,2
	Femmes majeures	5,0	4,5	4,9	4,9	4,7	5,1
	Femmes mineures	5,1	2,9	3,5	4,8	4,0	5,1
Cambriolages d'autres lieux	Personnes mises en cause	19 314	19 040	18 056	17 290	19 605	18 067
	Hommes majeurs	64,6	64,8	63,9	64,4	66,8	68,9
	Hommes mineurs	31,1	31,2	32,1	31,1	28,9	27,0
	Femmes majeures	2,8	2,7	2,8	2,8	3,0	2,9
	Femmes mineures	1,5	1,3	1,3	1,7	1,4	1,3

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A16. Activité d'élucidation des **Autres vols sans violence** entre 2006 et 2011 (hors «*Décembre Gendarmerie*»).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Autres vols sans violences	Faits constatés	171 879	169 094	174 239	170 999	175 224	177 159
	Faits élucidés	76 868	75 301	77 973	81 323	81 426	78 298
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	44,7	44,5	44,8	47,6	46,5	44,2
	Personnes mises en cause	80 525	80 276	83 280	86 639	88 097	84 793
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	104,8	106,6	106,8	106,5	108,2	108,3
Dont							
vols à l'étalage	Faits constatés	59 242	59 508	61 637	68 244	69 740	66 354
	Faits élucidés	53 639	52 768	54 248	59 380	60 063	55 878
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	90,5	88,7	88,0	87,0	86,1	84,2
	Personnes mises en cause	56 240	56 261	57 635	63 718	64 493	59 916
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	104,8	106,6	106,2	107,3	107,4	107,2
Vols simples contre des établissements publics et privés	Faits constatés	80 275	77 956	79 226	72 809	73 668	76 557
	Faits élucidés	18 593	18 179	19 156	17 720	17 400	18 415
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	23,2	23,3	24,2	24,3	23,6	24,1
	Personnes mises en cause	20 008	19 963	21 310	19 399	19 664	20 802
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	107,6	109,8	111,2	109,5	113,0	113,0

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau A17. Evolutions du nombre de mis en cause pour des **Autres vols sans violence**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors «*Décembre Gendarmerie* »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Autres vols sans violences	Personnes mises en cause	80 525	80 276	83 280	86 639	88 097	84 793
	Hommes majeurs	40 907	40 150	41 521	42 808	44 620	43 908
	Hommes mineurs	14 911	14 336	14 383	14 217	13 708	12 395
	Femmes majeures	16 916	17 439	18 720	19 885	19 909	20 027
	Femmes mineures	7 791	8 351	8 656	9 729	9 860	8 463
Dont							
vols à l'étalage	Personnes mises en cause	56 240	56 261	57 635	63 718	64 493	59 916
	Hommes majeurs	24 121	23 563	23 758	27 317	28 214	26 465
	Hommes mineurs	11 251	10 775	10 747	10 929	10 488	9 123
	Femmes majeures	13 544	14 051	14 973	16 264	16 429	16 335
	Femmes mineures	7 324	7 872	8 157	9 208	9 362	7 993
Vols simples contre des établissements publics et privés	Personnes mises en cause	20 008	19 963	21 310	19 399	19 664	20 802
	Hommes majeurs	13 523	13 461	14 338	12 855	13 354	14 162
	Hommes mineurs	3 022	2 972	3 086	2 763	2 667	2 782
	Femmes majeures	3 059	3 109	3 435	3 327	3 201	3 435
	Femmes mineures	404	421	451	454	442	423

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A18. Répartition du nombre de mis en cause pour des **Autres vols sans violence**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Autres vols sans violences	Personnes mises en cause	80 525	80 276	83 280	86 639	88 097	84 793
	Hommes majeurs	50,8	50,0	49,9	49,4	50,6	51,8
	Hommes mineurs	18,5	17,9	17,3	16,4	15,6	14,6
	Femmes majeures	21,0	21,7	22,5	23,0	22,6	23,6
	Femmes mineures	9,7	10,4	10,4	11,2	11,2	10,0
Dont							
vols à l'étalage	Personnes mises en cause	56 240	56 261	57 635	63 718	64 493	59 916
	Hommes majeurs	42,9	41,9	41,2	42,9	43,7	44,2
	Hommes mineurs	20,0	19,2	18,6	17,2	16,3	15,2
	Femmes majeures	24,1	25,0	26,0	25,5	25,5	27,3
	Femmes mineures	13,0	14,0	14,2	14,5	14,5	13,3
Vols simples contre des établissements publics et privés	Personnes mises en cause	20 008	19 963	21 310	19 399	19 664	20 802
	Hommes majeurs	67,6	67,4	67,3	66,3	67,9	68,1
	Hommes mineurs	15,1	14,9	14,5	14,2	13,6	13,4
	Femmes majeures	15,3	15,6	16,1	17,2	16,3	16,5
	Femmes mineures	2,0	2,1	2,1	2,3	2,2	2,0

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A19. Activité d'élucidation des **Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)** entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	Faits constatés	300 494	313 672	329 765	336 445	339 549	340 182
	Faits élucidés	224 767	240 028	250 654	259 292	254 772	252 360
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	74,8	76,5	76,0	77,1	75,0	74,2
	Personnes mises en cause	207 265	220 362	229 654	237 505	232 657	227 996
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	92,2	91,8	91,6	91,6	91,3	90,3
Dont							
Violences physiques non crapuleuses	Faits constatés	202 280	214 755	228 334	235 065	236 352	236 847
	Faits élucidés	156 831	169 933	179 218	186 464	183 394	181 920
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	77,5	79,1	78,5	79,3	77,6	76,8
	Personnes mises en cause	154 507	167 155	175 715	182 468	178 860	175 655
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	98,5	98,4	98,0	97,9	97,5	96,6
Violences sexuelles	Faits constatés	22 281	22 573	23 375	22 669	22 367	23 136
	Faits élucidés	16 739	17 286	17 658	17 423	16 569	16 569
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	75,1	76,6	75,5	76,9	74,1	71,6
	Personnes mises en cause	13 712	13 957	14 315	14 257	13 801	13 635
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	81,9	80,7	81,1	81,8	83,3	82,3
Menaces ou chantages	Faits constatés	75 727	76 177	77 830	78 570	80 677	80 053
	Faits élucidés	51 060	52 691	53 642	55 292	54 711	53 769
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	67,4	69,2	68,9	70,4	67,8	67,2
	Personnes mises en cause	38 930	39 153	39 479	40 649	39 855	38 581
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	76,2	74,3	73,6	73,5	72,8	71,8

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A20. Evolution du nombre de mis en cause pour des **Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexes et âges		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	Personnes mises en cause	207 265	220 362	229 654	237 505	232 657	227 996
	Hommes majeurs	147 881	156 609	162 834	167 461	162 973	160 031
	Hommes mineurs	32 966	35 447	36 565	37 892	37 030	34 775
	Femmes majeures	20 702	21 781	23 387	24 650	24 720	25 137
	Femmes mineures	5 716	6 525	6 868	7 502	7 934	8 053
<i>Dont</i>							
Violences physiques non crapuleuses	Personnes mises en cause	154 507	167 155	175 715	182 468	178 860	175 655
	Hommes majeurs	109 018	117 214	123 065	126 947	123 361	121 694
	Hommes mineurs	24 571	26 899	27 755	28 992	28 405	26 386
	Femmes majeures	16 216	17 425	18 927	19 989	20 210	20 595
	Femmes mineures	4 702	5 617	5 968	6 540	6 884	6 980
Violences sexuelles	Personnes mises en cause	13 712	13 957	14 315	14 257	13 801	13 635
	Hommes majeurs	10 242	10 387	10 411	10 473	10 142	9 966
	Hommes mineurs	3 144	3 298	3 587	3 473	3 351	3 395
	Femmes majeures	229	203	204	224	189	183
	Femmes mineures	97	69	113	87	119	91
Menaces ou chantages	Personnes mises en cause	38 930	39 153	39 479	40 649	39 855	38 581
	Hommes majeurs	28 534	28 924	29 238	29 923	29 348	28 269
	Hommes mineurs	5 236	5 240	5 212	5 422	5 264	4 977
	Femmes majeures	4 243	4 150	4 243	4 429	4 313	4 353
	Femmes mineures	917	839	786	875	930	982

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A21. Répartition du nombre de mis en cause pour des **Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	Personnes mises en cause	207 265	220 362	229 654	237 505	232 657	227 996
	Hommes majeurs	71,3	71,1	70,9	70,5	70,0	70,2
	Hommes mineurs	15,9	16,1	15,9	16,0	15,9	15,3
	Femmes majeures	10,0	9,9	10,2	10,4	10,6	11,0
	Femmes mineures	2,8	3,0	3,0	3,2	3,4	3,5
<i>Dont</i>							
Violences physiques non crapuleuses	Personnes mises en cause	154 507	167 155	175 715	182 468	178 860	175 655
	Hommes majeurs	70,6	70,1	70,0	69,6	69,0	69,3
	Hommes mineurs	15,9	16,1	15,8	15,9	15,9	15,0
	Femmes majeures	10,5	10,4	10,8	11,0	11,3	11,7
	Femmes mineures	3,0	3,4	3,4	3,6	3,8	4,0
Violences sexuelles	Personnes mises en cause	13 712	13 957	14 315	14 257	13 801	13 635
	Hommes majeurs	74,7	74,4	72,7	73,5	73,5	73,1
	Hommes mineurs	22,9	23,6	25,1	24,4	24,3	24,9
	Femmes majeures	1,7	1,5	1,4	1,6	1,4	1,3
	Femmes mineures	0,7	0,5	0,8	0,6	0,9	0,7
Menaces ou chantages	Personnes mises en cause	38 930	39 153	39 479	40 649	39 855	38 581
	Hommes majeurs	73,3	73,9	74,1	73,6	73,6	73,3
	Hommes mineurs	13,4	13,4	13,2	13,3	13,2	12,9
	Femmes majeures	10,9	10,6	10,7	10,9	10,8	11,3
	Femmes mineures	2,4	2,1	2,0	2,2	2,3	2,5

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A22. Activité d'élucidation des **Violences physiques non crapuleuses** entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Violences physiques non crapuleuses	Faits constatés	202 280	214 755	228 334	235 065	236 352	236 847
	Faits élucidés	156 831	169 933	179 218	186 464	183 394	181 920
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	77,5	79,1	78,5	79,3	77,6	76,8
	Personnes mises en cause	154 507	167 155	175 715	182 468	178 860	175 655
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	98,5	98,4	98,0	97,9	97,5	96,6
Coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus	Faits constatés	160 381	171 800	183 410	189 210	188 709	188 413
	Faits élucidés	120 155	132 138	139 967	145 760	142 287	140 755
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	74,9	76,9	76,3	77,0	75,4	74,7
	Personnes mises en cause	125 497	137 392	145 074	150 533	146 796	144 192
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	104,4	104,0	103,6	103,3	103,2	102,4
Violences à dépositaires de l'autorité	Faits constatés	24 569	24 842	25 866	26 427	27 180	27 019
	Faits élucidés	23 203	23 524	24 367	25 065	25 324	24 800
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	94,4	94,7	94,2	94,8	93,2	91,8
	Personnes mises en cause	15 851	15 676	15 972	16 735	16 653	15 682
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	68,3	66,6	65,5	66,8	65,8	63,2
Violences, mauvais traitements et abandon d'enfants	Faits constatés	13 228	14 255	15 239	15 813	16 745	17 384
	Faits élucidés	10 373	11 359	12 015	12 860	12 965	13 369
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	78,4	79,7	78,8	81,3	77,4	76,9
	Personnes mises en cause	9 968	11 070	11 678	12 305	12 377	12 701
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	96,1	97,5	97,2	95,7	95,5	95,0
Autres Violences physiques non crapuleuses	Faits constatés	4 102	3 858	3 819	3 615	3 718	4 031
	Faits élucidés	3 100	2 912	2 869	2 779	2 818	2 996
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	75,6	75,5	75,1	76,9	75,8	74,3
	Personnes mises en cause	3 191	3 017	2 991	2 895	3 034	3 080
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	102,9	103,6	104,3	104,2	107,7	102,8

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A23. Evolution du nombre de mis en cause pour des **Violences physiques non crapuleuses**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexes et âges		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Violences physiques non crapuleuses	Personnes mises en cause	154 507	167 155	175 715	182 468	178 860	175 655
	Hommes majeurs	109 018	117 214	123 065	126 947	123 361	121 694
	Hommes mineurs	24 571	26 899	27 755	28 992	28 405	26 386
	Femmes majeures	16 216	17 425	18 927	19 989	20 210	20 595
	Femmes mineures	4 702	5 617	5 968	6 540	6 884	6 980
Coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus	Personnes mises en cause	125 497	137 392	145 074	150 533	146 796	144 192
	Hommes majeurs	90 621	99 049	104 516	107 847	104 605	103 146
	Hommes mineurs	18 696	20 331	20 977	21 839	20 948	19 597
	Femmes majeures	12 507	13 628	14 957	15 713	15 841	16 107
	Femmes mineures	3 673	4 384	4 624	5 134	5 402	5 342
Violences à dépositaires de l'autorité	Personnes mises en cause	15 851	15 676	15 972	16 735	16 653	15 682
	Hommes majeurs	11 650	11 572	11 659	12 140	11 621	11 289
	Hommes mineurs	2 855	2 732	2 930	3 199	3 523	2 864
	Femmes majeures	1 077	1 089	1 072	1 063	1 135	1 137
	Femmes mineures	269	283	311	333	374	392
Violences, mauvais traitements et abandon d'enfants	Personnes mises en cause	9 968	11 070	11 678	12 305	12 377	12 701
	Hommes majeurs	4 161	4 128	4 445	4 584	4 677	4 768
	Hommes mineurs	2 823	3 672	3 650	3 798	3 716	3 734
	Femmes majeures	2 259	2 350	2 571	2 874	2 895	2 985
	Femmes mineures	725	920	1 012	1 049	1 089	1 214
Autres Violences physiques non crapuleuses	Personnes mises en cause	3 191	3 017	2 991	2 895	3 034	3 080
	Hommes majeurs	2 586	2 465	2 445	2 376	2 458	2 491
	Hommes mineurs	197	164	198	156	218	191
	Femmes majeures	373	358	327	339	339	366
	Femmes mineures	35	30	21	24	19	32

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A24. Répartition du nombre de mis en cause pour des **Violences physiques non crapuleuses**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts des personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Violences physiques non crapuleuses	Personnes mises en cause	154 507	167 155	175 715	182 468	178 860	175 655
	Hommes majeurs	70,6	70,1	70,0	69,6	69,0	69,3
	Hommes mineurs	15,9	16,1	15,8	15,9	15,9	15,0
	Femmes majeures	10,5	10,4	10,8	11,0	11,3	11,7
	Femmes mineures	3,0	3,4	3,4	3,6	3,8	4,0
Coups et blessures volontaires non mortels sur 15 ans et plus	Personnes mises en cause	125 497	137 392	145 074	150 533	146 796	144 192
	Hommes majeurs	72,2	72,1	72,0	71,6	71,3	71,5
	Hommes mineurs	14,9	14,8	14,5	14,5	14,3	13,6
	Femmes majeures	10,0	9,9	10,3	10,4	10,8	11,2
	Femmes mineures	2,9	3,2	3,2	3,4	3,7	3,7
Violences à dépositaires de l'autorité	Personnes mises en cause	15 851	15 676	15 972	16 735	16 653	15 682
	Hommes majeurs	73,5	73,8	73,0	72,5	69,8	72,0
	Hommes mineurs	18,0	17,4	18,3	19,1	21,2	18,3
	Femmes majeures	6,8	6,9	6,7	6,4	6,8	7,3
	Femmes mineures	1,7	1,8	1,9	2,0	2,2	2,5
Violences, mauvais traitements et abandon d'enfants	Personnes mises en cause	9 968	11 070	11 678	12 305	12 377	12 701
	Hommes majeurs	41,7	37,3	38,1	37,3	37,8	37,5
	Hommes mineurs	28,3	33,2	31,3	30,9	30,0	29,4
	Femmes majeures	22,7	21,2	22,0	23,4	23,4	23,5
	Femmes mineures	7,3	8,3	8,7	8,5	8,8	9,6
Autres Violences physiques non crapuleuses	Personnes mises en cause	3 191	3 017	2 991	2 895	3 034	3 080
	Hommes majeurs	81,0	81,7	81,7	82,1	81,0	80,9
	Hommes mineurs	6,2	5,4	6,6	5,4	7,2	6,2
	Femmes majeures	11,7	11,9	10,9	11,7	11,2	11,9
	Femmes mineures	1,1	1,0	0,7	0,8	0,6	1,0

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A25. Activité d'élucidation des **Violences sexuelles** entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Violences sexuelles	Faits constatés	22 281	22 573	23 375	22 669	22 367	23 136
	Faits élucidés	16 739	17 286	17 658	17 423	16 569	16 569
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	75,1	76,6	75,5	76,9	74,1	71,6
	Personnes mises en cause	13 712	13 957	14 315	14 257	13 801	13 635
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	81,9	80,7	81,1	81,8	83,3	82,3
Violences sexuelles sur des majeur(e)s	Faits constatés	9 035	9 361	9 556	9 545	9 237	10 174
	Faits élucidés	5 737	6 311	6 215	6 281	5 877	6 325
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	63,5	67,4	65,0	65,8	63,6	62,2
	Personnes mises en cause	5 003	5 213	5 201	5 306	5 092	5 313
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	87,2	82,6	83,7	84,5	86,6	84,0
Violences sexuelles sur des mineur(e)s	Faits constatés	13 246	13 212	13 819	13 124	13 130	12 962
	Faits élucidés	11 002	10 975	11 443	11 142	10 692	10 244
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	83,1	83,1	82,8	84,9	81,4	79,0
	Personnes mises en cause	8 709	8 744	9 114	8 951	8 709	8 322
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	79,2	79,7	79,6	80,3	81,5	81,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A26. Evolution du nombre de mis en cause pour des **Violences sexuelles**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexes et âges		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Violences sexuelles	Personnes mises en cause	13 712	13 957	14 315	14 257	13 801	13 635
	Hommes majeurs	10 242	10 387	10 411	10 473	10 142	9 966
	Hommes mineurs	3 144	3 298	3 587	3 473	3 351	3 395
	Femmes majeures	229	203	204	224	189	183
	Femmes mineures	97	69	113	87	119	91
Violences sexuelles sur des majeur(e)s	Personnes mises en cause	5 003	5 213	5 201	5 306	5 092	5 313
	Hommes majeurs	4 714	4 887	4 889	4 983	4 793	5 041
	Hommes mineurs	213	254	244	236	218	208
	Femmes majeures	71	71	64	79	77	62
	Femmes mineures	5	1	4	8	4	2
Violences sexuelles sur des mineur(e)s	Personnes mises en cause	8 709	8 744	9 114	8 951	8 709	8 322
	Hommes majeurs	5 528	5 500	5 522	5 490	5 349	4 925
	Hommes mineurs	2 931	3 044	3 343	3 237	3 133	3 187
	Femmes majeures	158	132	140	145	112	121
	Femmes mineures	92	68	109	79	115	89

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau A27. Répartition du nombre de mis en cause pour des **Violences sexuelles**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts des personnes mises en cause par sexes et âges		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Violences sexuelles	Personnes mises en cause	13 712	13 957	14 315	14 257	13 801	13 635
	Hommes majeurs	74,7	74,4	72,7	73,5	73,5	73,1
	Hommes mineurs	22,9	23,6	25,1	24,4	24,3	24,9
	Femmes majeures	1,7	1,5	1,4	1,6	1,4	1,3
	Femmes mineures	0,7	0,5	0,8	0,6	0,9	0,7
Violences sexuelles sur des majeur(e)s	Personnes mises en cause	5 003	5 213	5 201	5 306	5 092	5 313
	Hommes majeurs	94,2	93,7	94,0	93,9	94,1	94,9
	Hommes mineurs	4,3	4,9	4,7	4,4	4,3	3,9
	Femmes majeures	1,4	1,4	1,2	1,5	1,5	1,2
	Femmes mineures	0,1	0,0	0,1	0,2	0,1	0,0
Violences sexuelles sur des mineur(e)s	Personnes mises en cause	8 709	8 744	9 114	8 951	8 709	8 322
	Hommes majeurs	63,5	62,9	60,6	61,3	61,4	59,2
	Hommes mineurs	33,7	34,8	36,7	36,2	36,0	38,3
	Femmes majeures	1,8	1,5	1,5	1,6	1,3	1,5
	Femmes mineures	1,1	0,8	1,2	0,9	1,3	1,1

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A28. Activité d'élucidation des **Escoqueries et infractions économiques et financières** entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Escoqueries et infractions économiques et financières	Faits constatés	313 351	322 158	354 011	348 927	330 669	326 624
	Faits élucidés	181 208	173 460	177 595	172 544	161 377	159 819
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	57,8	53,8	50,2	49,4	48,8	48,9
	Personnes mises en cause	74 734	75 564	80 310	83 005	79 657	81 393
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	41,2	43,6	45,2	48,1	49,4	50,9
Escoqueries et infractions assimilées	Faits constatés	301 518	310 814	342 538	337 851	319 918	312 837
	Faits élucidés	166 146	159 273	163 015	158 866	147 632	142 989
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	55,1	51,2	47,6	47,0	46,1	45,7
	Personnes mises en cause	61 649	62 618	67 597	70 355	67 275	65 662
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	37,1	39,3	41,5	44,3	45,6	45,9
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Faits constatés	11 833	11 344	11 473	11 076	10 751	13 787
	Faits élucidés	15 062	14 187	14 580	13 678	13 745	16 830
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	127,3	125,1	127,1	123,5	127,8	122,1
	Personnes mises en cause	13 085	12 946	12 713	12 650	12 382	15 731
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	86,9	91,3	87,2	92,5	90,1	93,5

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau A29. Evolution du nombre de mis en cause pour des **Escoqueries et infractions économiques et financières**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Escoqueries et infractions économiques et financières	Personnes mises en cause	74 734	75 564	80 310	83 005	79 657	81 393
	Hommes majeurs	51 626	51 830	54 571	56 040	53 478	55 168
	Hommes mineurs	2 308	2 476	2 707	2 875	2 575	2 437
	Femmes majeures	19 811	20 153	21 942	22 952	22 454	22 461
	Femmes mineures	989	1 105	1 090	1 138	1 150	1 327
Escoqueries et infractions assimilées	Personnes mises en cause	61 649	62 618	67 597	70 355	67 275	65 662
	Hommes majeurs	40 996	41 361	44 414	45 917	43 551	42 358
	Hommes mineurs	2 158	2 174	2 440	2 634	2 387	2 172
	Femmes majeures	17 517	17 993	19 665	20 677	20 195	19 836
	Femmes mineures	978	1 090	1 078	1 127	1 142	1 296
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Personnes mises en cause	13 085	12 946	12 713	12 650	12 382	15 731
	Hommes majeurs	10 630	10 469	10 157	10 123	9 927	12 810
	Hommes mineurs	150	302	267	241	188	265
	Femmes majeures	2 294	2 160	2 277	2 275	2 259	2 625
	Femmes mineures	11	15	12	11	8	31

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A30. Répartition du nombre de mis en cause pour des **Escroqueries et infractions économiques et financières**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Escroqueries et infractions économiques et financières	Personnes mises en cause	74 734	75 564	80 310	83 005	79 657	81 393
	Hommes majeurs	69,1	68,6	68,0	67,5	67,1	67,8
	Hommes mineurs	3,1	3,3	3,4	3,5	3,2	3,0
	Femmes majeures	26,5	26,7	27,3	27,7	28,2	27,6
	Femmes mineures	1,3	1,5	1,4	1,4	1,4	1,6
Escroqueries et infractions assimilées	Personnes mises en cause	61 649	62 618	67 597	70 355	67 275	65 662
	Hommes majeurs	66,5	66,1	65,7	65,3	64,7	64,5
	Hommes mineurs	3,5	3,5	3,6	3,7	3,5	3,3
	Femmes majeures	28,4	28,7	29,1	29,4	30,0	30,2
	Femmes mineures	1,6	1,7	1,6	1,6	1,7	2,0
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Personnes mises en cause	13 085	12 946	12 713	12 650	12 382	15 731
	Hommes majeurs	81,2	80,9	79,9	80,0	80,2	81,4
	Hommes mineurs	1,1	2,3	2,1	1,9	1,5	1,7
	Femmes majeures	17,5	16,7	17,9	18,0	18,2	16,7
	Femmes mineures	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau A31. Activité d'élucidation des **Infractions économiques et financières (hors droit du travail)** entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Faits constatés	11 833	11 344	11 473	11 076	10 751	13 787
	Faits élucidés	15 062	14 187	14 580	13 678	13 745	16 830
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	127,3	125,1	127,1	123,5	127,8	122,1
	Personnes mises en cause	13 085	12 946	12 713	12 650	12 382	15 731
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	86,9	91,3	87,2	92,5	90,1	93,5
Autres délits économiques et financiers (index 106)	Faits constatés	2 759	2 782	2 905	2 865	2 591	5 281
	Faits élucidés	2 768	2 856	3 161	3 060	3 566	5 722
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	100,3	102,7	108,8	106,8	137,6	108,4
	Personnes mises en cause	3 063	2 844	3 148	3 264	2 959	5 822
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	110,7	99,6	99,6	106,7	83,0	101,7
Infractions économiques et financières (hors droit du travail), hors index 106	Faits constatés	9 074	8 562	8 568	8 211	8 160	8 506
	Faits élucidés	12 294	11 331	11 419	10 618	10 179	11 108
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	135,5	132,3	133,3	129,3	124,7	130,6
	Personnes mises en cause	10 022	10 102	9 565	9 386	9 423	9 909
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	81,5	89,2	83,8	88,4	92,6	89,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A32. Evolution du nombre de mis en cause pour des **Infractions économiques et financières (hors droit du travail)**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Personnes mises en cause	13 085	12 946	12 713	12 650	12 382	15 731
	Hommes majeurs	10 630	10 469	10 157	10 123	9 927	12 810
	Hommes mineurs	150	302	267	241	188	265
	Femmes majeures	2 294	2 160	2 277	2 275	2 259	2 625
	Femmes mineures	11	15	12	11	8	31
Autres délits économiques et financiers (index 106)	Personnes mises en cause	3 063	2 844	3 148	3 264	2 959	5 822
	Hommes majeurs	2 426	2 193	2 280	2 376	2 167	4 759
	Hommes mineurs	82	188	161	113	85	156
	Femmes majeures	549	459	700	770	704	893
	Femmes mineures	6	4	7	5	3	14
Infractions économiques et financières (hors droit du travail), hors index 106	Personnes mises en cause	10 022	10 102	9 565	9 386	9 423	9 909
	Hommes majeurs	8 204	8 276	7 877	7 747	7 760	8 051
	Hommes mineurs	68	114	106	128	103	109
	Femmes majeures	1 745	1 701	1 577	1 505	1 555	1 732
	Femmes mineures	5	11	5	6	5	17

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau A33. Répartition du nombre de mis en cause pour des **Infractions économiques et financières (hors droit du travail)**, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Personnes mises en cause	13 085	12 946	12 713	12 650	12 382	15 731
	Hommes majeurs	81,2	80,9	79,9	80,0	80,2	81,4
	Hommes mineurs	1,1	2,3	2,1	1,9	1,5	1,7
	Femmes majeures	17,5	16,7	17,9	18,0	18,2	16,7
	Femmes mineures	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Autres délits économiques et financiers (index 106)	Personnes mises en cause	3 063	2 844	3 148	3 264	2 959	5 822
	Hommes majeurs	79,2	77,1	72,4	72,8	73,2	81,7
	Hommes mineurs	2,7	6,6	5,1	3,5	2,9	2,7
	Femmes majeures	17,9	16,1	22,2	23,6	23,8	15,3
	Femmes mineures	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Infractions économiques et financières (hors droit du travail), hors index 106	Personnes mises en cause	10 022	10 102	9 565	9 386	9 423	9 909
	Hommes majeurs	81,9	81,9	82,4	82,5	82,4	81,2
	Hommes mineurs	0,7	1,1	1,1	1,4	1,1	1,1
	Femmes majeures	17,4	16,8	16,5	16,0	16,5	17,5
	Femmes mineures	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A34. Activité d'élucidation des Infractions révélées par l'action des services, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions révélées par l'action des services	Faits constatés	327 575	346 122	376 599	366 144	351 867	374 406
	Faits élucidés	337 447	354 050	378 025	369 262	352 973	374 130
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	103,0	102,3	100,4	100,9	100,3	99,9
	Personnes mises en cause	328 811	347 222	376 887	365 989	351 052	364 596
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	97,4	98,1	99,7	99,1	99,5	97,5
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Faits constatés	147 074	152 356	173 318	171 685	168 296	179 901
	Faits élucidés	152 222	156 176	173 415	172 930	167 873	179 282
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	103,5	102,5	100,1	100,7	99,7	99,7
	Personnes mises en cause	146 928	149 722	167 654	172 604	171 186	179 724
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	96,5	95,9	96,7	99,8	102,0	100,2
Infractions à la législation sur les étrangers	Faits constatés	87 159	97 611	99 786	94 662	85 389	92 531
	Faits élucidés	87 410	97 656	99 612	94 351	85 156	92 003
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	100,3	100,0	99,8	99,7	99,7	99,4
	Personnes mises en cause	97 809	110 866	118 966	103 252	92 379	94 119
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	111,9	113,5	119,4	109,4	108,5	102,3
Recels	Faits constatés	38 643	37 025	40 020	36 186	35 449	35 272
	Faits élucidés	41 025	39 084	40 475	37 083	36 557	35 802
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	106,2	105,6	101,1	102,5	103,1	101,5
	Personnes mises en cause	40 520	40 385	40 032	38 579	36 377	36 026
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	98,8	103,3	98,9	104,0	99,5	100,6
Port ou détention d'armes prohibées	Faits constatés	26 139	27 395	29 976	31 806	31 913	33 744
	Faits élucidés	26 326	27 727	29 963	31 873	31 930	33 684
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	100,7	101,2	100,0	100,2	100,1	99,8
	Personnes mises en cause	19 936	21 238	23 004	24 879	24 879	26 458
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	75,7	76,6	76,8	78,1	77,9	78,5
Autres infractions révélées par l'action des services	Faits constatés	28 560	31 735	33 499	31 805	30 820	32 958
	Faits élucidés	30 464	33 407	34 560	33 025	31 457	33 359
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	106,7	105,3	103,2	103,8	102,1	101,2
	Personnes mises en cause	23 618	25 011	27 231	26 675	26 231	28 269
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	77,5	74,9	78,8	80,8	83,4	84,7
Infractions révélées par l'action des services "hors ILE"	Faits constatés	240 416	248 511	276 813	271 482	266 478	281 875
	Faits élucidés	250 037	256 394	278 413	274 911	267 817	282 127
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	104,0	103,2	100,6	101,3	100,5	100,1
	Personnes mises en cause	231 002	236 356	257 921	262 737	258 673	270 477
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	92,4	92,2	92,6	95,6	96,6	95,9

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A35. Evolution du nombre de mis en cause pour des Infractions révélées par l'action des services, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (*hors « Décembre Gendarmerie »*).

Personnes mises en cause par sexes et âges		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions révélées par l'action des services	Personnes mises en cause	328 811	347 222	376 887	365 989	351 052	364 596
	Hommes majeurs	265 472	285 652	309 102	297 176	279 329	292 470
	Hommes mineurs	33 454	32 058	36 555	38 721	40 766	40 223
	Femmes majeures	26 823	26 795	28 341	27 032	27 687	28 265
	Femmes mineures	3 062	2 717	2 889	3 060	3 270	3 638
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Personnes mises en cause	146 928	149 722	167 654	172 604	171 186	179 724
	Hommes majeurs	119 019	122 077	135 496	138 770	137 269	142 143
	Hommes mineurs	16 478	15 507	18 787	20 547	20 408	23 444
	Femmes majeures	9 758	10 587	11 678	11 442	11 617	11 802
	Femmes mineures	1 673	1 551	1 693	1 845	1 892	2 335
Infractions à la législation sur les étrangers	Personnes mises en cause	97 809	110 866	118 966	103 252	92 379	94 119
	Hommes majeurs	84 340	99 709	107 419	91 992	77 441	82 183
	Hommes mineurs	4 268	2 796	3 026	3 576	6 676	3 596
	Femmes majeures	8 886	8 160	8 331	7 456	7 894	8 032
	Femmes mineures	315	201	190	228	368	308
Recels	Personnes mises en cause	40 520	40 385	40 032	38 579	36 377	36 026
	Hommes majeurs	26 151	25 731	25 184	24 643	23 377	23 469
	Hommes mineurs	9 476	10 134	10 575	9 818	8 997	8 708
	Femmes majeures	4 014	3 710	3 450	3 323	3 219	3 052
	Femmes mineures	879	810	823	795	784	797
Port ou détention d'armes prohibées	Personnes mises en cause	19 936	21 238	23 004	24 879	24 879	26 458
	Hommes majeurs	16 208	17 125	18 160	19 482	19 505	21 148
	Hommes mineurs	3 054	3 425	3 997	4 557	4 447	4 223
	Femmes majeures	546	581	723	695	740	938
	Femmes mineures	128	107	124	145	187	149
Autres infractions révélées par l'action des services	Personnes mises en cause	23 618	25 011	27 231	26 675	26 231	28 269
	Hommes majeurs	19 754	21 010	22 843	22 289	21 737	23 527
	Hommes mineurs	178	196	170	223	238	252
	Femmes majeures	3 619	3 757	4 159	4 116	4 217	4 441
	Femmes mineures	67	48	59	47	39	49
Infractions révélées par les services "hors ILE"	Personnes mises en cause	231 002	236 356	257 921	262 737	258 673	270 477
	Hommes majeurs	181 132	185 943	201 683	205 184	201 888	210 287
	Hommes mineurs	29 186	29 262	33 529	35 145	34 090	36 627
	Femmes majeures	17 937	18 635	20 010	19 576	19 793	20 233
	Femmes mineures	2 747	2 516	2 699	2 832	2 902	3 330

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A36. Répartition du nombre de mis en cause pour des Infractions révélées par l'action des services, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Infractions révélées par l'action des services	Personnes mises en cause	328 811	347 222	376 887	365 989	351 052	364 596
	Hommes majeurs	80,7	82,3	82,0	81,2	79,6	80,2
	Hommes mineurs	10,2	9,2	9,7	10,6	11,6	11,0
	Femmes majeures	8,2	7,7	7,5	7,4	7,9	7,8
	Femmes mineures	0,9	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Personnes mises en cause	146 928	149 722	167 654	172 604	171 186	179 724
	Hommes majeurs	81,0	81,5	80,8	80,4	80,2	79,1
	Hommes mineurs	11,2	10,4	11,2	11,9	11,9	13,0
	Femmes majeures	6,6	7,1	7,0	6,6	6,8	6,6
	Femmes mineures	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3
Infractions à la législation sur les étrangers	Personnes mises en cause	97 809	110 866	118 966	103 252	92 379	94 119
	Hommes majeurs	86,2	89,9	90,3	89,1	83,8	87,3
	Hommes mineurs	4,4	2,5	2,5	3,5	7,2	3,8
	Femmes majeures	9,1	7,4	7,0	7,2	8,5	8,5
	Femmes mineures	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3
Recels	Personnes mises en cause	40 520	40 385	40 032	38 579	36 377	36 026
	Hommes majeurs	64,5	63,7	62,9	63,9	64,3	65,1
	Hommes mineurs	23,4	25,1	26,4	25,4	24,7	24,2
	Femmes majeures	9,9	9,2	8,6	8,6	8,8	8,5
	Femmes mineures	2,2	2,0	2,1	2,1	2,2	2,2
Port ou détention d'armes prohibées	Personnes mises en cause	19 936	21 238	23 004	24 879	24 879	26 458
	Hommes majeurs	81,3	80,6	78,9	78,3	78,4	79,9
	Hommes mineurs	15,3	16,1	17,4	18,3	17,9	16,0
	Femmes majeures	2,7	2,7	3,1	2,8	3,0	3,5
	Femmes mineures	0,6	0,5	0,5	0,6	0,8	0,6
Autres infractions révélées par l'action des services	Personnes mises en cause	23 618	25 011	27 231	26 675	26 231	28 269
	Hommes majeurs	83,6	84,0	83,9	83,6	82,9	83,2
	Hommes mineurs	0,8	0,8	0,6	0,8	0,9	0,9
	Femmes majeures	15,3	15,0	15,3	15,4	16,1	15,7
	Femmes mineures	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2
Infractions révélées par l'action des services "hors ILE"	Personnes mises en cause	231 002	236 356	257 921	262 737	258 673	270 477
	Hommes majeurs	78,4	78,7	78,2	78,1	78,0	77,7
	Hommes mineurs	12,6	12,4	13,0	13,4	13,2	13,5
	Femmes majeures	7,8	7,9	7,8	7,5	7,7	7,5
	Femmes mineures	1,2	1,1	1,0	1,1	1,1	1,2

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A37. Activité d'élucidation des Infractions à la législation sur les étrangers, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions à la législation sur les étrangers	Faits constatés	87 159	97 611	99 786	94 662	85 389	92 531
	Faits élucidés	87 410	97 656	99 612	94 351	85 156	92 003
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	100,3	100,0	99,8	99,7	99,7	99,4
	Personnes mises en cause	97 809	110 866	118 966	103 252	92 379	94 119
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	111,9	113,5	119,4	109,4	108,5	102,3
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers (index 69)	Faits constatés	77 414	87 504	89 682	84 623	76 618	83 915
	Faits élucidés	77 572	87 515	89 534	84 362	76 391	83 429
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	100,2	100,0	99,8	99,7	99,7	99,4
	Personnes mises en cause	89 644	102 717	111 026	95 587	84 581	86 056
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	115,6	117,4	124,0	113,3	110,7	103,1
Autres infractions à la législation sur les étrangers	Faits constatés	9 745	10 107	10 104	10 039	8 771	8 616
	Faits élucidés	9 838	10 141	10 078	9 989	8 765	8 574
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	101,0	100,3	99,7	99,5	99,9	99,5
	Personnes mises en cause	8 165	8 149	7 940	7 665	7 798	8 063
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	83,0	80,4	78,8	76,7	89,0	94,0

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

Tableau A38. Evolution du nombre de mis en cause pour des Infractions à la législation sur les étrangers, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions à la législation sur les étrangers	Personnes mises en cause	97 809	110 866	118 966	103 252	92 379	94 119
	Hommes majeurs	84 340	99 709	107 419	91 992	77 441	82 183
	Hommes mineurs	4 268	2 796	3 026	3 576	6 676	3 596
	Femmes majeures	8 886	8 160	8 331	7 456	7 894	8 032
	Femmes mineures	315	201	190	228	368	308
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers (index 69)	Personnes mises en cause	89 644	102 717	111 026	95 587	84 581	86 056
	Hommes majeurs	77 332	92 636	100 679	85 343	70 810	75 387
	Hommes mineurs	4 209	2 733	3 002	3 539	6 625	3 566
	Femmes majeures	7 803	7 159	7 162	6 484	6 788	6 801
	Femmes mineures	300	189	183	221	358	302
Autres infractions à la législation sur les étrangers	Personnes mises en cause	8 165	8 149	7 940	7 665	7 798	8 063
	Hommes majeurs	7 008	7 073	6 740	6 649	6 631	6 796
	Hommes mineurs	59	63	24	37	51	30
	Femmes majeures	1 083	1 001	1 169	972	1 106	1 231
	Femmes mineures	15	12	7	7	10	6

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A39. Répartition du nombre de mis en cause pour des Infractions à la législation sur les étrangers, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions à la législation sur les étrangers	Personnes mises en cause	97 809	110 866	118 966	103 252	92 379	94 119
	Hommes majeurs	86,2	89,9	90,3	89,1	83,8	87,3
	Hommes mineurs	4,4	2,5	2,5	3,5	7,2	3,8
	Femmes majeures	9,1	7,4	7,0	7,2	8,5	8,5
	Femmes mineures	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,3
Infractions aux conditions générales d'entrée et de séjour des étrangers (index 69)	Personnes mises en cause	89 644	102 717	111 026	95 587	84 581	86 056
	Hommes majeurs	86,3	90,2	90,7	89,3	83,7	87,6
	Hommes mineurs	4,7	2,7	2,7	3,7	7,8	4,1
	Femmes majeures	8,7	7,0	6,5	6,8	8,0	7,9
	Femmes mineures	0,3	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4
Autres infractions à la législation sur les étrangers	Personnes mises en cause	8 165	8 149	7 940	7 665	7 798	8 063
	Hommes majeurs	85,8	86,8	84,9	86,7	85,0	84,3
	Hommes mineurs	0,7	0,8	0,3	0,5	0,7	0,4
	Femmes majeures	13,3	12,3	14,7	12,7	14,2	15,3
	Femmes mineures	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A40. Activité d'élucidation des Infractions à la législation sur les stupéfiants entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Faits constatés, faits élucidés, personnes mises en cause		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Faits constatés	147 074	152 356	173 318	171 685	168 296	179 901
	Faits élucidés	152 222	156 176	173 415	172 930	167 873	179 282
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	103,5	102,5	100,1	100,7	99,7	99,7
	Personnes mises en cause	146 928	149 722	167 654	172 604	171 186	179 724
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	96,5	95,9	96,7	99,8	102,0	100,2
Trafic et revente sans usage de stupéfiants (index 55)	Faits constatés	5 665	5 691	6 006	5 877	5 747	5 796
	Faits élucidés	6 025	5 993	6 227	6 037	5 969	5 972
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	106,4	105,3	103,7	102,7	103,9	103,0
	Personnes mises en cause	10 459	10 279	10 718	11 317	11 795	10 950
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	173,6	171,5	172,1	187,5	197,6	183,4
Usage-revente de stupéfiants (index 56)	Faits constatés	16 066	15 596	17 776	17 353	17 155	16 316
	Faits élucidés	16 903	16 489	17 855	17 541	17 138	16 292
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	105,2	105,7	100,4	101,1	99,9	99,9
	Personnes mises en cause	15 763	15 523	16 548	17 910	19 334	17 137
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	93,3	94,1	92,7	102,1	112,8	105,2
Usage de stupéfiants (index 57)	Faits constatés	113 384	118 366	136 642	139 515	139 163	150 748
	Faits élucidés	116 449	120 612	136 701	140 191	138 855	150 214
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	102,7	101,9	100,0	100,5	99,8	99,6
	Personnes mises en cause	109 412	112 624	129 152	134 817	134 230	145 680
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	94,0	93,4	94,5	96,2	96,7	97,0
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants (index 58)	Faits constatés	11 959	12 703	12 894	8 940	6 231	7 041
	Faits élucidés	12 845	13 082	12 632	9 161	5 911	6 804
	Rapport "faits élucidés / faits constatés" en %	107,4	103,0	98,0	102,5	94,9	96,6
	Personnes mises en cause	11 294	11 296	11 236	8 560	5 827	5 957
	Rapport "mis en cause / faits élucidés" en %	87,9	86,3	88,9	93,4	98,6	87,6

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A41. Evolution du nombre de mis en cause pour des Infractions à la législation sur les stupéfiants, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Personnes mises en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Personnes mises en cause	146 928	149 722	167 654	172 604	171 186	179 724
	Hommes majeurs	119 019	122 077	135 496	138 770	137 269	142 143
	Hommes mineurs	16 478	15 507	18 787	20 547	20 408	23 444
	Femmes majeures	9 758	10 587	11 678	11 442	11 617	11 802
	Femmes mineures	1 673	1 551	1 693	1 845	1 892	2 335
Trafic et revente sans usage de stupéfiants (index 55)	Personnes mises en cause	10 459	10 279	10 718	11 317	11 795	10 950
	Hommes majeurs	8 738	8 569	8 799	9 309	9 597	8 971
	Hommes mineurs	652	609	771	859	917	975
	Femmes majeures	1 036	1 057	1 114	1 116	1 235	957
	Femmes mineures	33	44	34	33	46	47
Usage-revente de stupéfiants (index 56)	Personnes mises en cause	15 763	15 523	16 548	17 910	19 334	17 137
	Hommes majeurs	12 947	12 792	13 525	14 201	15 282	13 252
	Hommes mineurs	1 684	1 411	1 748	2 200	2 363	2 409
	Femmes majeures	1 018	1 210	1 178	1 368	1 550	1 332
	Femmes mineures	114	110	97	141	139	144
Usage de stupéfiants (index 57)	Personnes mises en cause	109 412	112 624	129 152	134 817	134 230	145 680
	Hommes majeurs	88 290	91 659	104 289	108 433	107 881	115 363
	Hommes mineurs	12 948	12 326	15 027	16 551	16 401	19 285
	Femmes majeures	6 769	7 362	8 399	8 260	8 315	8 952
	Femmes mineures	1 405	1 277	1 437	1 573	1 633	2 080
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants (index 58)	Personnes mises en cause	11 294	11 296	11 236	8 560	5 827	5 957
	Hommes majeurs	9 044	9 057	8 883	6 827	4 509	4 557
	Hommes mineurs	1 194	1 161	1 241	937	727	775
	Femmes majeures	935	958	987	698	517	561
	Femmes mineures	121	120	125	98	74	64

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A42. Répartition du nombre de mis en cause pour des Infractions à la législation sur les stupéfiants, selon l'âge et le sexe, entre 2006 et 2011 (hors « Décembre Gendarmerie »).

Parts respectives des mis en cause par sexe et âge		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Infractions à la législation sur les stupéfiants	Personnes mises en cause	146 928	149 722	167 654	172 604	171 186	179 724
	Hommes majeurs	81,0	81,5	80,8	80,4	80,2	79,1
	Hommes mineurs	11,2	10,4	11,2	11,9	11,9	13,0
	Femmes majeures	6,6	7,1	7,0	6,6	6,8	6,6
	Femmes mineures	1,1	1,0	1,0	1,1	1,1	1,3
Trafic et revente sans usage de stupéfiants (index 55)	Personnes mises en cause	10 459	10 279	10 718	11 317	11 795	10 950
	Hommes majeurs	83,5	83,4	82,1	82,3	81,4	81,9
	Hommes mineurs	6,2	5,9	7,2	7,6	7,8	8,9
	Femmes majeures	9,9	10,3	10,4	9,9	10,5	8,7
	Femmes mineures	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4
Usage-revente de stupéfiants (index 56)	Personnes mises en cause	15 763	15 523	16 548	17 910	19 334	17 137
	Hommes majeurs	82,1	82,4	81,7	79,3	79,0	77,3
	Hommes mineurs	10,7	9,1	10,6	12,3	12,2	14,1
	Femmes majeures	6,5	7,8	7,1	7,6	8,0	7,8
	Femmes mineures	0,7	0,7	0,6	0,8	0,7	0,8
Usage de stupéfiants (index 57)	Personnes mises en cause	109 412	112 624	129 152	134 817	134 230	145 680
	Hommes majeurs	80,7	81,4	80,7	80,4	80,4	79,2
	Hommes mineurs	11,8	10,9	11,6	12,3	12,2	13,2
	Femmes majeures	6,2	6,5	6,5	6,1	6,2	6,1
	Femmes mineures	1,3	1,1	1,1	1,2	1,2	1,4
Autres infractions à la législation sur les stupéfiants (index 58)	Personnes mises en cause	11 294	11 296	11 236	8 560	5 827	5 957
	Hommes majeurs	80,1	80,2	79,1	79,8	77,4	76,5
	Hommes mineurs	10,6	10,3	11,0	10,9	12,5	13,0
	Femmes majeures	8,3	8,5	8,8	8,2	8,9	9,4
	Femmes mineures	1,1	1,1	1,1	1,1	1,3	1,1

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A43. Valeur des effets de volume et de structure dans la variation des hommes mineurs par type d'atteintes.

		2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Atteintes aux biens	Volume	- 1 261	- 1 239	+ 1 680	- 387	- 4 242
	Structure	+ 1 800	- 2 311	- 1 390	- 667	- 4 527
vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur)	Volume	- 335	+ 466	+ 1 613	+ 948	- 550
	Structure	- 476	- 1 036	- 1 290	- 934	- 1 524
<i>Cambriolages et vols avec entrée par ruse</i>	Volume	- 153	- 132	+ 468	+ 771	- 240
	Structure	+ 147	+ 103	- 475	- 218	- 906
<i>Vols simples contre particuliers (hors vols liés aux véhicules à moteur)</i>	Volume	- 269	- 148	+ 576	+ 53	+ 364
	Structure	- 19	- 466	- 44	- 101	- 26
<i>Vols simples contre d'autres victimes (hors vols liés aux véhicules à moteur)</i>	Volume	+ 13	+ 529	+ 588	+ 252	- 491
	Structure	- 530	- 456	- 790	- 743	- 775
Vols liés aux véhicules à moteur	Volume	- 122	- 707	- 379	- 519	- 1 371
	Structure	+ 1 225	- 560	- 90	- 113	- 550
Vols avec violence	Volume	- 380	- 545	+ 537	+ 232	- 436
	Structure	- 71	+ 379	- 39	+ 315	- 354
Destructions, dégradations	Volume	- 532	- 987	- 488	- 1 624	- 2 709
	Structure	+ 1 230	- 560	+ 426	+ 641	- 1 275
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	Volume	+ 2 083	+ 1 495	+ 1 250	- 773	- 742
	Structure	+ 398	- 377	+ 77	- 89	- 1 513
Dont						
Violences physiques non crapuleuses	Volume	+ 2 011	+ 1 377	+ 1 067	- 573	- 509
	Structure	+ 317	- 521	+ 170	- 14	- 1 510
Dont						
<i>Coups et violences volontaires non mortels</i>	Volume	+ 1 772	+ 1 137	+ 789	- 542	- 372
	Structure	- 137	- 491	+ 73	- 349	- 979
<i>Violences à dépositaire de l'autorité</i>	Volume	- 32	+ 52	+ 140	- 16	- 205
	Structure	- 91	+ 146	+ 129	+ 340	- 454
Menaces ou chantages	Volume	+ 30	+ 44	+ 154	- 106	- 168
	Structure	- 26	- 72	+ 56	- 52	- 119
escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	Volume	+ 26	+ 156	+ 91	- 116	+ 56
	Structure	+ 142	+ 75	+ 77	- 184	- 194
Délinquance astucieuse	Volume	+ 34	+ 173	+ 100	- 115	- 57
	Structure	- 18	+ 93	+ 94	- 132	- 158
Infractions économiques et financières	Volume	+ 13	+ 18	- 15	- 11	+ 34
	Structure	+ 121	- 40	- 3	- 63	+ 46
Infractions révélées par l'action des services	Volume	+ 1 873	+ 2 739	- 1 057	- 1 580	+ 1 573
	Structure	- 3 269	+ 1 758	+ 3 223	+ 3 625	- 2 116
Infractions à la législation des stupéfiants	Volume	+ 313	+ 1 857	+ 555	- 169	+ 1 018
	Structure	- 1 284	+ 1 423	+ 1 205	+ 30	+ 2 018
Infractions à la législation des étrangers	Volume	+ 570	+ 204	- 400	- 377	+ 126
	Structure	- 2 042	+ 26	+ 950	+ 3 477	- 3 206
Recels	Volume	- 32	- 89	- 384	- 560	- 87
	Structure	+ 690	+ 530	- 373	- 261	- 202
Port ou détention d'armes prohibées	Volume	+ 199	+ 285	+ 326	+ 0	+ 282
	Structure	+ 172	+ 287	+ 234	- 110	- 506
Autres infractions révélées par l'action des services	Volume	+ 10	+ 17	- 3	- 4	+ 18
	Structure	+ 8	- 43	+ 56	+ 19	- 4
Infraction révélées par l'action des services hors ILE	Volume	+ 676	+ 2 670	+ 626	- 544	+ 1 556
	Structure	- 600	+ 1 597	+ 990	- 511	+ 981

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP

ANNEXE 2. Tableaux détaillés de l'activité d'élucidation et du profil des mis en cause pour crimes et délits non routiers de 2006 à 2011

Tableau A44. Part des effets de volume et de structure dans la variation observée des hommes mineurs par type d'atteintes.

		2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011
Atteintes aux biens	volume	- 234,0%	+ 34,9%	+ 579,4%	+ 36,7%	+ 48,4%
	structure	+ 334,0%	+ 65,1%	- 479,4%	+ 63,3%	+ 51,6%
vols sans violences (hors vols liés aux véhicules à moteur)	volume	+ 41,3%	- 81,7%	+ 499,4%	+ 6 771,7%	+ 26,5%
	structure	+ 58,7%	+ 181,7%	- 399,4%	- 6 671,7%	+ 73,5%
Cambriolages et vols avec entrée par ruse	volume	+ 2 543,8%	+ 455,8%	- 6 691,6%	+ 139,4%	+ 21,0%
	structure	- 2 443,8%	- 355,8%	+ 6 791,6%	- 39,4%	+ 79,0%
Vols simples contre particuliers (hors vols liés aux véhicules à moteur)	volume	+ 93,3%	+ 24,1%	+ 108,2%	- 111,3%	+ 107,8%
	structure	+ 6,7%	+ 75,9%	- 8,2%	+ 211,3%	- 7,8%
Vols simples contre d'autres victimes (hors vols liés aux véhicules à moteur)	volume	- 2,5%	+ 725,3%	- 290,9%	- 51,3%	+ 38,8%
	structure	+ 102,5%	- 625,3%	+ 390,9%	+ 151,3%	+ 61,2%
Vols liés aux véhicules à moteur	volume	- 11,1%	+ 55,8%	+ 80,7%	+ 82,1%	+ 71,3%
	structure	+ 111,1%	+ 44,2%	+ 19,3%	+ 17,9%	+ 28,7%
Vols avec violence	volume	+ 84,3%	+ 328,3%	+ 107,8%	+ 42,4%	+ 55,2%
	structure	+ 15,7%	- 228,3%	- 7,8%	+ 57,6%	+ 44,8%
Destructions, dégradations	volume	- 76,2%	+ 63,8%	+ 787,2%	+ 165,2%	+ 68,0%
	structure	+ 176,2%	+ 36,2%	- 687,2%	- 65,2%	+ 32,0%
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vol)	volume	+ 84,0%	+ 133,7%	+ 94,2%	+ 89,7%	+ 32,9%
	structure	+ 16,0%	- 33,7%	+ 5,8%	+ 10,3%	+ 67,1%
Dont						
Violences physiques non crapuleuses	volume	+ 86,4%	+ 160,9%	+ 86,2%	+ 97,7%	+ 25,2%
	structure	+ 13,6%	- 60,9%	+ 13,8%	+ 2,3%	+ 74,8%
Dont						
Coups et violences volontaires non mortels	volume	+ 108,4%	+ 176,0%	+ 91,6%	+ 60,8%	+ 27,5%
	structure	- 8,4%	- 76,0%	+ 8,4%	+ 39,2%	+ 72,5%
Violences à dépositaire de l'autorité	volume	+ 25,6%	+ 26,1%	+ 52,0%	- 4,8%	+ 31,2%
	structure	+ 74,4%	+ 73,9%	+ 48,0%	+ 104,8%	+ 68,8%
Menaces ou chantages	volume	+ 749,8%	- 155,8%	+ 73,6%	+ 67,0%	+ 58,6%
	structure	- 649,8%	+ 255,8%	+ 26,4%	+ 33,0%	+ 41,4%
escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	volume	+ 15,3%	+ 67,3%	+ 54,1%	+ 38,7%	- 40,7%
	structure	+ 84,7%	+ 32,7%	+ 45,9%	+ 61,3%	+ 140,7%
Délinquance astucieuse	volume	+ 212,0%	+ 65,0%	+ 51,3%	+ 46,7%	+ 26,6%
	structure	- 112,0%	+ 35,0%	+ 48,7%	+ 53,3%	+ 73,4%
Infractions économiques et financières	volume	+ 10,0%	- 81,7%	+ 81,6%	+ 15,1%	+ 41,9%
	structure	+ 90,0%	+ 181,7%	+ 18,4%	+ 84,9%	+ 58,1%
Infractions révélées par l'action des services	volume	- 134,2%	+ 60,9%	- 48,8%	- 77,3%	- 289,7%
	structure	+ 234,2%	+ 39,1%	+ 148,8%	+ 177,3%	+ 389,7%
Infractions à la législation des stupéfiants	volume	- 32,3%	+ 56,6%	+ 31,5%	+ 121,4%	+ 33,5%
	structure	+ 132,3%	+ 43,4%	+ 68,5%	- 21,4%	+ 66,5%
Infractions à la législation des étrangers	volume	- 38,7%	+ 88,8%	- 72,7%	- 12,1%	- 4,1%
	structure	+ 138,7%	+ 11,2%	+ 172,7%	+ 112,1%	+ 104,1%
Recels	volume	- 4,8%	- 20,1%	+ 50,7%	+ 68,3%	+ 30,0%
	structure	+ 104,8%	+ 120,1%	+ 49,3%	+ 31,7%	+ 70,0%
Port ou détention d'armes prohibées	volume	+ 53,8%	+ 49,8%	+ 58,2%	+ 0,0%	- 126,0%
	structure	+ 46,2%	+ 50,2%	+ 41,8%	+ 100,0%	+ 226,0%
Autres infractions révélées par l'action des services	volume	+ 58,3%	- 66,9%	- 6,5%	- 24,7%	+ 132,1%
	structure	+ 41,7%	+ 166,9%	+ 106,5%	+ 124,7%	- 32,1%
Infraction révélées par l'action des services hors ILE	volume	+ 890,1%	+ 62,6%	+ 38,7%	+ 51,5%	+ 61,3%
	structure	- 790,1%	+ 37,4%	+ 61,3%	+ 48,5%	+ 38,7%

Source : état 4001 annuel, DCPJ ; état 4001 mensuel, DCPJ ; Traitements ONDRP